

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL  
MISSION MINISTÉRIELLE  
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES  
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT  
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2020

COMPÉTITIVITÉ ET  
DURABILITÉ DE  
L'AGRICULTURE, DE  
L'AGROALIMENTAIRE, DE  
LA FORÊT, DE LA PÊCHE  
ET DE L'AQUACULTURE



PROGRAMME 149

---

**COMPÉTITIVITÉ ET DURABILITÉ DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE, DE  
LA FORÊT, DE LA PÊCHE ET DE L'AQUACULTURE**

---

**Compétitivité et durabilité de l'agriculture de l'agroalimentaire de la forêt de la pêche et de l'aquaculture**

---

Programme n° 149 | BILAN STRATÉGIQUE

## BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

### Valérie METRICH-HECQUET

*Directrice générale de la performance économique et environnementale des entreprises*

Responsable du programme n° 149 : Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture

Le programme 149 contribue à la « Compétitivité et à la durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture ». Ce programme vise à intervenir en synergie avec les fonds européens (FEADER, FEAMP) pour favoriser la compétitivité des exploitations et des entreprises, qui sont confrontées à des marchés nationaux et internationaux instables et à la nécessité de s'adapter à des exigences environnementales croissantes et à une demande soutenue en matière de sécurité et de qualité des produits.

Au total, le programme 149 s'articule autour des huit actions suivantes :

- 1 - l'adaptation des filières à l'évolution des marchés, en encourageant leur adaptation aux attentes du marché, notamment dans le domaine qualitatif ;
- 2 - la gestion des crises et des aléas de la production, en particulier les aléas d'ordre climatique et économique ;
- 3 - l'appui au renouvellement et à la modernisation des exploitations agricoles, en renforçant la politique de l'installation des jeunes agriculteurs et la mise en place du plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles ;
- 4 - la gestion équilibrée et durable des territoires, notamment par la promotion de pratiques respectueuses de l'environnement et le soutien accru au maintien de l'activité dans les zones difficiles ;
- 5 - la protection sociale afin d'alléger les charges sociales des entreprises et d'améliorer ainsi leur rentabilité ;
- 6 - la gestion durable de la forêt en améliorant la compétitivité des filières bois et la préservation des ressources forestières ;
- 7 - les moyens de mise en œuvre des politiques publiques et de gestion des interventions, dans un souci de meilleure efficacité et de meilleur service pour l'utilisateur. Ces moyens sont affectés au financement des opérateurs pour la mise en œuvre des dispositifs dont ils ont la responsabilité ;
- 8 - la gestion durable des pêches et de l'aquaculture.

L'année 2020 a été une année particulière marquée par les crises, et notamment la crise sanitaire de la COVID 19 qui a fortement impacté les filières agricoles et agroalimentaires tout comme elle a souligné leur capacité de résilience. En effet, les secteurs agricole et agroalimentaire ont tenu, permettant le maintien d'un approvisionnement régulier, sûr, qualitatif et diversifié de nos concitoyens tout au long de l'année. Les profondes évolutions des débouchés et réorganisations des flux ont toutefois mis en difficultés économiques et sociales certaines filières, pour lesquelles le ministère a mobilisé au maximum les outils européens et nationaux disponibles et développé des dispositifs ad hoc quand cela s'est avéré nécessaire.

Le programme budgétaire 149 a été ainsi fortement sollicité par la mise en œuvre des mesures de soutien spécifique aux filières agricoles et agroalimentaires touchées par la crise sanitaire mais aussi pour financer l'indemnisation des calamités agricoles liées à la sécheresse 2019. La gestion optimisée des crédits a permis de financer l'ensemble des priorités du ministère de l'agriculture, moyennant pour la première fois en trois ans le recours à un abondement limité à 25,8 M€ en autorisation d'engagement et de 50 M€ en crédits de paiement en loi de finances rectificative.

L'année 2020 a également vu l'élaboration du plan de relance et son volet agricole, forestier et de la pêche, doté de 1,2 milliards d'euros et centré sur la reconquête de la souveraineté alimentaire, l'accélération de la transition agro-écologique de l'agriculture et l'accompagnement de l'agriculture et de la forêt française dans l'adaptation au changement climatique.

L'année a également été intense sur le plan européen, avec l'accord sur le budget pluriannuel de l'Union européenne, le compromis au niveau du Conseil sur la réforme de la PAC, la préparation de la déclinaison française de la future PAC et la gestion de la période transitoire ainsi que l'accord avec le Royaume-Uni relatif à sa sortie de l'Union européenne.

### Synthèse des objectifs et indicateurs de performance

La performance du programme « Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture » est notamment évaluée au travers de l'objectif « Combiner la performance économique et environnementale des exploitations agricoles et des filières agroalimentaires et forestières » sur la base de deux principaux indicateurs que sont « la part de concours publics à l'agriculture » et la « part des surfaces cultivées en agriculture biologique ».

En 2020, les résultats de ces indicateurs ont évolué vers les cibles définies dans le PAP 2020 :

- sur le plan de la performance économique, l'indicateur « part des concours publics à l'agriculture / excédent brut d'exploitation des entreprises agricoles » rend compte du poids des aides publiques dans la rentabilité des entreprises du secteur agricole. Le but de l'État est de renforcer la compétitivité des entreprises et de réduire progressivement la part des aides publiques dans la rentabilité des exploitations agricoles. Depuis 2015, les résultats de l'indicateur diminuaient régulièrement (25 % en 2018, 28,5 % en 2017 et 30,7 % en 2016) en raison d'une hausse soutenue de la valeur ajoutée et de l'EBE (1,33% en moyenne par an) et d'une baisse du montant des concours publics (-2,8 % par an), témoignant ainsi du bon état financier de la branche agricole dans la même période. En 2019, l'indicateur était reparti une première fois à la hausse (26,6%), dynamique qui se poursuit en 2020 (27,5%), du fait d'un recul des résultats d'exploitation de la branche agricole depuis 2019 (-5,8 % pour la valeur ajoutée en 2020 après -4,5% en 2019) plus important que la réduction des concours publics (-4,3% prévu en 2020 après -0,8% en 2019) due notamment à la transformation du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) en allègement des charges patronales dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

- sur le plan de la performance environnementale, « la part des superficies conduites en agriculture biologique » continue de progresser au rythme moyen de 14,5 % par an depuis 2012. Fin 2019, plus de 2,3 millions d'hectares sont ainsi cultivés en bio soit 8,5 % de la SAU totale contre 7,5 % en 2018 et 3,8% en 2012. En 2020, les résultats ne sont pas encore connus mais l'indicateur devrait suivre une évolution similaire à celle de 2019. En parallèle, la part des exploitants bio sur l'ensemble des exploitations agricoles représente plus de 10 % en 2019 (+20,5 % par rapport à 2017), tandis que la consommation des produits bio atteint 6% de la consommation totale des produits alimentaires. Ces indicateurs sont également en hausse. L'évolution positive des surfaces est la conséquence des aides en faveur de la conversion de l'agriculture biologique gérées au sein du 2<sup>ème</sup> pilier de la PAC par les Régions et largement cofinancées par les crédits du P.149 et ceux des agences de l'eau. Une attention particulière est portée sur ces filières, créatrices de nouveaux débouchés commerciaux, et garantes de l'attrait que représente la production biologique pour les opérateurs de la production, de la transformation et de la distribution. Alors que les consommateurs augmentent depuis des années la part des produits biologiques dans leur consommation, la crise sanitaire a nettement confirmé cette évolution.

Parallèlement, deux autres indicateurs du programme viennent confirmer le dynamisme de l'agriculture française :

- la dynamique d'installation aidée des jeunes agriculteurs : depuis 2017, le nombre de bénéficiaires augmente de manière conséquente, soutenu par le déploiement de la nouvelle modulation de la DJA mise en place en 2016 (4 588 installations aidées en 2017, 5 010 en 2018). Le nombre d'installations se stabilise en 2019 (4 990) voire connaît un léger recul en 2020 (4829), probablement du fait des incertitudes socio-économiques liées à la crise sanitaire de la Covid-19. L'attractivité du dispositif se confirme cependant par l'amélioration de l'indicateur mesurant le « poids de l'installation aidée ». Il dépasse 50 % depuis 4 ans (53,1 % en 2020, 52,1 % en 2019, 52,3 % en 2018 et 50,3% en 2017), ce qui signifie que plus de la moitié des agriculteurs de moins de 40 ans qui s'installent bénéficient d'un accompagnement et des aides à l'installation. Par ailleurs, la quasi-totalité (98 %) des exploitations aidées sont toujours en activité au bout de 5 ans, soit un écart de 8 points par rapport à l'ensemble des installations aidées et non aidées (90 %).

- la compétitivité du secteur forestier se maintient dans un marché hautement concurrentiel, malgré les crises sanitaires. En 2019, la proportion de prélèvement du bois sur la production biologique s'est stabilisé au niveau de 2018 (52,9 %), notamment à la suite de la mortalité importante du bois liée à la crise sanitaire des scolytes. La valeur de l'indicateur devrait toutefois s'améliorer en 2020 (53,6 %) pour atteindre les objectifs du programme national des forêts et du bois (PNFB), sauf impact négatif de la crise sanitaire de la covid-19 (inconnu à ce stade).

### **Contribution au Grand plan d'investissement :**

S'inscrivant dans le cadre du Grand plan d'investissement (GPI) 2018-2022 présenté par le Premier ministre fin 2017, le volet agricole du GPI est l'un des principaux instruments de la transformation des secteurs de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt et du bois, de la pêche et de l'aquaculture. Il accompagne les initiatives qui permettront d'atteindre des objectifs ambitieux en termes de performance économique, environnementale, sociale et sanitaire.

Les mesures suivantes ont fait l'objet d'un financement par le programme 149 en 2020 :

#### Sur le volet agricole :

- le Fonds avenir Bio a été financé à hauteur de 8 M€ en AE et 5 M€ en CP ;
- le Fonds de garantie pour les exploitations agricoles a été financé à hauteur de 14,8 M€ ;
- l'appel à projet (AAP) pour réduire la dérive et/ou la dose de produits phytosanitaires (ZNT), mis en œuvre par FranceAgriMer, a mobilisé 15 M€ en AE=CP ;
- le Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCEA), a été doté en 2020 d'environ 42 M€ en AE ;
- la sous-action MAEC-Bio du programme a été exécutée à hauteur de 157,6 M€ en AE;

#### Sur le volet forestier :

- le soutien aux investissements pour les dessertes forestières a mobilisé une enveloppe de 4 M€ dans le cadre du Fonds stratégique pour la forêt et le bois (FSFB) ;
- le Fonds de prêts participatifs pour les investissements innovants de filière bois a mobilisé près d'1 M€ en AE=CP.

Au final, ce sont donc plus de 242 M€ en AE et 152 M€ en CP du programme 149 qui ont été consacrés en 2020 au financement du GPI.

---

## RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

---

<b>OBJECTIF 1</b>	<b>Combiner la performance économique et environnementale des exploitations agricoles, des filières agroalimentaires et forestières</b>
INDICATEUR 1.1	Concours publics à l'agriculture / Excédent brut d'exploitation des entreprises agricoles
INDICATEUR 1.2	Part des superficies cultivées en agriculture biologique dans la superficie agricole utilisée (S.A.U.)
INDICATEUR 1.3	Evolution des parts de marché françaises à l'international pour les produits agricoles et agro-alimentaires, forêt-bois, bio-sources et le machinisme agricole
INDICATEUR 1.4	Récolte de bois rapportée à la production naturelle
<b>OBJECTIF 2</b>	<b>Investir dans les territoires ruraux et les filières d'avenir</b>
INDICATEUR 2.1	Poids de l'installation aidée
INDICATEUR 2.2	Part des bénéficiaires d'ICHN dans l'ensemble des demandeurs des aides PAC
INDICATEUR 2.3	Part des bénéficiaires du PCEA dans l'ensemble des demandeurs des aides PAC

**Compétitivité et durabilité de l'agriculture de l'agroalimentaire de la forêt de la pêche et de l'aquaculture**

Programme n° 149 | BILAN STRATÉGIQUE

INDICATEUR 2.4	Part des surfaces forestières gérées de façon durable
INDICATEUR 2.5	Taux de bois façonnés en forêt domaniale
<b>OBJECTIF 3</b>	<b>Renforcer la qualité du service et maîtriser les coûts de gestion des politiques publiques</b>
INDICATEUR 3.1	Coût de gestion des aides PAC
INDICATEUR 3.2	Taux de dossiers (1er pilier, ICHN, MAEC-BIO) payés dans les délais prévus
<b>OBJECTIF 4</b>	<b>Mieux contrôler les activités de pêche</b>
INDICATEUR 4.1	Ratio du nombre d'inspections en mer pilotées par le Centre National de Surveillance des Pêches (CNSP) au regard des inspections déclarées dans la base SATI
INDICATEUR 4.2	Contrôles menés dans le cadre de la politique commune des pêches
INDICATEUR 4.3	Réalisation des inspections sur les besoins identifiés dans le cadre des plans interrégionaux et régionaux de contrôle (PIRC/PRC)

---

**Compétitivité et durabilité de l'agriculture de l'agroalimentaire de la forêt de  
la pêche et de l'aquaculture**

---

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE | Programme n° 149



## OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

## OBJECTIF

1 – Combiner la performance économique et environnementale des exploitations agricoles, des filières agroalimentaires et forestières

## INDICATEUR mission

1.1 – Concours publics à l'agriculture / Excédent brut d'exploitation des entreprises agricoles

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Concours publics à l'agriculture / Excédent brut d'exploitation des entreprises agricoles	%	25	26,63	25,63	28	27,52	27,45

## Commentaires techniques

**Construction de l'indicateur :** l'excédent brut d'exploitation ou EBE évalue la rentabilité d'une entreprise générée uniquement par son activité opérationnelle, indépendamment de ses politiques d'investissements et de financements.

L'indicateur Concours publics / EBE rend compte de l'impact des politiques publiques dans la rentabilité des entreprises du secteur agricole et accessoirement de l'impact des exonérations de charges sociales (TODE) dans le résultat financier de l'entreprise.

**Mode de calcul :** l'indicateur rapporte les concours publics aux exploitations agricoles sur l'excédent brut d'exploitation réalisé par les exploitations agricoles au cours de l'année N.

**Numérateur :** montant des concours publics MAA et européens (FEAGA et FEADER)

Il s'agit de la somme des paiements uniques c'est-à-dire paiement de base, paiement vert, indemnité compensatrice de handicap naturel (ICHN), autres aides agri-environnementales, contrats territoriaux d'exploitation, contrats d'agriculture durable, aides aux éleveurs, aides aux producteurs de fruits et légumes, aides aux viticulteurs, agriculteurs en difficulté, indemnités au titre des calamités agricoles, indemnités pour dégâts de gibier, autres subventions d'exploitation, prises en charge d'intérêt, bonifications d'intérêt.

**Dénominateur :** l'EBE est égal à :

- + Valeur ajoutée brute au coût de production (=production vendue (70) – consommations intermédiaires (601) )
- + Subventions d'exploitation (*compte 74*)
- Impôts, taxes et versements assimilés (*compte 63*)
- Charges de personnel (salaires + cotisations sociales à la charge de l'employeur) (*compte 64*).

## Quelques définitions

La valeur ajoutée brute se déduit de la production au prix de base en soustrayant les consommations intermédiaires.

La valeur ajoutée au coût des facteurs prend en compte les impôts sur la production et subventions d'exploitation.

Le résultat de la branche agricole (EBE) est calculé comme la valeur ajoutée - salaires - cotisations sociales sur les salaires - intérêts versés - charges locatives.

**Source des données :** Agreste : commission cours des comptes de l'agriculture (le compte prévisionnel de l'agriculture de l'année N et N-1).

INSEE : estimation de l'emploi localisé et traitement du service de la statistique et de la prospective

Les subventions d'exploitation sont en millions d'euros. Les montants sont enregistrés selon la règle des droits et obligations (montants dus) ce qui peut occasionner des différences avec les concours publics (montants versés).

Service de la statistique et de la prospective (SSP), ministère de l'agriculture et de l'alimentation, Offices agricoles

**INDICATEUR mission**
**1.2 – Part des superficies cultivées en agriculture biologique dans la superficie agricole utilisée (S.A.U.)**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Part des superficies cultivées en agriculture biologique dans la superficie agricole utilisée (S.A.U.)	%	7,5	8,5	11,6	10,4	10,3	12

**Commentaires techniques**

**Mode de calcul :** l'indicateur rapporte la surface cultivée en agriculture biologique à la surface agricole utile (SAU).

Compte tenu du calendrier de disponibilité des données statistiques, la valeur de la SAU retenue au dénominateur est celle de l'année N-1. La valeur de la surface cultivée en agriculture biologique est, quant à elle, une estimation provisoire pour l'année N.

**Source des données :** les données du numérateur sont élaborées par l'Agence bio sur la base des notifications de surfaces transmises par les agriculteurs en application de la réglementation européenne. Les données du dénominateur sont issues des statistiques produites par le service de statistique et de la prospective (SSP) du MAA.

**INDICATEUR**
**1.3 – Evolution des parts de marché françaises à l'international pour les produits agricoles et agro-alimentaires, forêt-bois, bio-sources et le machinisme agricole**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Evolution des parts de marché françaises à l'international pour les produits agricoles et agro-alimentaires, forêt-bois, bio-sources et le machinisme agricole	%	+2,3	-1,4	+0,4	≥ 0	- 4 (provisoire)	+0,5
Evolution du nombre d'entreprises exportatrices	%	+0,4	+0,6	+0,7	+0,8	donnée non finalisée	+0,8

**Commentaires techniques**

**Mode de calcul :** L'indicateur est un pourcentage d'évolution entre N-1 et N des parts de marché françaises à l'international pour les produits agricoles et agro-alimentaires, forêt-bois, bio-sourcés et le machinisme agricole dans le monde et dans l'UE.

Le nombre d'entreprises exportatrices correspond aux « unités légales » exportatrices : un code SIREN est attribué par l'INSEE pour chaque unité légale (à savoir une entreprise peut avoir plusieurs unités légales).

**Construction de l'indicateur :** L'indicateur traduit l'évolution des parts de marché des entreprises françaises à l'international qui est l'objectif majeur du gouvernement dans ce domaine. Il est commun au ministère de l'économie et des finances et au MAA. L'interprétation des résultats de cet indicateur se fait dans la durée compte tenu des rythmes longs caractérisant le temps de retour des politiques mises en œuvre. Cet indicateur permet également des comparaisons entre États membres de l'UE.

**Source des données :** Les données sont issues de la DGDDI (direction générale des douanes et droits indirects) et du MAA

**INDICATEUR**
**1.4 – Récolte de bois rapportée à la production naturelle**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Récolte de bois rapportée à la production biologique	%	52,2	53,8	53	54,7	53,6 (provisoire)	53
Volume de bois sciés	Mm3	8,3	8,5	8,7	8,7	NC	8,7

**Compétitivité et durabilité de l'agriculture de l'agroalimentaire de la forêt de la pêche et de l'aquaculture**

Programme n° 149 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

**Commentaires techniques**

Mode de calcul : l'indicateur rapporte le volume des prélèvements de bois effectués dans la forêt française métropolitaine sur le volume de bois produit biologiquement par la forêt française métropolitaine.

La récolte prélevée et la production biologique globale sont mesurées chaque année par l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN), chargé de l'inventaire forestier. Il s'agit de moyennes calculées à partir des données d'inventaire sur cinq années glissantes. Ainsi, la valeur de l'année N correspond à la moyenne des données recueillies entre N-5 et N-1.

Construction de l'indicateur : l'indicateur « Récolte de bois rapportée à la production biologique » traduit l'évolution de la récolte qui est l'objectif majeur du gouvernement dans ce domaine. Il est mesuré par l'IGN et renseigné sur la récolte non commercialisée contrairement aux données fournies par le Service de la statistique et de la prospective (SSP) qui se limitent aux seuls bois commercialisés. Les évolutions de cet indicateur sont lissées sur cinq ans, période qui correspond au temps de retour des politiques mises en œuvre en forêt, compte tenu des rythmes longs caractérisant la gestion sylvicole.

Source des données : IGN

Les données de base sont collectées et traitées par l'IGN lors de l'inventaire forestier national. Les agents de l'IGN se déplacent sur l'ensemble du territoire français et collectent un grand nombre d'informations sur chacune des parcelles forestières visitées. Les données statistiques sont retraitées par les services de l'IGN. Et parmi ces données figurent notamment la production biologique de la forêt (le volume produit naturellement chaque année) et les prélèvements de bois effectués (le volume récolté par les acteurs de la filière).

Le sous-indicateur « Volume de bois sciés » n'a pas fait l'objet d'un suivi en 2020.

**ANALYSE DES RÉSULTATS**

**L'objectif « Combiner la performance économique et environnementale des exploitations agricoles et des filières agroalimentaires et forestières »** est un objectif majeur des politiques publiques portées par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation. D'importants moyens techniques et financiers sont mobilisés dans le cadre de la PAC et des programmes nationaux concourent à l'atteinte de cet objectif. Les résultats définitifs 2020 des indicateurs ne sont pas tous connus à ce stade.

Concernant la performance économique des entreprises agricoles :

Après quatre années de baisse régulière entre 2015 et 2018, les résultats de l'indicateur « part des concours publics à l'agriculture / excédent brut d'exploitation des entreprises agricoles » qui mesure le poids des aides publiques dans la rentabilité des entreprises, sont repartis à la hausse en 2019 (26,6 %) et 2020 (27,5 %) en raison d'un recul des résultats d'exploitation de la branche agricole depuis 2019 (-5,8 % pour la valeur ajoutée en 2020 après -4,5% en 2019) plus important que la réduction des concours publics (-4,3% prévu en 2020 après -0,8% en 2019), due notamment à la transformation du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) en allègement des charges patronales dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

En effet, suivant l'estimation de l'Insee basée sur des données collectées jusqu'au mois d'octobre 2020, la production en volume de la branche agricole reculerait pour la deuxième année consécutive (-2,1 % en 2020 après -1,6 % en 2019) après une forte croissance en 2018 (+7,1 %). En raison notamment de la baisse de la production des céréales en volume 2020 (-18,7 %) due aux mauvaises conditions climatiques. En conséquence, la valeur ajoutée brute de la branche agricole diminuerait sur la même période (de - 4,3 % en 2019 à - 5,4 % en 2020), se traduisant par une baisse de -11,8 % du résultat net des agriculteurs. Parallèlement, les subventions d'exploitation (hors subventions sur les produits) s'élèveraient à 7,9 milliards d'euros, soit 375 millions de moins par rapport à 2019 (après une baisse de 61 millions d'euros en 2019). L'Insee explique ce recul par la disparition du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), transformé en allègement de cotisations patronales au 1er janvier 2019.

Concernant la performance environnementale des entreprises agricoles :

**Les superficies conduites en agriculture biologique** continuent de progresser dans tous les territoires français au rythme moyen de 14 % par an depuis 2012. Fin 2019, elles couvrent 8,5 % de la SAU française totale contre 7,5 % en 2018 et 3,2 % en 2012. Le plan ambition Bio 2022 fixe un objectif de 15% de SAU biologique sur la SAU totale à horizon 2022.

Les chiffres définitifs pour 2020 ne sont pas encore connus. La SAU biologique devrait toutefois atteindre 10,3 % de la SAU totale et modulo l'impact de la crise sanitaire de la Covid19 qui n'est pas encore totalement connu. En effet, le confinement du printemps 2020 a révélé une demande accrue des consommateurs pour les produits bio.

A l'échelle européenne, le suivi de cet indicateur positionne la France, avec ses 2,3 millions d'hectares cultivés selon le mode de production biologique, à la place de deuxième contributeur à la SAU bio, derrière l'Espagne. Depuis la mise en œuvre du « Green deal » et de sa déclinaison agricole avec la stratégie « Farm to fork », l'Union européenne s'est fixé l'objectif de 25 % de SAU bio à l'échelle européenne à l'horizon 2030.

L'interprétation de l'indicateur peut être complétée par des données révélatrices de la dynamique des filières biologique : le marché du bio pèse 12 milliards d'euros de chiffres d'affaires annuel ; 10 % des exploitants et 70 000 opérateurs sont engagés dans une activité biologique en 2019.

L'ensemble des moyens alloués dans le cadre du programme 149 et de la PAC (*aides directes aux producteurs pour la conversion à l'AB, financées via le 2ème pilier de la PAC, crédit d'impôt bio, les aides à l'animation biologique*) contribuent à l'augmentation des superficies cultivées en bio, tirée par la consommation de produits bio en constante progression.

#### Concernant la performance économique à l'international des entreprises agricoles et agroalimentaires :

L'estimation faite au mois de mars 2021 porte sur les parts de marché constatées à la fin du mois d'octobre 2020. Elle donne une indication sur la performance 2020 dans l'attente de résultats plus exhaustifs à la fin du mois de décembre 2020 concernant le commerce mondial et qui ne seront pas disponibles avant la mi-avril.

L'indicateur permet de constater l'érosion de nos parts de marché au niveau mondial dans le secteur agricole et agroalimentaire qui passe de 4,33% à 4,18% soit une baisse de -0,15 point, et -4% en pourcentage.

L'objectif principal visé est que la France ne perde pas de parts de marché d'une année sur l'autre et si possible qu'elle en gagne, dans un marché mondial en croissance avec une forte concurrence étrangère. L'objectif secondaire est qu'une part croissante d'entreprises françaises puisse nouer des relations commerciales en Europe et à l'international. Ces objectifs ont été définis avant les premiers effets de la crise sanitaire qui a changé les paramètres de la demande mondiale comme celui de l'offre.

Certains secteurs ont été beaucoup plus touchés que d'autres, notamment les vins et spiritueux qui sont des produits à forte valeur ajoutée et qui contribuent en conséquence très fortement à l'excédent de la balance agroalimentaire de la France.

Le recul de ces seuls secteurs modifie significativement la position de la France par rapport à ses concurrents dont la structure des exportations par catégorie de produits est différente.

Depuis le 18 octobre 2019, les États-Unis imposent des tarifs douaniers additionnels sur les exportations françaises de vin tranquille en bouteille < 14°, à hauteur de 25%, ad valorem. Ces taxes ont nettement pénalisé les vins français sur la période, au profit des exportations des vins italiens, leurs principaux concurrents, qui n'y sont pas soumis.

Mais c'est également vers la Chine et Singapour (respectivement 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> marchés clients en 2019) que le recul du chiffre d'affaires des exportations françaises de vins et spiritueux est le plus net (- 15% et - 30%), le repli vers les États-Unis étant de -18 % sur ces deux catégories de produits.

Pour faire face aux effets de la crise sanitaire, le MAA a décliné un volet agroalimentaire au plan de relance export pour répondre aux spécificités de ce secteur. Ce plan a pour objectif d'apporter une réponse conjoncturelle de soutien à la sortie de crise de la Covid-19 ainsi qu'un ensemble de solutions structurelles aux préoccupations du secteur qui ont émergé ou ont été accentuées suite à la crise.

#### Concernant la performance du secteur forestier :

Le « **volume de bois récolté rapportée à la production biologique** » en 2020 ne sera connu qu'à l'automne 2021. Cependant, les tendances d'évolution observées sur les 6 dernières années permettent d'estimer la production biologique à 91Mm3, et le prélèvement à 49Mm3 soit un taux de prélèvement de 53,6 % en légère hausse par rapport aux objectifs définis dans le PNFB.

## Compétitivité et durabilité de l'agriculture de l'agroalimentaire de la forêt de la pêche et de l'aquaculture

Programme n° 149 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

Les politiques publiques en faveur de la gestion forestière et les aides publiques d'accompagnement provenant du Fonds stratégique de la forêt et du bois (FSFB), du FEADER et du Fonds chaleur de l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) favorisent ainsi la mobilisation du bois en France.

### OBJECTIF

#### 2 – Investir dans les territoires ruraux et les filières d'avenir

### INDICATEUR

#### 2.1 – Poids de l'installation aidée

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Poids de l'installation aidée	%	52,3	52,1	65	55	53,1	70
Écart entre le « taux de maintien des installations aidées » et le « taux de maintien des exploitations non aidées »	%	4	8,1	5	8	8 (provisoire)	4

#### Commentaires techniques

##### 2.1.1 : « poids de l'installation aidée »

**Mode de calcul :** l'indicateur rapporte le nombre d'installations aidées sur le nombre total d'installés de moins de 40 ans.

**Construction de l'indicateur :** l'indicateur permet de suivre sur la dynamique d'installation, l'importance de la politique des aides à l'installation. Le numérateur tient compte de nouveaux cotisants de l'année comme chef d'exploitation. Ce chiffre n'est connu définitivement que pour l'année N-2. Le chiffre des années N-1 et N se base sur des prévisions d'évolution réalisées par la mutualité sociale agricole (MSA). Le dénominateur correspond au nombre total d'installations de moins de 40 ans : cette donnée ne concernera que le nombre de certificats de conformité établis dans l'année. Ce chiffre est connu pour l'année N-1.

**Sources de données :** agence de services et de paiement (ASP – OSIRIS), caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA).

- Nombre d'installations aidées : cette donnée est extraite d'OSIRIS et concernera le nombre de certificats de conformité établis dans l'année. Ce chiffre est connu pour l'année N-1.
- Nombre total d'installations de moins de 40 ans : fichier MSA des nouveaux cotisants de l'année comme chef d'exploitation de moins de 40 ans. Ce chiffre n'est connu définitivement que pour l'année N-2.

##### 2.1.2 : « taux de maintien des installations aidées »

**Mode de calcul :** l'indicateur rapporte le nombre total d'installations aidées de moins de 5 ans auquel il est soustrait le nombre de cessations d'activité au cours des 5 premières années des installations aidées au nombre d'installations aidées de moins de 5 ans.

**Construction de l'indicateur :** le numérateur correspond à la différence entre le nombre total des installations aidées de moins de 5 ans et le nombre de cessations d'activité au cours des 5 premières années des installations aidées (certificat de conformité de moins de 5 ans). Le dénominateur correspond au nombre d'installations aidées de moins de 5 ans (correspondant au nombre de certificats de conformité de moins de 5 ans). L'augmentation de ce ratio permet de suivre l'amélioration de la politique d'accompagnement des installés aidés.

**Source de données :**

données extraites d'OSIRIS :

- Nombre de déchéances totales pour les installés depuis moins de 5 ans (c-a-d certificat de conformité de moins de 5 ans),
- Nombre de DJA accordées depuis moins de 5 ans (correspondant au nombre de certificats de conformité de moins de 5 ans)

##### 2.1.3 : « taux de maintien de l'ensemble des installés (aidés et non aidés) »

**Mode de calcul :** l'indicateur rapporte le nombre d'installations aidées de moins de 5 ans auquel il est soustrait le nombre de cessations d'activité au cours des 5 premières années des installations aidées au nombre total d'installations de moins de 5 ans (aidées et non aidées).

**Construction de l'indicateur :** le ratio taux de maintien des installés depuis moins de 5 ans permet de suivre la mise en place de la nouvelle politique d'accompagnement élargie à l'ensemble des porteurs de projets au nombre total d'installations de moins de 5 ans. Le numérateur correspond à la différence entre le nombre d'exploitations aidées de moins de 5 ans et le nombre de sorties de chefs d'exploitation pour des inscrits comme chef d'exploitation (CE) depuis moins de 5 ans. Le dénominateur correspond au nombre d'inscrits comme chefs d'exploitation depuis moins de 5 ans. Les données 2018 portent sur les taux de maintien des installés entre 2013 et 2017. Les données 2018 de l'indicateur concernent les installés de 2013-2017

**Sources de données :** caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA)

données MSA correspondant

- Nombre de sorties de chefs d'exploitation pour des inscrits comme CE depuis moins de 5 ans,
- Nombre d'inscrits comme chefs d'exploitation depuis moins de 5 ans.

**INDICATEUR**
**2.2 – Part des bénéficiaires d'ICHN dans l'ensemble des demandeurs des aides PAC**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Part des bénéficiaires d'ICHN dans l'ensemble des demandeurs des aides PAC	%	29,3	31,7	33,9	32	31,7	34

**Commentaires techniques**

Mode de calcul : l'indicateur rapporte au numérateur le nombre de bénéficiaires d'ICHN sur le nombre total de demandeurs d'aides PAC au dénominateur.

Construction de l'indicateur : les zones défavorisées considérées correspondent aux zones dans lesquelles les exploitations peuvent bénéficier de l'indemnité compensatoire aux handicaps naturels – ICHN (haute montagne, montagne, piémont, autre zone défavorisée).

Sources des données : ASP

**INDICATEUR**
**2.3 – Part des bénéficiaires du PCAE dans l'ensemble des demandeurs des aides PAC**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Part des bénéficiaires du PCAE dans l'ensemble des demandeurs des aides PAC	%	3,83	4,7	4	4	4	4

**Commentaires techniques**
Construction de l'indicateur

Le Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles vise à accompagner les investissements réalisés par les exploitations agricoles. Ce dispositif est décliné dans chacun des programmes de développement rural régionaux (PDRR) pour la période 2014-2020, dont les Régions sont autorités de gestion. Tous les PDRR sont désormais validés par la Commission européenne.

L'indicateur évalue la proportion des d'exploitations bénéficiaires de l'aide de l'Etat dans le cadre d'un PCAE (les 4 axes confondus) dans le total des exploitations

Mode de calcul : l'indicateur rapporte au numérateur le nombre de bénéficiaires du PCAE sur le nombre total de demandeurs d'aides PAC au dénominateur.

Sources des données : ASP

**INDICATEUR**
**2.4 – Part des surfaces forestières gérées de façon durable**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Part des surfaces des forêts des collectivités aménagées	%	95,8	96,1	98	97	96,3	98
Nombre d'hectares supplémentaires de forêt privé sous document de gestion durable (DGD) agréés ou approuvés	%	3,37	3,43	3,39	3,45	3,45	3,43

**Commentaires techniques**

Construction de l'indicateur : cet indicateur se compose de 3 sous-indicateurs relatifs à la gestion durable des forêts, un sous-indicateur concerne les forêts des collectivités relevant du régime forestier et les deux autres sous-indicateurs concernent la forêt privée. Il permet de suivre l'aménagement des surfaces des forêts de collectivités et celui des forêts privés.

## Compétitivité et durabilité de l'agriculture de l'agroalimentaire de la forêt de la pêche et de l'aquaculture

Programme n° 149 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

### Sous-indicateurs 2.3.1 : part des surfaces des forêts de collectivités aménagées relevant du régime forestier

**Mode de calcul :** le sous-indicateur rapporte la surface des forêts des collectivités relevant du régime forestier aménagées comptabilisée au 31 décembre de l'année à la surface totale des forêts concernées. Seules les surfaces des forêts de collectivités relevant du régime forestier seront prises en compte dans le calcul de cet indicateur. L'indicateur sur les forêts domaniales a été supprimé en raison de la proximité de ses résultats avec la cible de 100 %.

Les forêts des collectivités sont celles mentionnées au 2° volet de l'article L. 211-1 du code forestier. La surface des forêts des collectivités aménagées de l'année N est égale à la somme de la surface totale des forêts dotées d'un aménagement dont la période d'application englobe le 31/12/N et qui est approuvé ou en cours d'approbation par le préfet de région ou transmis au propriétaire pour accord ; de la surface des forêts dont l'adhésion à un règlement type de gestion (RTG) approuvé a été reconnue par le préfet de région, ou pour lesquelles la procédure d'adhésion à un RTG approuvé a fait l'objet d'un envoi au propriétaire pour accord, au plus tard au 31/12/N ; et de la surface des forêts disposant d'un document de gestion durable (DGD) échu depuis 3 ans au plus à cette même date. La surface totale des forêts concernées est égale à celle des forêts des collectivités relevant du régime forestier au 31/12/N-1.

**Sources des données :** Ministère de l'agriculture et de l'alimentation (MAA), Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises (DGPE), ONF.

**Sous indicateurs 2.3.2 et 2.3.3 :** les deux sous-indicateurs sont issus du COP (contrat d'objectif et de performance) du Centre national de la propriété forestière (CNPF) pour la période 2017-2021. Ils indiquent le nombre d'hectares de forêt privée faisant l'objet d'un DGD et qui sont donc gérés durablement.

**Sous indicateur 2.3.2 : nombre d'hectares (cumulés) de forêt privée sous DGD agréés ou approuvés** (plan simple de gestion (PSG), règlement type de gestion (RTG), code de bonnes pratiques sylvicoles (CBPS)) avec un objectif fixé de 30 000 hectares supplémentaires par an à partir de 2017.

**Sources :** Rapport d'activités du CNPF.

### Sous indicateur 2.3.3 : nombre d'hectares relancés en gestion suite aux visites intermédiaires de DGD

**Mode de calcul :** nombre de visites intermédiaires relatives aux DGD programmées au cours d'une année chez les propriétaires forestiers qui peuvent impliquer la remise en gestion d'un certain nombre d'hectares de forêt (effectivité des DGD).

**Sources :** Rapport d'activités du CNPF.

## INDICATEUR

### 2.5 – Taux de bois façonnés en forêt domaniale

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Taux de bois façonnés en forêt domaniale	%	46,8	50	50	50	54	50

#### Commentaires techniques

##### Construction de l'indicateur

L'indicateur « **Taux de bois façonnés** » est introduit dans le PAP 2020 pour la première fois. Il permet de suivre l'évolution de la part que représentent les volumes de bois issus des forêts domaniales vendus par l'ONF sous forme façonnée (c'est-à-dire abattus et débardés) par rapport à l'ensemble des volumes de bois des forêts domaniales vendus par l'ONF (donc y compris la part des bois vendus sur pied). Conformément au COP ONF-2016-2020, le développement du façonnage vise à développer la contractualisation avec les entreprises. Ceci doit contribuer à fixer le tissu industriel et donc des emplois sur le territoire. L'évolution de l'indicateur est sensible à la conjoncture (épisodes climatiques, sanitaires,...) et à l'évolution du marché.

**Mode de calcul :** l'indicateur rapporte le volume de bois des forêts domaniales vendus façonnés (en m<sup>3</sup> équivalent bois sur pied) sur le volume total de bois des forêts domaniales vendu (en m<sup>3</sup> équivalent bois sur pied).

**Source :** Volumes vendus collectés mensuellement par la DG ONF à partir des données des agences territoriales.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

L'objectif « **investir dans les territoires ruraux et les filières d'avenir** » traduit la volonté de maintenir la population agricole sur ces territoires et ces filières. Plusieurs dispositifs cofinancés par la PAC, notamment l'installation des jeunes agriculteurs, la modernisation des bâtiments d'élevage, l'ICHN et les dispositifs de gestion durables des forêts, permettent l'atteinte de cet objectif. Les résultats 2020 des indicateurs sont en majorité des estimations, ils progressent néanmoins vers les cibles fixées dans le cadre du projet annuel de performance 2020 (PAP).

Concernant l'installation aidée des jeunes agriculteurs :

Le déploiement de la nouvelle modulation de la DJA en 2017 a permis de revaloriser de manière substantielle le montant total de la dotation. Cette revalorisation s'est accompagnée d'une augmentation du nombre de bénéficiaires, contribuant à l'objectif de renouvellement de la population des chefs d'exploitations (4 588 installations aidées en 2017, 5 010 en 2018) même si une stabilisation a été observée en 2019 (4 990 installations aidées) avant une légère décline en 2020 (4 829), probablement en raison de la crise sanitaire qui a contraint nombre le report de projets.

L'attractivité du dispositif se confirme par l'amélioration de l'indicateur mesurant le « poids de l'installation aidée ». Il dépasse 50 % depuis 4 ans, ce qui signifie que plus de la moitié des agriculteurs de moins de 40 ans qui s'installent bénéficient d'un accompagnement et des aides à l'installation. En 2020, l'indicateur progresse même légèrement par rapport à 2019 (53,1 % contre 52,1 %). Cette dynamique est le fruit de la politique menée en matière de renouvellement des générations, qui constitue une des priorités du ministère.

Par ailleurs l'écart visé entre le « taux de maintien des installations aidées » et le « taux de maintien de l'ensemble des installations » à 5 ans serait de 8 % en 2023. Les résultats prévisionnels actualisés pour 2020 témoignent que la quasi-totalité des exploitations aidées (98 %) sont toujours en activité au bout des 5 premières années suivant la date de leur installation contre 90 % dans l'ensemble des installés (aidés et non aidés).

#### Concernant la part des bénéficiaires de l'ICHN :

Les données de paiement de l'indemnité compensatoire du handicap naturel (ICHN) pour la campagne 2020 ne sont pas encore stabilisées. Le nombre de bénéficiaires de l'ICHN au titre de la campagne 2020 n'est pas définitif au moment de la rédaction du RAP mais il semble plutôt stable et donc proche de la prévision et de la cible attendue (31,7 % en 2020, prévu 32%). Cela s'explique d'une part, par le fait que les conditions d'éligibilité sont restées inchangées entre les deux campagnes. D'autre part, ce résultat traduit une baisse moins importante qu'anticipée de l'ensemble des demandeurs PAC et une plus faible attractivité de l'aide dans les zones sortantes de l'ICHN pendant cette dernière année d'accompagnement. Toutefois l'évolution de l'indicateur est conforme à l'objectif des politiques publiques de maintenir un grand nombre d'exploitations agricoles en zones défavorisées et de contenir ainsi leur érosion. De nombreuses revalorisations de l'ICHN initiées par la PAC au cours de la programmation 2014-2020 ont eu pour effet une augmentation du nombre de bénéficiaires, notamment l'intégration des éleveurs laitiers dans l'assiette de l'ICHN en 2016 et la nouvelle cartographie des zones défavorisées en 2019.

#### Concernant la part des bénéficiaires du PCAE :

Dans le cadre du grand plan d'investissement, il est demandé aux régions de recentrer le dispositif autour d'enjeux prioritaires conformes aux objectifs du GPI, en particulier de cibler les subventions de l'État vers les projets de transformation globale des systèmes de production, dans un objectif d'amélioration de leur performance économique, environnementale, sanitaire et sociale (agroécologie, montée en gamme, etc.) et de réserver les financements publics sur les investissements ayant le plus d'impact et pour lesquels l'intervention sous forme de subvention se justifie.

En 2020, le « taux de pénétration des bénéficiaires de la mesure investissement (PCE) » est en baisse à 4 % en 2020 contre 4,7 % en 2019 année où le nombre de dossiers PCE a été particulièrement élevé. Le nombre de bénéficiaires PAC pour le PCE dépend ainsi en partie des orientations stratégiques régionales pour le financement des projets du PCE. Par ailleurs, la crise sanitaire de la covid 19 a entraîné le report de certains projets d'investissements, et la tension sur les enveloppes budgétaires FEADER et de crédits nationaux une sélection plus forte. En dépit du contexte sanitaire et des tensions budgétaires, ce résultat est conforme à la prévision actualisée de l'indicateur. Une hausse significative du nombre de dossiers est attendue pour 2021 avec le double effet des crédits supplémentaires du plan France Relance (1,2 Mds € pour l'agriculture sur 2 ans) et des crédits FEADER Relance. Le PCE a en effet été choisi pour la mise en œuvre de la mesure du Plan France relatif au Pacte biosécurité et bien-être animal en élevage (98 M€).

#### Concernant les « surfaces forestières gérées de façon durable » :

La "part des surfaces des forêts de collectivité aménagées relevant du régime forestier » atteint 96,3 % des surfaces gérées en 2020, et progresse vers la cible de 98 % fixée pour cette échéance, suivant l'objectif de gestion durable des forêts publiques fixé par le code forestier. L'extension du domaine d'emploi de l'aménagement synthétique suite à la modification des ONAG en décembre 2019, la mise en place par l'ONF depuis 2017 des règlements types de gestion (RTG) en forêts des collectivités, et la formation des personnels à la mise en œuvre de nouveaux outils informatiques pour les inventaires et les descriptions de peuplements, sont autant de leviers qui contribuent à faciliter la production des documents de gestion durable pour les forêts des collectivités.



## Compétitivité et durabilité de l'agriculture de l'agroalimentaire de la forêt de la pêche et de l'aquaculture

Programme n° 149 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

En forêt privée, le « nombre d'hectares cumulés de forêt privée dotées de documents de gestion durable (DGD) agréés ou approuvés tels que les plans simples de gestion (PSG), les codes de bonnes pratiques sylvicoles (CBPS) et les règlements types de gestion (RTG) » progresse passant de 3,31 Mha en 2017 à 3,45 Mha en 2020, conforme à la prévision pour 2020, malgré les confinements successifs rendus nécessaires par la crise sanitaire liée à la Covid-19. La trajectoire d'évolution reste en phase avec les cibles du contrat d'objectifs CNPF 2017-2021 du CNPF. L'impact sur la surface de forêt privée sous garantie de gestion durable du fait de la disparition des CBPS en 2022, ne peut être quantifié à ce stade.

### Concernant le taux de bois façonnés en forêt domaniale :

Le « taux de bois façonnés » 2020 atteint 54 % en 2020 contre 51 % en 2019, supérieur à la cible du COP de l'ONF (qui était fixée à 50 %). Ceci est lié, d'une part, à la crise sanitaire sur l'épicéa, le hêtre et le sapin, qui augmente le volume de bois façonnés (hausse du numérateur) et, d'autre part, à la mévente du bois d'industrie et du bois énergie qui entraîne une baisse générale du volume total vendu (baisse du dénominateur). En effet, les attaques massives de scolytes ont entraîné la mort massive d'arbres qu'il convient d'extraire rapidement des parcelles pour éviter la propagation du ravageur.

## OBJECTIF

### 3 – Renforcer la qualité du service et maîtriser les coûts de gestion des politiques publiques

## INDICATEUR

### 3.1 – Coût de gestion des aides PAC

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Coût de mise en œuvre des aides du 1er pilier et des aides surfaces du 2nd pilier / montant des soutiens 1er pilier et aides surfaces 2nd pilier reçus.	%	Non déterminé	NC	Non déterminé	NC	NC	Non déterminé
Coût de mise en œuvre des aides du 2nd pilier (hors aides surfaces) / montant des soutiens 2nd pilier (hors aides surfaces) reçus	%	Non déterminé	NC	Non déterminé	NC	NC	Non déterminé

#### Commentaires techniques

**Mode de calcul :** l'indicateur rapporte le coût de mise en œuvre des aides du 1<sup>er</sup> ou du 2<sup>nd</sup> pilier au montant des soutiens européens reçus pour le 1<sup>er</sup> pilier ou des soutiens nationaux et européens reçus pour le 2<sup>nd</sup> pilier. En 2018, l'indicateur évolue avec un rattachement des aides surfaciques du 2nd pilier (MAEC, aides à l'agriculture biologique, ICHN) au 1<sup>er</sup> pilier de la PAC, qui prend en compte leur mise en œuvre commune (même outil informatique, instruction et contrôles liés). Le sous-indicateur du 2nd pilier de la PAC se limite dorénavant aux dispositifs non surfaciques (DJA, modernisation des exploitations, assurance récolte, pastoralisme, mesures forestières).

**Construction de l'indicateur :** les données du numérateur sont issues de l'analyse des coûts par action. Elles correspondent à la somme des coûts (salaires, charges sociales des fonctionnaires ou contractuels, locaux, matériels, informatique, déplacements, vacances, etc.) supportés par le MAA et les organismes payeurs concernés par ces mesures, au titre des activités liées au paiement des aides. Ces données intègrent les frais financiers engendrés par le délai entre la date de versement des aides aux agriculteurs et celle de leur remboursement par le budget européen. Les données du dénominateur correspondent au montant des soutiens européens reçus pour le 1<sup>er</sup> pilier et aux dépenses d'intervention agricoles nationales et européennes pour le 2<sup>nd</sup> pilier. Cet indicateur permet ainsi d'apprécier l'évolution du coût de gestion supporté par l'État pour la mise en œuvre de la PAC, au regard du soutien direct apporté aux opérateurs économiques au travers du budget européen qui leur est consacré. Compte tenu de difficultés techniques de disponibilité de l'information, cet indicateur n'intègre pas les coûts des structures interministérielles ou relevant d'autres départements ministériels impliqués dans l'élaboration des aides (négociation européenne) et le contrôle externe de la gestion des mesures (Commission interministérielle de coordination des contrôles, douanes, direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, etc.).

**Sources des données :** MAA (secrétariat général et direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises (DGPE)) et organismes payeurs (FranceAgriMer, ODEADOM et ASP).

**INDICATEUR**
**3.2 – Taux de dossiers (1er pilier, ICHN, MAEC-BIO) payés dans les délais prévus**

(du point de vue de l'usager)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Taux de dossiers (1er pilier, ICHN, MAEC-BIO) payés dans les délais prévus	%	4,45	98,08	98,76	98,39	98,4 (provisoire)	99

**ANALYSE DES RÉSULTATS**

Les réalisations de l'indicateur « Coût de gestion des aides PAC » n'ont pas pu être complétées du fait de difficultés d'accès à certaines données.

Concernant le « Taux de dossiers (1er pilier, ICHN, MAEC-BIO) payés dans les délais prévus » Pour mettre fin aux retards de paiements de la Politique agricole commune accumulés depuis 2015, le Gouvernement s'est engagé, le 21 juin 2017, sur un calendrier de paiements. En 2017, un dispositif d'apport de trésorerie remboursable (ATR) a ainsi été mis en place au bénéfice des agriculteurs pour « compenser » le non-paiement des avances versées habituellement en septembre et octobre. Cet apport de trésorerie a bénéficié aux agriculteurs ayant demandé des aides de la PAC en 2017 (aides découplées, aides couplées bovines allaitantes et laitières, MAEC, aides à l'agriculture biologique et ICHN).

Pour les aides du premier pilier, le retour à un calendrier normal a été atteint depuis la campagne 2018. Seul le paiement vert a fait l'objet d'un léger décalage, avec un taux de réalisation de l'ordre de 96 %.

Il est prévu le même calendrier de paiement pour les campagnes 2020 et 2021, avec une amélioration progressive de la part de dossiers paiement vert faisant l'objet d'un paiement avant le 31 décembre. Cette progression pourrait toutefois être freinée par l'épidémie de Covid en raison du décalage consécutif au confinement du dépôt des demandes et du risque que les délais pour obtenir les pièces requises pour l'instruction des aides soient rallongés.

Le rétablissement du calendrier de paiement pour les MAEC et l'aide à l'agriculture biologique a été atteint à partir de la campagne 2018 avec l'arrivée des premiers paiements en mars 2019. Pour la campagne 2019, les paiements interviennent depuis mars 2020 selon un calendrier de paiement classique. Dans le cadre de ce calendrier de paiement normal, une fraction limitée des dossiers d'aides directes et d'ICHN est payée après le 1er janvier N+1 et avant le 30 juin N+1, ce qui justifie d'une cible 2020 inférieure à 100 %. Il s'agit des dossiers qui présentent des particularités qui nécessitent un traitement plus long.

**OBJECTIF**
**4 – Mieux contrôler les activités de pêche**
**INDICATEUR**
**4.1 – Ratio du nombre d'inspections en mer pilotées par le Centre National de Surveillance des Pêches (CNSP) au regard des inspections déclarées dans la base SATI**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Ratio du nombre d'inspections en mer pilotées par le Centre National de Surveillance des Pêches (CNSP) au regard des inspections déclarées dans la base SATI	%	96	95	> 90	>90	95	> 90

## Compétitivité et durabilité de l'agriculture de l'agroalimentaire de la forêt de la pêche et de l'aquaculture

Programme n° 149 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

### Commentaires techniques

**Mode de Calcul :** Numérateur : nombre d'inspections pré-déclarées par le moyen de contrôle au CNSP. Dénominateur : nombre d'inspections déclarées dans la base SATI.

**Construction de l'indicateur :** Les inspections sont réalisées par les services du ministère de la transition écologique et solidaire, du ministère des armées, du ministère de l'action et des comptes publics et du ministère de l'intérieur.

**Source des données :** Les inspections sont réalisées par les services du ministère de la transition écologique et solidaire, du ministère des armées, du ministère de l'action et des comptes publics et du ministère de l'intérieur. Le mode de collecte est automatique. Le numérateur est enregistré dans la base Poséidon et le dénominateur dans la base SATI

## INDICATEUR

### 4.2 – Contrôles menés dans le cadre de la politique commune des pêches

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Nombre d'inspections de navires de pêche en mer et au débarquement réalisées rapporté au nombre de contrôles en mer et au débarquement prévus par le plan de contrôle	%	100	89	100	70	77	100
Nombre d'inspections à terre réalisées rapporté au nombre de contrôles à terre prévus par le plan de contrôle	%	100	100	100	100	93	100

### Commentaires techniques

**Mode de Calcul :** cet indicateur est un taux rendant compte du nombre d'inspections effectuées pour chaque type d'inspection (en mer et au débarquement ou bien à terre) rapporté au nombre d'inspections prévues dans le plan national de contrôle pour chaque type d'inspection. En outre, est comptabilisé le nombre d'infractions, au sens de la réglementation européenne, relevées à l'occasion des inspections.

**Construction de l'indicateur :** Dans le cadre de la politique commune de la pêche, le Conseil des ministres de la pêche fixe chaque année et pour chaque espèce des totaux admissibles de capture (TAC) et impose un plafond quantitatif au prélèvement sur la ressource (quotas). Les objectifs nationaux de contrôle de l'activité des navires de pêche sont ainsi révisés tous les ans en procédant à une analyse de risque fondée sur les espèces sensibles, les données disponibles par navire de l'année précédente et la disponibilité des moyens de contrôle et d'inspection.

**Source des données :** pour le nombre d'inspections effectuées, la source des données ici utilisée est celle du Centre national de surveillance des pêches. La base de données dans laquelle les rapports d'inspection sont enregistrés par les unités de contrôle de toutes les administrations concourant au contrôle des pêches, est SATI (système automatique de traitement des rapports d'inspection). Elle est disponible depuis septembre 2006.

## INDICATEUR

### 4.3 – Réalisation des inspections sur les besoins identifiés dans le cadre des plans interrégionaux et régionaux de contrôle (PIRC/PRC)

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Réalisation des inspections sur les besoins identifiés dans le cadre des plans interrégionaux et régionaux de contrôle (PIRC/PRC)	%	10	27	> 60	60	23	> 60

### Commentaires techniques

**Mode de Calcul :** Numérateur : somme des objectifs atteints pour l'ensemble des PIRC/PRC (un objectif est atteint lorsque le taux de contrôle se situe au moins à 80 %). Dénominateur : somme des objectifs de chaque PIRC/PRC.

**Construction de l'indicateur :** Chaque PIRC/PRC est réalisé par la direction interrégionale de la mer (DIRM) concernée. Il fixe en moyenne une quinzaine d'objectifs par an et par façade maritime. Ainsi, au total, il y a une soixantaine d'objectifs. Un objectif est considéré comme atteint lorsque le taux de contrôle se situe au moins à 80 %.

Source des données : Le mode de collecte des données de base est manuel. La Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture, sous-direction des ressources halieutiques, bureau du contrôle des pêches (DPMA/SDRH/BCP) et le centre national de surveillance des pêches sont responsables de la collecte de ces données

## ANALYSE DES RÉSULTATS

Les objectifs de contrôle, définis à la fin de l'année 2019, ont été revus au deuxième trimestre 2020, afin de tenir compte de la diminution effective de l'activité de contrôle pendant la période de crise sanitaire. Ainsi, les administrations se sont engagées sur la réalisation d'un objectif quantitatif proportionné, effectivement réalisable, estimé à 70% de l'objectif initial.

Dans ce cadre, en 2020, pour 5 442 inspections programmées (en mer et au débarquement) 4 220 inspections ont été réalisées, soit un taux de réalisation de 77 %.

Cet indicateur quantitatif est complété par deux indicateurs permettant d'apprécier la qualité et l'efficacité des contrôles « 4.2 réalisation des inspections sur les besoins identifiés dans le cadre des plans interrégionaux et régionaux de contrôle (PIRC/PRC) » et « 4.3 ratio du nombre d'inspections en mer pilotées par le centre national de surveillance des pêches au regard des inspections déclarées dans la SATI (système automatisé de traitement des inspections) ». Ces indicateurs permettront de vérifier l'atteinte des objectifs de contrôle fixés par espèce, d'une part, et d'analyser l'efficacité du pilotage des inspections.

Par ailleurs l'indicateur "**réalisation des inspections sur les besoins identifiés dans le cadre des plans interrégionaux et régionaux de contrôle (PIRC/PRC)**" est fortement dépendant des moyens mis à disposition par les ministères en charge des contrôles (ministère de la transition écologique et solidaire, ministère des armées, ministère de l'action et des comptes publics, ministère de l'intérieur...). De même, comme toute activité en mer, la bonne réalisation des objectifs est soumise aux aléas climatiques. Enfin, compte tenu de la situation sanitaire de l'année 2020, des changements méthodologiques ainsi que d'objectifs de contrôle ont été apportés.

Depuis la mise en place de l'indicateur en 2018, les résultats demeurent faibles. Ce niveau s'explique notamment par la difficulté d'anticipation des missions de contrôle des pêches mises en œuvre par les administrations dont ce n'est pas la mission principale. Ces dernières doivent encore passer d'une logique d'inspection « d'opportunité » à une logique d'analyse de risque et de ciblage. Cet accompagnement au changement demande du temps. Pour ce faire, la DPMA dispose d'instances de pilotage dédiées, le CNPCP, ainsi que du CNSP, qui assurent la coordination des moyens de contrôle. Ils diversifient actuellement leurs outils afin d'améliorer la planification des missions de contrôle, en renforçant l'accompagnement des administrations concernées (calendrier des pêcheries, ...).

Enfin le "**ratio du nombre d'inspections en mer pilotées par le Centre National de Surveillance des Pêches (CNSP) au regard des inspections déclarées dans la base SATI**" est dépendant de la bonne alimentation de la base SATI par les unités de contrôle. En effet, si elle n'est pas correctement alimentée, le taux peut être artificiellement augmenté. Le principal levier d'action est la tenue régulière de réunion du comité national de pilotage du contrôle des pêches (CNPCP).

---

**Compétitivité et durabilité de l'agriculture de l'agroalimentaire de la forêt de la pêche et de l'aquaculture**

---

Programme n° 149 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

## 2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2020</i> Consommation 2020						
21 – Adaptation des filières à l'évolution des marchés	3 770 000 323 919		214 002 500 208 251 937		217 772 500 208 575 856	217 772 500
22 – Gestion des crises et des aléas de la production agricole			5 374 381 72 619 338	150 000 000	5 374 381 222 619 338	5 374 381
23 – Appui au renouvellement et à la modernisation des exploitations agricoles	700 000		127 313 208 109 543 911		127 313 208 110 243 911	127 313 208
24 – Gestion équilibrée et durable des territoires	700 000 2 056 738	900 000 41 412	565 327 929 456 087 635		566 927 929 458 185 786	566 927 929
25 – Protection sociale	23 854		117 387 865 125 317 530		117 387 865 125 341 384	117 387 865
26 – Gestion durable de la forêt et développement de la filière bois	194 114 319 191 815 784	4 614 491 2 788 184	42 339 138 39 457 331	990 094	241 067 948 235 051 394	241 067 948
27 – Moyens de mise en oeuvre des politiques publiques et gestion des interventions	449 032 941 340 216 478		295 480 7 214 336	37 723 889 32 850 000	487 052 310 380 280 814	487 052 310
28 – Pêche et aquaculture	14 117 825 11 565 158		36 045 997 29 181 539	400 000 161 079	50 563 822 40 907 776	50 563 822
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>661 735 085</b>	<b>5 514 491</b>	<b>1 108 086 498</b>	<b>38 123 889</b>	<b>1 813 459 963</b>	<b>1 813 459 963</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+2 139 016 (hors titre 2)			+2 139 016	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+30 601 578 (hors titre 2)			+30 601 578	
Total des AE ouvertes		1 846 200 557 (hors titre 2)			1 846 200 557	
<b>Total des AE consommées</b>	<b>546 701 931</b>	<b>2 829 596</b>	<b>1 047 673 557</b>	<b>184 001 173</b>	<b>1 781 206 257</b>	

## 2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2020</i> Consommation 2020						
21 – Adaptation des filières à l'évolution des marchés	3 770 000 280 958	708	214 002 500 207 224 191		217 772 500 207 505 858	217 772 500
22 – Gestion des crises et des aléas de la production agricole			5 374 381 30 983 066	150 000 000	5 374 381 180 983 066	5 374 381
23 – Appui au renouvellement et à la modernisation des exploitations agricoles	709 960		166 803 310 154 889 691		166 803 310 155 599 651	166 803 310
24 – Gestion équilibrée et durable des territoires	700 000 2 458 146	900 000 46 685	462 493 247 379 061 980		464 093 247 381 566 812	464 093 247
25 – Protection sociale	23 854		117 387 865 125 315 729		117 387 865 125 339 583	117 387 865
26 – Gestion durable de la forêt et développement de la filière bois	194 114 319 192 674 563	5 606 398 1 574 556	46 697 642 46 482 550	1 000 000	246 418 359 241 731 668	246 418 359
27 – Moyens de mise en oeuvre des politiques publiques et gestion des	449 032 941		295 480	37 723 889	487 052 310	487 052 310

## Compétitivité et durabilité de l'agriculture de l'agroalimentaire de la forêt de la pêche et de l'aquaculture

Programme n° 149 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2020</i> Consommation 2020						
interventions	340 238 373		11 771 842	32 850 000	<b>384 860 215</b>	
28 – Pêche et aquaculture	14 127 394 10 305 099		36 045 997 24 211 804	400 000 6 880	<b>50 573 391</b> <b>34 523 784</b>	50 573 391
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>661 744 654</b>	<b>6 506 398</b>	<b>1 049 100 422</b>	<b>38 123 889</b>	<b>1 755 475 363</b>	<b>1 755 475 363</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+2 139 016 (hors titre 2)			+2 139 016	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+63 376 134 (hors titre 2)			+63 376 134	
Total des CP ouverts		1 820 990 513 (hors titre 2)			1 820 990 513	
<b>Total des CP consommés</b>	<b>546 690 953</b>	<b>1 621 949</b>	<b>979 940 854</b>	<b>183 856 880</b>	<b>1 712 110 636</b>	

## 2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

### 2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2019</i> Consommation 2019						
21 – Adaptation des filières à l'évolution des marchés	70 000 5 153 850	3 137	220 350 000 191 255 408		220 420 000	<b>220 420 000</b> <b>196 412 395</b>
22 – Gestion des crises et des aléas de la production agricole	44 635		5 374 381 -5 585 637	87 500 000	5 374 381	<b>5 374 381</b> <b>81 958 998</b>
23 – Appui au renouvellement et à la modernisation des exploitations agricoles	1 100 000		124 197 183 118 262 217		124 197 183	<b>124 197 183</b> <b>119 362 217</b>
24 – Gestion équilibrée et durable des territoires	700 000 1 263 436	900 000 11 273	396 271 554 356 606 622		397 871 554	<b>397 871 554</b> <b>357 881 331</b>
25 – Protection sociale	74 757		134 892 865 177 930 832		134 892 865	<b>134 892 865</b> <b>178 005 589</b>
26 – Gestion durable de la forêt et développement de la filière bois	194 183 850 192 028 768	5 471 265 1 915 471	46 139 138 20 254 579	1 060 650	245 794 253	<b>245 794 253</b> <b>215 259 468</b>
27 – Moyens de mise en oeuvre des politiques publiques et gestion des interventions	469 176 758 379 440 505		145 480 11 631 842	31 506 593 28 986 066	500 828 831	<b>500 828 831</b> <b>420 058 413</b>
28 – Pêche et aquaculture	14 612 000 14 863 266		34 532 320 25 006 858	555 000 407 000	49 699 320	<b>49 699 320</b> <b>40 277 124</b>
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>678 742 608</b>	<b>6 371 265</b>	<b>961 902 921</b>	<b>32 061 593</b>	<b>1 679 078 387</b>	<b>1 679 078 387</b>
<b>Total des AE consommées</b>	<b>593 969 216</b>	<b>1 929 880</b>	<b>895 362 722</b>	<b>117 953 716</b>		<b>1 609 215 535</b>

### 2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2019</i> Consommation 2019						
21 – Adaptation des filières à l'évolution des marchés	70 000 5 193 006	2 429	220 750 000 185 392 823		220 820 000	<b>220 820 000</b> <b>190 588 258</b>

**Compétitivité et durabilité de l'agriculture de l'agroalimentaire de la forêt de la pêche et de l'aquaculture**

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES | Programme n° 149

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
22 – Gestion des crises et des aléas de la production agricole	44 635		5 374 381 543 000	87 500 000	5 374 381	5 374 381 88 087 635
23 – Appui au renouvellement et à la modernisation des exploitations agricoles	1 159 648		157 058 460 203 543 781		157 058 460	157 058 460 204 703 429
24 – Gestion équilibrée et durable des territoires	700 000 1 231 110	900 000 101 239	437 290 720 426 310 390		438 890 720	438 890 720 427 642 739
25 – Protection sociale	57 872		134 892 865 177 930 832		134 892 865	134 892 865 177 988 704
26 – Gestion durable de la forêt et développement de la filière bois	194 186 335 192 807 202	6 774 009 2 018 950	52 765 284 31 843 666	970 000	253 725 628	253 725 628 227 639 819
27 – Moyens de mise en oeuvre des politiques publiques et gestion des interventions	469 176 758 379 406 013		145 480 7 574 336	31 506 593 28 986 066	500 828 831	500 828 831 415 966 415
28 – Pêche et aquaculture	14 622 000 15 020 516		34 531 889 19 810 779	555 000 299 023	49 708 889	49 708 889 35 130 318
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>678 755 093</b>	<b>7 674 009</b>	<b>1 042 809 079</b>	<b>32 061 593</b>	<b>1 761 299 774</b>	<b>1 761 299 774</b>
<b>Total des CP consommés</b>	<b>594 920 002</b>	<b>2 122 618</b>	<b>1 052 949 607</b>	<b>117 755 089</b>		<b>1 767 747 317</b>

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2019	Ouvertes en LFI pour 2020	Consommées* en 2020	Consommés* en 2019	Ouverts en LFI pour 2020	Consommés* en 2020
<b>Titre 3 – Dépenses de fonctionnement</b>	593 969 216	661 735 085	546 701 931	594 920 002	661 744 654	546 690 953
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	145 727 661	194 702 351	96 284 669	144 947 084	194 711 920	95 142 651
Subventions pour charges de service public	448 241 556	467 032 734	450 417 262	449 972 919	467 032 734	451 548 302
<b>Titre 5 – Dépenses d'investissement</b>	1 929 880	5 514 491	2 829 596	2 122 618	6 506 398	1 621 949
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	1 929 880	5 514 491	2 535 018	2 122 618	6 506 398	1 591 354
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	0	0	294 578	0	0	30 595
<b>Titre 6 – Dépenses d'intervention</b>	895 362 722	1 108 086 498	1 047 673 557	1 052 949 607	1 049 100 422	979 940 854
Transferts aux ménages	15 969 162	18 141 450	17 415 190	19 899 010	18 141 450	17 415 792
Transferts aux entreprises	814 803 195	922 970 541	970 689 910	980 517 884	862 938 666	906 647 213
Transferts aux collectivités territoriales	16 876 046	13 232 877	6 279 564	5 847 174	14 247 658	6 816 515
Transferts aux autres collectivités	47 714 319	153 741 630	53 288 893	46 685 539	153 772 648	49 061 334
<b>Titre 7 – Dépenses d'opérations financières</b>	117 953 716	38 123 889	184 001 173	117 755 089	38 123 889	183 856 880
Prêts et avances	87 500 000	0	150 000 000	87 500 000	0	150 000 000
Dotations en fonds propres	29 483 716	38 123 889	33 001 173	29 285 089	38 123 889	32 856 880
Dépenses de participations financières	970 000	0	1 000 000	970 000	0	1 000 000
<b>Total hors FdC et AdP</b>		<b>1 813 459 963</b>			<b>1 755 475 363</b>	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+32 740 594			+65 515 150	
<b>Total*</b>	<b>1 609 215 535</b>	<b>1 846 200 557</b>	<b>1 781 206 257</b>	<b>1 767 747 317</b>	<b>1 820 990 513</b>	<b>1 712 110 636</b>

\* y.c. FdC et AdP



## Compétitivité et durabilité de l'agriculture de l'agroalimentaire de la forêt de la pêche et de l'aquaculture

Programme n° 149 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

### FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2019	Prévues en LFI pour 2020	Ouvertes en 2020	Ouverts en 2019	Prévus en LFI pour 2020	Ouverts en 2020
Dépenses de personnel						
Autres natures de dépenses	6 097 275		2 139 016	6 097 275		2 139 016
<b>Total</b>	<b>6 097 275</b>		<b>2 139 016</b>	<b>6 097 275</b>		<b>2 139 016</b>

### RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

#### ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
03/2020		1 967 293		1 967 293				
05/2020		113 873		113 873				
10/2020		57 851		57 851				
<b>Total</b>		<b>2 139 016</b>		<b>2 139 016</b>				

#### ARRÊTÉS DE REPORT D'AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
22/01/2020		13 399						
<b>Total</b>		<b>13 399</b>						

#### ARRÊTÉS DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
29/01/2020		3 333 688		3 333 688				
<b>Total</b>		<b>3 333 688</b>		<b>3 333 688</b>				

## ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
10/02/2020		6 108 599		11 621 490				
<b>Total</b>		<b>6 108 599</b>		<b>11 621 490</b>				

## DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/08/2020						5 398 333		2 318 333
24/11/2020		370 269		370 269				
<b>Total</b>		<b>370 269</b>		<b>370 269</b>		<b>5 398 333</b>		<b>2 318 333</b>

## DÉCRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/08/2020		369 020		369 020				
<b>Total</b>		<b>369 020</b>		<b>369 020</b>				

## LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
30/11/2020		25 804 936		50 000 000				
<b>Total</b>		<b>25 804 936</b>		<b>50 000 000</b>				

## TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
<b>Total général</b>		<b>38 138 927</b>		<b>67 833 483</b>		<b>5 398 333</b>		<b>2 318 333</b>

## Compétitivité et durabilité de l'agriculture de l'agroalimentaire de la forêt de la pêche et de l'aquaculture

Programme n° 149 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

### ÉVALUATION DES DÉPENSES FISCALES

#### Avertissement

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Le chiffrage initial pour 2020 a été réalisé sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2020. Dès lors, le chiffrage actualisé peut différer de celui-ci, notamment lorsqu'il tient compte d'aménagements intervenus depuis le dépôt du projet de loi de finances pour 2020.

Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »). La portée du total s'avère toutefois limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

### DÉPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (30)

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage définitif 2019	Chiffrage initial 2020	Chiffrage actualisé 2020
800405	<p><b>Tarif réduit de taxe intérieure de consommation (remboursement) pour le gazole non routier, le fioul lourd, le gaz naturel et le gaz de pétrole liquéfié utilisés par les exploitants agricoles</b></p> <p>Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques</p> <p><i>Bénéficiaires 2018 : 145864 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2004 - Dernière modification : 2019 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - : article 32-II-A,C de la loi n° 2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014</i></p>	1 250	1 057	1 250
800201	<p><b>Tarif réduit de taxe intérieure de consommation du gazole non routier autre que celui utilisé pour les usages agricoles</b></p> <p>Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques</p> <p><i>Bénéficiaires 2018 : 145864 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 1970 - Dernière modification : 2019 - Dernière incidence budgétaire : 2021 - Fin du fait générateur : 2021 - code des douanes : 265-1-tableau B-1°(indice 20) et 265 B</i></p>	1 130	1 000	1 130
730232	<p><b>Taux de 10 % applicable aux livraisons de bois de chauffage et produits de bois assimilés</b></p> <p>Assiette et taux</p> <p><i>Bénéficiaires 2018 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2020 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 278 bis-3° bis</i></p>	139	142	126
300101	<p><b>Exonération sous certaines conditions : - des coopératives agricoles et de leurs unions ; - des coopératives artisanales et de leurs unions ; - des coopératives d'entreprises de transport ; - des coopératives artisanales de transport fluvial ; - des coopératives maritimes et de leurs unions</b></p> <p>Exonérations</p> <p><i>Bénéficiaires 2018 : 1055 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 1948 - Dernière modification : 1983 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 207-1-2°, 3° et 3° bis</i></p>	120	140	115
170106	<p><b>Déduction de précaution</b></p> <p>Bénéfices agricoles</p> <p><i>Bénéficiaires 2018 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Bonne - Création : 2018 - Dernière modification : 2018 - Dernière incidence budgétaire : 2023 - Fin du fait générateur : 2022 - code général des impôts : 73</i></p>	90	120	80

**Compétitivité et durabilité de l'agriculture de l'agroalimentaire de la forêt de la pêche et de l'aquaculture**

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES | Programme n° 149

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage définitif 2019	Chiffrage initial 2020	Chiffrage actualisé 2020
210316	<p><b>Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles utilisant le mode de production biologique</b></p> <p>Dispositions communes à l'impôt sur le revenu (bénéfices industriels et commerciaux, bénéfices agricoles et bénéfices non commerciaux) et à l'impôt sur les sociétés</p> <p><i>Bénéficiaires 2018 : 17011 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2006 - Dernière modification : 2017 - Dernière incidence budgétaire : 2021 - Fin du fait générateur : 2020 - code général des impôts : 244 quater L, 199 ter K, 220 M, 223 O-1-n</i></p>	54	54	61
520109	<p><b>Exonération partielle de droits de mutation des bois et forêts, des sommes déposées sur un compte d'investissement forestier et d'assurance (CIFA), des parts d'intérêts détenues dans un groupement forestier, des biens ruraux loués par bail à long terme, des parts de GFA et de la fraction des parts de groupements forestiers ruraux représentative de biens de nature forestière et celle représentative de biens de nature agricole</b></p> <p>Mutations à titre gratuit</p> <p><i>Bénéficiaires 2018 : (nombre non déterminé) Menages - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1959 - Dernière modification : 2018 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 793-1-3° et 4°, 793-2-2° et 3°, 793-3, 793 bis et 848 bis</i></p>	50	50	50
170201	<p><b>Abattement sur les bénéfices réalisés par les jeunes agriculteurs</b></p> <p>Bénéfices agricoles</p> <p><i>Bénéficiaires 2018 : 14763 Entreprises - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Très bonne - Création : 1992 - Dernière modification : 2006 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 73 B</i></p>	54	32	40
730212	<p><b>Taux de 10% applicable aux éléments constitutifs des aliments pour le bétail, aux engrais, aux amendements calcaires et produits phytopharmaceutiques utilisables en agriculture biologique et aux matières fertilisantes ou supports de culture d'origine organique agricole</b></p> <p>Assiette et taux</p> <p><i>Bénéficiaires 2018 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1966 - Dernière modification : 2013 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 278 bis-4° et 5°</i></p>	24	24	22
110240	<p><b>Crédit d'impôt au titre des dépenses engagées par les exploitants agricoles pour assurer leur remplacement</b></p> <p>Calcul de l'impôt</p> <p><i>Bénéficiaires 2018 : 32044 Menages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2006 - Dernière modification : 2018 - Dernière incidence budgétaire : 2023 - Fin du fait générateur : 2022 - code général des impôts : 200 undecies</i></p>	18	18	19
200217	<p><b>Amortissement exceptionnel des bâtiments d'élevage et des matériels et installations destinés au stockage des effluents d'élevage égal à 40% du prix de revient des biens réparti linéairement sur cinq ans</b></p> <p>Dispositions communes à l'impôt sur le revenu (bénéfices industriels et commerciaux et bénéfices agricoles) et à l'impôt sur les sociétés</p> <p><i>Bénéficiaires 2018 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2015 - Dernière modification : 2015 - Dernière incidence budgétaire : 2023 - Fin du fait générateur : 2017 - code général des impôts : 39 quinquies FB</i></p>	10	8	10
320122	<p><b>Déduction pour les groupements d'employeurs des sommes inscrites à un compte d'affectation spéciale et destinées à couvrir leur responsabilité solidaire pour le paiement des dettes salariales</b></p> <p>Modalités particulières d'imposition</p> <p><i>Bénéficiaires 2018 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2005 - Dernière modification : 2015 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 214-1-8°</i></p>	10	10	10
730302	<p><b>Taux de 2,10 % applicable aux ventes d'animaux de boucherie et de charcuterie à des personnes non assujetties à la TVA</b></p> <p>Assiette et taux</p> <p><i>Bénéficiaires 2018 : 1700 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1970 - Dernière modification : 2000 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 281 sexies</i></p>	10	11	10

**Compétitivité et durabilité de l'agriculture de l'agroalimentaire de la forêt de la pêche et de l'aquaculture**

Programme n° 149 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

(en millions d'euros)

	Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale	Chiffrage définitif 2019	Chiffrage initial 2020	Chiffrage actualisé 2020
110262	<b>Crédit d'impôt sur le revenu pour travaux forestiers et rémunérations versées pour la réalisation de contrats de gestion de bois et forêts jusqu'au 31 décembre 2020</b> Calcul de l'impôt <i>Bénéficiaires 2018 : 8500 Menages - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Très bonne - Création : 2013 - Dernière modification : 2017 - Dernière incidence budgétaire : 2021 - Fin du fait générateur : 2020 - code général des impôts : 200 quindecies</i>	6	4	6
110226	<b>Réduction d'impôt sur le revenu pour investissements et cotisations d'assurance de bois et forêts jusqu'au 31 décembre 2020</b> Calcul de l'impôt <i>Bénéficiaires 2018 : 8300 Entreprises et menages - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Très bonne - Création : 2001 - Dernière modification : 2017 - Dernière incidence budgétaire : 2021 - Fin du fait générateur : 2020 - code général des impôts : 199 decies H</i>	4	5	5
530208	<b>Exonération des cessions réalisées par les SAFER</b> Mutations à titre onéreux - Taxe de publicité foncière <i>Bénéficiaires 2018 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 1998 - Dernière modification : 1999 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 1028 ter</i>	2	1	2
120101	<b>Exonération du salaire différé de l'héritier d'un exploitant agricole ayant cessé de participer directement et gratuitement à l'exploitation avant le 1er juillet 2014</b> Traitements, salaires, pensions et rentes viagères <i>Bénéficiaires 2018 : (nombre non déterminé) Menages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1939 - Dernière modification : 2013 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 81-3°</i>	1	1	1
500101	<b>Exonération de droits d'enregistrement et de timbre des sociétés coopératives agricoles de céréales, d'insémination artificielle et d'utilisation de matériel agricole</b> Dispositions communes aux droits d'enregistrement et de timbre <i>Bénéficiaires 2018 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1936 - Dernière modification : 1982 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 1030, 1031</i>	1	1	1
170103	<b>Déduction spécifique à l'investissement</b> Bénéfices agricoles <i>Bénéficiaires 2018 : 43800 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 1986 - Dernière modification : 2018 - Dernière incidence budgétaire : 2019 - Fin du fait générateur : 2018 - code général des impôts : 72 D et 72 D ter</i>	136	-	-
170105	<b>Déduction pour aléas</b> Bénéfices agricoles <i>Bénéficiaires 2018 : 3900 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2001 - Dernière modification : 2018 - Dernière incidence budgétaire : 2019 - Fin du fait générateur : 2018 - code général des impôts : 72 D bis et 72 D ter</i>	11	-	-
200216	<b>Majoration du taux d'amortissement dégressif pour certains matériels des entreprises de première transformation du bois</b> Dispositions communes à l'impôt sur le revenu (bénéfices industriels et commerciaux et bénéfices agricoles) et à l'impôt sur les sociétés <i>Bénéficiaires 2018 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2008 - Dernière modification : 2013 - Dernière incidence budgétaire : 2018 - Fin du fait générateur : 2016 - code général des impôts : 39 AA quater</i>	-	-	-
230507	<b>Taxation au taux réduit de 6 % libératoire de l'impôt sur le revenu ou de 8 % libératoire de l'impôt sur les sociétés, des plus-values réalisées à l'occasion d'apports à un groupement forestier</b> Dispositions communes à l'impôt sur le revenu (bénéfices industriels et commerciaux) et à l'impôt sur les sociétés <i>Bénéficiaires 2018 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1963 - Dernière modification : 1992 - Dernière incidence budgétaire : 2018 - Fin du fait générateur : 2017 - code général des impôts : 238 quater</i>	-	-	-

**Compétitivité et durabilité de l'agriculture de l'agroalimentaire de la forêt de la pêche et de l'aquaculture**

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES | Programme n° 149

(en millions d'euros)

	Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale	Chiffrage définitif 2019	Chiffrage initial 2020	Chiffrage actualisé 2020
170306	<p><b>Rattachement du revenu exceptionnel d'un exploitant agricole soumis à un régime réel d'imposition par fractions égales, aux résultats de l'exercice de sa réalisation et des six exercices suivants</b></p> <p>Bénéfices agricoles</p> <p><i>Bénéficiaires 2018 : 100 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2005 - Dernière modification : 2006 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 75-0 A</i></p>	8	nc	nc
170307	<p><b>Report d'imposition de l'indemnité destinée à couvrir les dommages causés aux récoltes par des événements climatiques à l'exercice de constatation de cette perte</b></p> <p>Bénéfices agricoles</p> <p><i>Bénéficiaires 2018 : (nombre non déterminé) Entreprises - Création : 2012 - Dernière modification : 2012 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 72B</i></p>	nc	nc	nc
440102	<p><b>Exonération partielle des bois et forêts, des parts de groupement forestier, des biens ruraux loués par bail à long terme et des parts de GFA</b></p> <p>Impôt sur la fortune immobilière</p> <p><i>Bénéficiaires 2018 : 20900 Menages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2017 - Dernière modification : 2017 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 976</i></p>	37	nc	nc
110239	<p><b>Réduction d'impôt sur le revenu à raison des intérêts perçus au titre du différé de paiement accordé à des exploitants agricoles</b></p> <p>Calcul de l'impôt</p> <p><i>Bénéficiaires 2018 : 14 Menages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2006 - Dernière modification : 2006 - Dernière incidence budgétaire : 2023 - Fin du fait générateur : 2010 - code général des impôts : 199 vicies A</i></p>	€	€	€
110241	<p><b>Réduction d'impôt au titre des cotisations versées aux associations syndicales autorisées ayant pour objet la réalisation de travaux de prévention en vue de la défense des forêts contre les incendies sur des terrains inclus dans les bois classés</b></p> <p>Calcul de l'impôt</p> <p><i>Bénéficiaires 2018 : 5901 Menages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2006 - Dernière modification : 2006 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 200 decies A</i></p>	€	€	€
310204	<p><b>Amortissement exceptionnel égal à 50 % du montant des sommes versées pour la souscription de parts de sociétés d'épargne forestière</b></p> <p>Provisions et amortissements</p> <p><i>Bénéficiaires 2018 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2001 - Dernière modification : 2018 - Dernière incidence budgétaire : 2020 - Fin du fait générateur : 2019 - code général des impôts : 217 terdecies</i></p>	€	€	€
800219	<p><b>Tarif réduit pour le gaz naturel consommé pour déshydrater les légumes et plantes aromatiques, autres que les pommes de terres, les champignons et les truffes, par les entreprises pour lesquelles cette consommation est supérieure à 800 wattheures par euro de valeur ajoutée</b></p> <p>Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques</p> <p><i>Bénéficiaires 2018 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2020 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code des douanes : 266 quinquies 8 c</i></p>	€	€	€
140127	<p><b>Exonération des intérêts des sommes inscrites sur un compte épargne d'assurance pour la forêt (CEAF) ouverts jusqu'au 31 décembre 2013</b></p> <p>Revenus de capitaux mobiliers</p> <p><i>Bénéficiaires 2018 : (nombre non déterminé) Menages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2010 - Dernière modification : 2013 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 157-23°</i></p>			
	<b>Coût total des dépenses fiscales</b>	<b>3 165</b>	<b>2 678</b>	<b>2 938</b>

## Compétitivité et durabilité de l'agriculture de l'agroalimentaire de la forêt de la pêche et de l'aquaculture

Programme n° 149 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

### DÉPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPÔTS LOCAUX PRISES EN CHARGE PAR L'ÉTAT (6)

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts locaux contribuant au programme de manière principale		Chiffrage définitif 2019	Chiffrage initial 2020	Chiffrage actualisé 2020
060102	<b>Exonération de la part communale et intercommunale en faveur des terres agricoles à concurrence de 20 %</b> Taxe foncière sur les propriétés non bâties <i>Bénéficiaires 2018 : (nombre non déterminé) Entreprises et menages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2005 - Dernière modification : 2005 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 1394 B bis</i>	107	107	107
060201	<b>Pertes de récoltes ou de bétail</b> Taxe foncière sur les propriétés non bâties <i>Bénéficiaires 2018 : 1000000 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 1807 - Dernière modification : 2000 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 1398</i>	89	nc	89
060203	<b>Dégrèvement d'office jeunes agriculteurs</b> Taxe foncière sur les propriétés non bâties <i>Bénéficiaires 2018 : 53774 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 1991 - Dernière modification : 2001 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 1647-00 bis</i>	10	7	10
060104	<b>Exonération totale en faveur des terres agricoles situées en Corse</b> Taxe foncière sur les propriétés non bâties <i>Bénéficiaires 2018 : (nombre non déterminé) Entreprises et menages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 1994 - Dernière modification : 1994 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 1394 B</i>	2	2	2
060103	<b>Exonération en faveur des terrains plantés en bois</b> Taxe foncière sur les propriétés non bâties <i>Bénéficiaires 2018 : (nombre non déterminé) Entreprises et menages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 1941 - Dernière modification : 2001 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 1395</i>	1	1	1
060202	<b>Association foncière pastorale</b> Taxe foncière sur les propriétés non bâties <i>Bénéficiaires 2018 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 1995 - Dernière modification : 2017 - Dernière incidence budgétaire : 2020 - Fin du fait générateur : 2020 - code général des impôts : 1398 A</i>	€	€	€
<b>Coût total des dépenses fiscales</b>		<b>209</b>	<b>117</b>	<b>209</b>

### DÉPENSES FISCALES SUBSIDIAIRES SUR IMPÔTS LOCAUX PRISES EN CHARGE PAR L'ÉTAT (6)

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts locaux contribuant au programme de manière subsidiaire		Chiffrage définitif 2019	Chiffrage initial 2020	Chiffrage actualisé 2020
060102	<b>Exonération de la part communale et intercommunale en faveur des terres agricoles à concurrence de 20 %</b> Taxe foncière sur les propriétés non bâties <i>Bénéficiaires 2018 : (nombre non déterminé) Entreprises et menages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2005 - Dernière modification : 2005 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 1394 B bis</i>	107	107	107

**Compétitivité et durabilité de l'agriculture de l'agroalimentaire de la forêt de la pêche et de l'aquaculture**

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES | Programme n° 149

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts locaux contribuant au programme de manière subsidiaire		Chiffrage définitif 2019	Chiffrage initial 2020	Chiffrage actualisé 2020
060201	<p><b>Pertes de récoltes ou de bétail</b></p> <p>Taxe foncière sur les propriétés non bâties</p> <p><i>Bénéficiaires 2018 : 1000000 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 1807 - Dernière modification : 2000 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 1398</i></p>	89	nc	89
060203	<p><b>Dégrèvement d'office jeunes agriculteurs</b></p> <p>Taxe foncière sur les propriétés non bâties</p> <p><i>Bénéficiaires 2018 : 53774 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 1991 - Dernière modification : 2001 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 1647-00 bis</i></p>	10	7	10
060104	<p><b>Exonération totale en faveur des terres agricoles situées en Corse</b></p> <p>Taxe foncière sur les propriétés non bâties</p> <p><i>Bénéficiaires 2018 : (nombre non déterminé) Entreprises et menages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 1994 - Dernière modification : 1994 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 1394 B</i></p>	2	2	2
060103	<p><b>Exonération en faveur des terrains plantés en bois</b></p> <p>Taxe foncière sur les propriétés non bâties</p> <p><i>Bénéficiaires 2018 : (nombre non déterminé) Entreprises et menages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 1941 - Dernière modification : 2001 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 1395</i></p>	1	1	1
060202	<p><b>Association foncière pastorale</b></p> <p>Taxe foncière sur les propriétés non bâties</p> <p><i>Bénéficiaires 2018 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 1995 - Dernière modification : 2017 - Dernière incidence budgétaire : 2020 - Fin du fait générateur : 2020 - code général des impôts : 1398 A</i></p>	€	€	€
<b>Coût total des dépenses fiscales</b>		<b>209</b>	<b>117</b>	<b>209</b>



---

**Compétitivité et durabilité de l'agriculture de l'agroalimentaire de la forêt de la pêche et de l'aquaculture**

---

Programme n° 149 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

## ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
21 – Adaptation des filières à l'évolution des marchés		217 772 500 208 575 856	217 772 500 208 575 856		217 772 500 207 505 858	217 772 500 207 505 858
22 – Gestion des crises et des aléas de la production agricole		5 374 381 222 619 338	5 374 381 222 619 338		5 374 381 180 983 066	5 374 381 180 983 066
23 – Appui au renouvellement et à la modernisation des exploitations agricoles		127 313 208 110 243 911	127 313 208 110 243 911		166 803 310 155 599 651	166 803 310 155 599 651
24 – Gestion équilibrée et durable des territoires		566 927 929 458 185 786	566 927 929 458 185 786		464 093 247 381 566 812	464 093 247 381 566 812
25 – Protection sociale		117 387 865 125 341 384	117 387 865 125 341 384		117 387 865 125 339 583	117 387 865 125 339 583
26 – Gestion durable de la forêt et développement de la filière bois		241 067 948 235 051 394	241 067 948 235 051 394		246 418 359 241 731 668	246 418 359 241 731 668
27 – Moyens de mise en oeuvre des politiques publiques et gestion des interventions		487 052 310 380 280 814	487 052 310 380 280 814		487 052 310 384 860 215	487 052 310 384 860 215
28 – Pêche et aquaculture		50 563 822 40 907 776	50 563 822 40 907 776		50 573 391 34 523 784	50 573 391 34 523 784
<b>Total des crédits prévus en LFI *</b>	<b>0</b>	<b>1 813 459 963</b>	<b>1 813 459 963</b>	<b>0</b>	<b>1 755 475 363</b>	<b>1 755 475 363</b>
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+32 740 594	+32 740 594		+65 515 150	+65 515 150
Total des crédits ouverts	0	1 846 200 557	1 846 200 557	0	1 820 990 513	1 820 990 513
<b>Total des crédits consommés</b>	<b>0</b>	<b>1 781 206 257</b>	<b>1 781 206 257</b>	<b>0</b>	<b>1 712 110 636</b>	<b>1 712 110 636</b>
Crédits ouverts - crédits consommés		+64 994 300	+64 994 300		+108 879 877	+108 879 877

\* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

Les mouvements réglementaires et législatifs ayant concerné le programme 149 en 2020 sont les suivants :

- Arrêté du 22 janvier 2020 portant report d'AENE: + 13 398,92 € en AE;
- Arrêté du 29 janvier 2020 portant report de fonds de concours : + 3 333 688 € en AE=CP ;
- Arrêté du 10 février 2020 portant report de crédits généraux : + 6 108 599 € en AE et + 11 621 490 € en CP ;
- Décret de transfert n°2020-1015 du 7 août 2020 relatif au financement des pôles de compétitivité, des PITE Bretagne et Pays de la Loire et de la prédation : - 5 398 333 € en AE et – 2 318 333 en CP ;
- Décret de virement n°2020-1016 relatif au financement du GIP ADECIA et de la mission génétique animale : + 369 020 € en AE=CP ;
- Tamponné de dégel de l'ensemble de la réserve de précaution du 16 novembre 2020 : +45 755 805 € en AE et +47 400 741 € en CP ;
- LFR n° 2020-1473 du 30 novembre 2020 qui a ouvert +25 804 936 € en AE et +50 000 000€ en CP sur le programme.

**Compétitivité et durabilité de l'agriculture de l'agroalimentaire de la forêt de la pêche et de l'aquaculture**

Programme n° 149 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

**PASSAGE DU PLF À LA LFI**

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	1 826 831 461	1 826 831 461	0	1 768 846 861	1 768 846 861
Amendements	0	-13 371 498	-13 371 498	0	-13 371 498	-13 371 498
<b>LFI</b>	<b>0</b>	<b>1 813 459 963</b>	<b>1 813 459 963</b>	<b>0</b>	<b>1 755 475 363</b>	<b>1 755 475 363</b>

**RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ**

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	0	45 755 805	45 755 805	0	47 400 741	47 400 741
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	0	0	0	0	0
<b>Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)</b>	<b>0</b>	<b>45 755 805</b>	<b>45 755 805</b>	<b>0</b>	<b>47 400 741</b>	<b>47 400 741</b>

DÉPENSES PLURIANNUELLES

---

**Compétitivité et durabilité de l'agriculture de l'agroalimentaire de la forêt de la pêche et de l'aquaculture**

Programme n° 149 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

**SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)**

AE 2020	CP 2020
AE ouvertes en 2020 * (E1) <b>1 846 200 557</b>	CP ouverts en 2020 * (P1) <b>1 820 990 513</b>
AE engagées en 2020 (E2) <b>1 781 206 257</b>	CP consommés en 2020 (P2) <b>1 712 110 636</b>
AE affectées non engagées au 31/12/2020 (E3) <b>13 399</b>	dont CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) <b>293 230 604</b>
AE non affectées non engagées au 31/12/2020 (E4 = E1 - E2 - E3) <b>64 980 901</b>	dont CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) <b>1 418 880 032</b>

**RESTES À PAYER**

Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 brut (R1) <b>1 020 923 527</b>					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2019 (R2) <b>33 348</b>					
<b>Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 net</b> (R3 = R1 + R2) <b>1 020 956 875</b>	-	CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) <b>293 230 604</b>	=	Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R4 = R3 - P3) <b>727 726 271</b>	
AE engagées en 2020 (E2) <b>1 781 206 257</b>	-	CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) <b>1 418 880 032</b>	=	Engagements 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R5 = E2 - P4) <b>362 326 225</b>	
				<b>Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2020</b> (R6 = R4 + R5) <b>1 090 052 496</b>	
					Estimation des CP 2021 sur engagements non couverts au 31/12/2020 (P5) <b>274 331 756</b>
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2021 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2020 (P6 = R6 - P5) <b>815 720 740</b>

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

\* LFI 2020 + reports 2019 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Les crédits de paiement (CP) consommés en 2020 ont été destinés, pour 293 M€, à la couverture d'autorisations d'engagement (AE) antérieures à 2020.

Parmi les engagements 2020 payés lors de cette année, les montants les plus importants concernent les dispositifs suivants :

- les subventions aux établissements publics : 451 M€ ;

- l'indemnité compensatoire de handicap naturel : 251,6 M€ ;
- la compensation des exonérations de charges sociales (TODE) : 125 M€ ;
- les indemnités liées aux calamités agricoles : 150 M€ ;
- les refus d'apurement communautaires : 78,1 M€ ;
- les aides pour le sucre des départements d'Outre-Mer : 124 M€.

**Compétitivité et durabilité de l'agriculture de l'agroalimentaire de la forêt de la pêche et de l'aquaculture**

Programme n° 149 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## JUSTIFICATION PAR ACTION

**ACTION****21 – Adaptation des filières à l'évolution des marchés**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
21 – Adaptation des filières à l'évolution des marchés		217 772 500 208 575 856	<b>217 772 500</b> <b>208 575 856</b>		217 772 500 207 505 858	<b>217 772 500</b> <b>207 505 858</b>

Les montants programmés en LFI 2020, 217 772 500 € en AE et 217 772 500 € en CP, font état d'une sous-consommation de 9 196 644 € en AE et 10 266 642 € en CP, pour s'établir à 208 575 856 € en AE et 207 505 858 € en CP.

Il convient de noter que dans le cadre du financement des dispositifs liés à la covid, des rétablissements de crédits viennent porter une moindre consommation sur l'action. Ces rétablissements, d'un montant de 14 000 € et 1 069 € sont respectivement placés sur les sous-actions 21-02 – Emploi et innovation dans les entreprises agro-alimentaires et 21-08 – Interventions filières agro-alimentaires

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	3 770 000	323 919	3 770 000	280 958
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	70 000	323 919	70 000	280 958
Subventions pour charges de service public	3 700 000		3 700 000	
Titre 5 : Dépenses d'investissement				708
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État				708
Titre 6 : Dépenses d'intervention	214 002 500	208 251 937	214 002 500	207 224 191
Transferts aux entreprises	211 752 500	196 907 134	211 752 500	203 227 256
Transferts aux collectivités territoriales		480 206		541 908
Transferts aux autres collectivités	2 250 000	10 864 597	2 250 000	3 455 027
<b>Total</b>	<b>217 772 500</b>	<b>208 575 856</b>	<b>217 772 500</b>	<b>207 505 858</b>

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT AE = 323 919 € CP = 280 958 €

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT AUTRE QUE PERSONNEL AE = 323 919 € CP = 280 958 €

**Emploi et innovation dans les entreprises agro-alimentaires** : AE = 42 486 € CP = 19 669 €

Ce montant correspond au financement du pack d'abonnement annuel DIANE pour les agents de la DGPE.

**Actions internationales** AE = 77 781 € CP = 76 689€

Ces crédits financent l'organisation de manifestations à caractère international et les prestations nécessaires à l'accueil de délégations étrangères

**Intervention filières agro-alimentaires** : AE = 69 008 € CP = 58 357 €

Ces crédits ont été exécutés par les DAAF pour le financement de plusieurs conventions financières relatives à l'appui à la structuration de l'agriculture dans les pays et territoire d'Outre-Mer.

**Autres actions en faveur des filières agro-alimentaires** AE = 134 644 € CP = 126 244 €

Ce versement correspond aux paiements de différents contentieux relatifs aux mesures agro-environnementales et climatiques.

DÉPENSES D'INTERVENTION AE = 208 251 937 € CP = 207 224 191 €

TRANSFERTS AUX ENTREPRISES AE = 196 907 134 € CP = 203 227 256 €

**Emploi et innovation dans les entreprises agro-alimentaires** : AE = 1 526 608 € CP = 3 659 000 €

Ces crédits financent l'ensemble des actions en faveur des entreprises de transformation des produits agricoles, et en particulier les industries agroalimentaires.

La sous-consommation identifiée sur cette sous-action par rapport au montant prévu en LFI s'explique principalement par un transfert de crédits en gestion vers le programme 162 pour le financement des pôles de compétitivité (0,4 M€).

**Aides à la filière sucrière des départements d'Outre-mer** : AE = 124 400 000 € CP = 124 400 000 €

L'exécution recouvre :

- 56 M€ en AE et 56 M€ en CP au titre de l'aide aux producteurs de canne à sucre visant à compenser les handicaps de production dans les départements d'outre-mer : 34 720 000 € en AE et 34 856 300 € en CP pour la filière réunionnaise, 20 160 000 € en AE=CP pour la filière guadeloupéenne et 1 120 000 € en AE et 983 700 € en CP pour la filière martiniquaise ;
- 10 M€ en AE=CP au titre de l'aide forfaitaire d'adaptation de l'industrie sucrière ;
- 20,4 M€ en AE et 20,4 M€ en CP au titre de l'aide de soutien logistique aux industries sucrières exportant des sucres vers les ports de l'Union européenne ;
- 38 M€ AE=CP pour financer l'aide en faveur des industries sucrières de La Réunion, de La Guadeloupe et de la Martinique mise en place dans le cadre de la fin des quotas sucriers.

**Actions internationales** AE = 8 110 000 € CP = 7 786 500 €

Il s'agit de conventions passées avec des organismes nationaux dont l'objet est la réalisation d'actions de promotion collectives et d'appui à l'exportation afin de permettre aux entreprises françaises d'augmenter leurs parts de marché à l'export et de faire face à la compétition mondiale.

**Politique de la qualité – Fonds avenir Bio**: AE = 0 € CP = 4 000 000 €

Ces crédits financent la contribution annuelle du ministère chargé de l'agriculture au fonds de structuration des filières issues de l'agriculture biologique, dénommé « fonds Avenir Bio ». Cette démarche s'inscrit dans le cadre du nouveau programme Ambition bio dont l'objectif est de parvenir à 15 % de surface agricole biologique à horizon 2022. Ces crédits sont délégués au GIP Agence Bio. Deux appels à projets ont été lancés en 2020 dans le cadre du Fonds avenir bio et 14 projets de structuration des filières biologiques ont été soutenus.

**Intervention en faveur des filières agro-alimentaires** : AE = 59 470 526 € CP = 59 398 017 €

Ces crédits financent l'ensemble des dispositifs d'aides déclinés par filière de production et principalement mis en œuvre par FranceAgriMer d'une part, et l'Office de développement de l'économie agricole d'Outre-mer (ODEADOM) d'autre part. Les dépenses du Conseil interministériel pour l'Outre-mer de 2009 (CIOM) destinées à financer des dispositifs mis en œuvre par l'ODEADOM et favorisant le développement endogène agricole dans les départements d'Outre-mer émarginent également sur cette activité.



**Compétitivité et durabilité de l'agriculture de l'agroalimentaire de la forêt de la pêche et de l'aquaculture**

Programme n° 149 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

**Autres soutiens aux filières** : AE = 3 400 000 € CP = 3 983 739 €

Ces crédits ont notamment financé le complément veau dans les DOM. Ces crédits sont principalement issus de redéploiements depuis la sous-action 21-08.

**TRANSFERTS AUX COLLECTIVITÉS** AE = 480 206 € CP = 541 908 €

**Intervention en faveur des filières agro-alimentaires** : AE = 480 206 € CP = 541 908 €

Ces crédits ont été exécutés par les Directions de l'agriculture et de la forêt pour le financement de plusieurs conventions financières relatives à l'appui à la structuration de l'agriculture dans les pays et territoire d'Outre-Mer.

**TRANSFERTS AUX AUTRES COLLECTIVITÉS** AE = 10 864 597 € CP = 3 455 027 €

**Emploi et innovation dans les entreprises agro-alimentaires** : AE = 912 000 € CP = 432 000 €

Ces versements correspondent à la convention OCAPIAT et pour le reste, aux paiements effectués en services déconcentrés en faveur du réseau régional des industries agro-alimentaires et des pôles de compétitivités (FRAII).

**Actions internationales** AE = 1 892 597 € CP = 1 892 597 €

Ces crédits financent 4 types de mesures : promotion, stratégie d'influence, actions multivolontaires et cotisations obligatoires.

**Politique de la qualité – Fonds avenir Bio**: AE = 8 000 000€ CP = 1 000 000 €

Ces crédits financent la contribution annuelle du ministère chargé de l'agriculture au fonds de structuration des filières issues de l'agriculture biologique, dénommé « fonds Avenir Bio ».

**Intervention en faveur des filières agro-alimentaires** : AE = 60 000 € CP = 130 430 €

Ces crédits correspondent aux conventions d'appui à l'agriculture dans les pays et territoires d'outre-mer (PTOM) gérées par Mayotte, la Nouvelle Calédonie et Wallis et Futuna.

**DÉPENSES D'INVESTISSEMENT** AE= 0 € CP= 708 €

**DEPENSES POUR IMMOBILISATIONS CORPORELLES DE L'ETAT** AE = 0 € CP = 708 €

**Intervention en faveur des filières agro-alimentaires** : AE = 0 € CP = 708 €

**CONTRIBUTION AU GRAND PLAN D'INVESTISSEMENT**

	Prévisions LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement	0	8 000 000	<b>8 000 000</b>	0	8 000 000	<b>8 000 000</b>
Crédits de paiement	0	8 000 000	<b>8 000 000</b>	0	5 000 000	<b>5 000 000</b>

L'action 21 contribue au grand plan d'investissement avec le fonds Avenir Bio, dont les crédits sont délégués au GIP Agence Bio. 2 appels à projets ont été lancés en 2020 dans le cadre du Fonds avenir bio et 14 projets de structuration des filières biologiques ont été soutenus. La sous-consommation de 3 M€ en CP identifiée sur cette ligne par rapport à la dotation en LFI résulte de la forte hausse de la dotation en AE depuis 2018 (doublement de la dotation), qui n'a pas encore été totalement absorbée par l'Agence Bio en termes de paiement effectif des dossiers malgré une réelle montée en puissance.

**ACTION****22 – Gestion des crises et des aléas de la production agricole**

Action / Sous-action  Prévision LFI y.c. FdC et AdP Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
22 – Gestion des crises et des aléas de la production agricole		5 374 381 222 619 338	<b>5 374 381</b> <b>222 619 338</b>		5 374 381 180 983 066	<b>5 374 381</b> <b>180 983 066</b>

Les montants programmés en LFI 2020, 5 374 381 € en AE et 5 374 381 € en CP, font état d'une sur-exécution de 217 244 957 € en AE et 175 608 685 € en CP, pour s'établir à 222 619 338 € en AE et 180 983 066 € en CP.

Celle-ci s'explique en particulier par le versement de 150 M€ au FNGRA pour le financement des calamités agricoles et de 73 M€ en AE et 30 M€ en CP en soutien à différentes filières agricoles dans le cadre de la crise sanitaire de la Covid-19.

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	5 374 381	72 619 338	5 374 381	30 983 066
Transferts aux entreprises	5 374 381	72 619 338	5 374 381	30 983 066
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières		150 000 000		150 000 000
Prêts et avances		150 000 000		150 000 000
<b>Total</b>	<b>5 374 381</b>	<b>222 619 338</b>	<b>5 374 381</b>	<b>180 983 066</b>

DÉPENSES D'INTERVENTION AE = 72 619 339 € CP = 30 983 066 €

TRANSFERTS AUX ENTREPRISES AE = 72 619 339 € CP = 30 983 066 €

**Fonds d'allègement des charges (FAC) : AE = 72 017 066 € CP = 29 983 066 €**

Les crédits exécutés sur cette sous-action correspondent aux mesures spécifiques d'allègement des charges financières des agriculteurs Corse, délégués à l'Agence de services et de paiement (ASP).

**Cette année, la sous-action Fonds d'allègement des charges (FAC) a été mobilisée pour le financement des dispositifs d'aides en réponse à la crise sanitaire de la COVID-19. Plusieurs dispositifs d'aide ont été mis en œuvre au profit des filières les plus touchées :**

- Filière viti-vinicole: distillation de crise 82 M€ et aide au stockage 35 M€ ;
- Filière horticole : 25 M€;
- Filière cidricole: 5 M€ ;
- Filière brassicole : 4,5 M€ ;
- Filière volailles : 3 M€ ;
- Filière pommes de terre : 4 M€ ;
- Filière chevreaux : 0,6 M€;

**Compétitivité et durabilité de l'agriculture de l'agroalimentaire de la forêt de la pêche et de l'aquaculture**

Programme n° 149 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

- Equarrissage : 0,2 M€.

Ces mesures ont été financées par le dégel de la réserve de précaution, la mobilisation de trésorerie disponible chez les opérateurs relevant du ministère de l'Agriculture et de redéploiements au sein du programme 149.

**Aide en faveur du redressement des exploitations en difficulté (AGRIDIFF) : AE = 602 272 € CP = 1 000 000 €**

Ces crédits ont été délégués à l'Agence de services et de paiement (ASP) pour financer le dispositif d'aide en faveur du redressement des exploitations en difficulté. La sous-consommation sur ce dispositif s'explique par sa stabilisation tardive à la suite de sa refonte et à la persistance d'obstacles techniques qui devraient être levés en 2021.

#### DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES

PRÊTS ET AVANCES AE = 150 000 000 € CP = 150 000 000 €

**Fonds national de gestion des risques en agriculture : AE = 150 000 000 € CP = 150 000 000 €**

Ces crédits ont financé les indemnités des agriculteurs pour calamités agricoles suite à la sécheresse. Ces crédits sont gérés par le fonds national agricole de mutualisation sanitaire et environnemental (FMSE).

Le FNGRA a principalement été abondé par mobilisation de la provision pour aléas, le reste provenant de sous-consommations identifiées sur plusieurs lignes du programme.

#### ACTION

##### 23 – Appui au renouvellement et à la modernisation des exploitations agricoles

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
23 – Appui au renouvellement et à la modernisation des exploitations agricoles		127 313 208	127 313 208	166 803 310		166 803 310
		110 243 911	110 243 911	155 599 651		155 599 651

Les montants programmés en LFI 2020, 127 313 208 € en AE et 166 803 310 € en CP, font état d'une sous-consommation de 17 069 297 € en AE et de 11 203 659 € en CP, pour s'établir à 110 243 911 € en AE et 155 599 651 € en CP.

Cette sous-exécution tient principalement au redéploiement des crédits initialement dédiés au fonds aval afin de contribuer au financement des dispositifs d'aide mis en œuvre dans le cadre de la crise COVID, ainsi qu'à un rétablissement de crédits de 2 640 792 € sur la sous-action 23-09 - Plan de relance - Autres aides à la modernisation, redéployé là encore sur l'action 22 au profit du financement des dispositifs de soutien aux filières dans le cadre de la crise.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		700 000		709 960
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		700 000		709 960
Titre 6 : Dépenses d'intervention	127 313 208	109 543 911	166 803 310	154 889 691
Transferts aux ménages	18 141 450	17 415 792	18 141 450	17 415 792
Transferts aux entreprises	109 171 758	92 028 119	148 661 860	137 423 899
Transferts aux autres collectivités		100 000		50 000
<b>Total</b>	<b>127 313 208</b>	<b>110 243 911</b>	<b>166 803 310</b>	<b>155 599 651</b>

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT AE = 700 000 € CP = 709 960 €

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT AE = 700 000 € CP = 709 960 €

**Modernisation des exploitations** : AE = 700 000 € CP = 709 960 €

L'exécution totale de cette sous action est décrite dans la catégorie « transfert aux entreprises ».

DÉPENSES D'INTERVENTION AE = 109 543 911 € CP = 154 889 691 €

TRANSFERTS AUX MÉNAGES AE = 17 415 792 € CP = 17 415 792 €

**Indemnité viagère de départ (IVD) et complément de retraite pour les chefs d'exploitation rapatriés** : AE = 17 415 792 € CP = 17 415 792 €

Ces crédits financent l'indemnité viagère de départ (IVD) et le complément de retraite pour les chefs d'exploitations rapatriés. Ces dispositifs ne comptent plus de nouveaux entrants depuis 1990. L'écart entre l'exécution constatée et le montant LFI correspond à la mise en réserve.

TRANSFERTS AUX ENTREPRISES AE = 92 028 119 € CP = 137 423 899 €

**Prêts à l'installation** : AE = 300 € CP = 22 426 290 €

Ces crédits ont été délégués à l'Agence de services et de paiement (ASP). Ils financent les reliquats de dossiers de prêts à l'installation. Ces crédits proviennent de la ligne DJA, sur laquelle une enveloppe dédiée est prévue chaque année en budgétisation au titre des prêts bonifiés et de diverses sous-consommations identifiées en fin de gestion, notamment sur les lignes relatives aux filières pêche et forêt.

**Aides à la cessation d'activités** : AE = 625 186 € CP = 1 094 626 €

**Compétitivité et durabilité de l'agriculture de l'agroalimentaire de la forêt de la pêche et de l'aquaculture**

Programme n° 149 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Ces crédits ont été délégués à l'Agence de services et de paiement (ASP). Ils financent l'aide à la réinsertion professionnelle (ARP), qui permet de faciliter la reconversion professionnelle des agriculteurs contraints de cesser leur activité pour des motifs économiques. Les crédits non exécutés sur cette ligne par rapport à la dotation LFI ont été mobilisés en fongibilité par les DRAAF et pour combler diverses impasses de faible montant en gestion sur le programme.

**Stages à l'installation : AE = 1 816 776 € CP = 1 732 936 €**

Ces crédits ont été délégués à l'Agence de services et de paiement (ASP). Ils financent une partie de la mise en œuvre de la politique d'installation dans le cadre du programme pour l'accompagnement et la transmission en agriculture (AITA).

**Aides aux coopératives d'utilisation de matériel agricole : AE = 1 504 954 € CP = 2 282 986 €**

Ces crédits ont été délégués à l'Agence de services et de paiement (ASP). Ils financent des aides aux investissements immatériels et matériels destinés aux CUMA. L'écart entre l'exécution constatée et le montant LFI correspond principalement à la mise en réserve.

**Dotation aux jeunes agriculteurs : AE = 32 031 142 € CP = 33 368 181 €**

Ce dispositif permet d'octroyer une dotation en capital aux jeunes agriculteurs pour faciliter le démarrage de l'exploitation. Le fort écart identifié en CP entre l'exécution 2020 et la dotation LFI correspond au redéploiement traditionnel de l'enveloppe prévue en LFI sur les prêts bonifiés, qui sont principalement exécutés sur la ligne 23-01 "Prêts à l'installation". Le reste de l'écart correspond principalement à la mise en réserve.

**Modernisation des exploitations : AE = 58 690 552 € CP = 79 159 672 €**

Une partie de ces crédits ont été exécutés dans la catégorie « fonctionnement autres que le personnel ».

Ces crédits financent principalement le plan pour la compétitivité et l'adaptation des exploitations agricoles (PCAE) ainsi que le fonds de garantie en faveur des exploitations agricoles dont la gestion est assurée par le Fonds européen d'investissement. La sous-exécution de 10 M€ tient au redéploiement des crédits initialement dédiés au fonds aval afin de contribuer au financement des dispositifs d'aide mis en œuvre dans le cadre de la crise COVID.

**Plan de relance - autres aides à la modernisation : AE = - 2 640 791 € CP = - 2 640 791 €**

Il s'agit d'un rétablissement de crédits effectué dans le cadre du financement des aides COVID. Cette opération vient porter une moindre dépense sur cette ligne.

TRANSFERTS AUX AUTRES COLLECTIVITÉS AE = 100 000 € CP = 50 000 €

**Aides à la cessation : AE = 100 000 € CP = 50 000 €**
**CONTRIBUTION AU GRAND PLAN D'INVESTISSEMENT**

	Prévisions LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement	0	67 256 169	<b>67 256 169</b>	0	56 804 538	<b>56 804 538</b>
Crédits de paiement	0	89 869 632	<b>89 869 632</b>	0	79 869 632	<b>79 869 632</b>

Dans le cadre du GPI, les dispositifs suivants ont fait l'objet d'un financement en 2020 sur cette action :

- l'Initiative nationale pour l'Agriculture française (INAF), dont la gestion est assurée par le Fonds européen d'investissement (FEI). Ce fonds permet de garantir les prêts aux exploitations agricoles afin de faciliter leur octroi par les banques et d'obtenir des conditions plus avantageuses. En 2020, une enveloppe de 14,8 M€ a été déléguée au FEI ;

- le Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCAE), dispositif cofinancé par le FEADER, dont le ciblage a été amélioré en 2018 dans le cadre du GPI, de manière à soutenir en priorité les projets de transformation globaux des systèmes de production de manière à renforcer leur performance économique, environnementale, sanitaire et sociale. Il était doté de 42 M€ en 2020.

La sous-exécution de 10 M€ tient au redéploiement des crédits initialement dédiés au fonds aval afin de contribuer au financement des dispositifs d'aide mis en œuvre dans le cadre de la crise COVID.

## ACTION

### 24 – Gestion équilibrée et durable des territoires

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
24 – Gestion équilibrée et durable des territoires		566 927 929 458 185 786	<b>566 927 929</b> <b>458 185 786</b>		464 093 247 381 566 812	<b>464 093 247</b> <b>381 566 812</b>

Les montants programmés en LFI 2020, 566 927 929 € en AE et 464 093 247 € en CP, font état d'une sous-consommation de 108 742 143 € en AE et de 82 526 435 € en CP, pour s'établir à 458 185 786 € en AE et 381 566 812€ en CP.

Il convient de noter que dans le cadre du financement des dispositifs liés à la crise sanitaire, plusieurs rétablissements de crédits viennent porter une moindre consommation sur l'action. Ces rétablissements, d'un montant total de 27 482 273 €, sont placés sur les lignes 24-05-Foncier, 24-06-PMPOA, 24-07-ICHN et 24-09-PHAE.

Des retraits d'engagements juridiques basculés sont également à noter sur cette activité en 2020, pour un montant de 219 063 €.

Le reste de la sous-exécution s'explique principalement par la sous-consommation (65,7M€ en AE et 39,9M€ en CP) de l'action 24-08 MAEC et agriculture biologique du fait du changement des possibilités offertes par le règlement de transition sur le FEADER qui a autorisé la souscription de contrats MAEC pour 1 an au lieu de 5 ans ainsi que la sous-consommation de l'action 24-11 Autres actions environnementales et pastoralisme du fait de la non-réalisation de tensions anticipées sur le FEADER.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	700 000	2 056 738	700 000	2 458 146
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	700 000	2 080 215	700 000	2 179 309
Subventions pour charges de service public		-23 477		278 837
Titre 5 : Dépenses d'investissement	900 000	41 412	900 000	46 685

**Compétitivité et durabilité de l'agriculture de l'agroalimentaire de la forêt de la pêche et de l'aquaculture**

Programme n° 149 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	900 000	41 412	900 000	46 685
<b>Titre 6 : Dépenses d'intervention</b>	<b>565 327 929</b>	<b>456 087 635</b>	<b>462 493 247</b>	<b>379 061 980</b>
Transferts aux ménages		-562		
Transferts aux entreprises	543 700 682	435 208 967	440 866 000	358 278 128
Transferts aux collectivités territoriales		179 048		168 618
Transferts aux autres collectivités	21 627 247	20 700 183	21 627 247	20 615 234
<b>Total</b>	<b>566 927 929</b>	<b>458 185 786</b>	<b>464 093 247</b>	<b>381 566 812</b>

**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT AE = 2 080 215 € CP = 2 179 309 €**

Un montant de 1920 € en AE=CP ont été imputés à tort sur cette catégorie de dépense. L'exécution réelle s'élève donc à 2 078 295 € en AE et 2 177 389€ en CP.

**Hydraulique agricole : AE = 147 603 € CP = 138 288 €**

Les crédits en faveur de l'hydraulique agricole sont imputés en « dépenses de fonctionnement », « dépenses d'investissement », « transferts aux entreprises » et « transferts aux collectivités » en fonction de la nature de la dépense.

Un retrait d'engagement juridique est intervenu sur cette ligne à hauteur de 35 448 €, portant ainsi l'exécution réelle à 183 051 €.

**Formation et informations aux syndicats : AE = 9 898 € CP = 0 €**

L'exécution totale de cette sous-action est décrite dans la catégorie « transfert aux entreprises ».

**Animation et développement rural au niveau national : AE = 1 341 202 € CP = 1 361 118 €**

L'exécution totale de cette sous-action est décrite dans la catégorie « transfert aux entreprises ».

**Foncier : AE = 250 000 € CP = 250 000 €**

L'exécution totale de cette sous-action est décrite dans la catégorie « transfert aux entreprises ».

**Autres actions environnementales et pastoralisme : AE = 270 482 € CP = 243 390 €**

Ces crédits correspondent aux dépenses d'urgence relative à la protection contre la prédation du loup mises en œuvre en services déconcentrés. La majorité des crédits de cette sous-action relèvent de la catégorie « transferts aux entreprises ».

Un retrait d'engagement juridique est intervenu sur cette ligne à hauteur de 302 €, portant ainsi l'exécution réelle à 270 783 €.

**Expertise technique eau, sols, biodiversité et climat : AE = 59 110 € CP = 184 593 €**

Le détail de ces dépenses est décrit dans la catégorie « transfert aux autres collectivités ». En fonction des modalités pratiques de mise en œuvre de ces dépenses, les crédits sont exécutés en catégorie « dépense de fonctionnement courant », « subventions pour charge de service public » et « transfert aux autres collectivités ».

Un retrait d'engagement juridique est intervenu sur cette ligne à hauteur de 843 €, portant ainsi l'exécution réelle à 59 953 € en AE.

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC AE = - 23 477 € CP = 278 837 €

**Hydraulique agricole** : AE = 0 € CP = 42 619 €

L'exécution totale de cette sous action est décrite dans la catégorie « transfert aux entreprises ».

**Autres actions environnementales et pastoralisme** : AE = - 803 € CP = 4 196 €

Un retrait d'engagement juridique est intervenu sur cette ligne à hauteur de 803€.

**Expertise technique eau, sols, biodiversité et climat** : AE = - 22 674 € CP = 232 022 €

Un retrait d'engagement juridique est intervenu sur cette ligne à hauteur de 22 674 €.

L'utilisation de ces crédits est détaillée dans la catégorie « transferts aux autres collectivités ».

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AE = 41 412 € CP = 46 685 €

**Hydraulique agricole** : AE = 40 122 € CP = 45 395 €

Ces crédits sont consacrés aux ouvrages domaniaux d'hydraulique agricole dont l'État est propriétaire. Ils permettent de financer les travaux de rénovation et d'entretien de ces ouvrages (notamment le canal de Cassagnac (Gers), le canal de la Hardt (Alsace), le canal de Beauregard (Martinique), certains canaux en Provence-Alpes-Côte-D'azur dont le canal des Alpines, etc.) ainsi que les investissements, l'entretien et la rénovation des réseaux et des ouvrages gérés par la Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne (CACG) dans le cadre de la concession d'État dont elle bénéficie.

Un retrait d'engagement juridique est intervenu sur cette ligne à hauteur de 1 866€, portant ainsi l'exécution réelle à 41 988 € en AE.

**Autres actions environnementales et pastoralisme** : AE = 1 290 € CP = 1 290 €

L'exécution totale de cette sous-action est décrite dans la catégorie « transfert aux entreprises ».

DÉPENSES D'INTERVENTION AE = 456 087 635 € CP = 379 061 980 €

TRANSFERTS AUX MÉNAGES AE = - 562 € CP = 0 €

**Foncier** : AE = - 562 € CP = 0 €

Un retrait d'engagement juridique est intervenu sur cette ligne à hauteur de 562 €.

TRANSFERTS AUX ENTREPRISES AE = 435 208 967 € CP = 358 278 128 €

**Hydraulique agricole** : AE = 1 200 000 € CP = 0 €

L'exécution totale de cette sous-action, toutes catégories confondues, s'élève à 1 602 725 € en AE et 633 971 € en CP. Suivant la nature des dépenses, les crédits relatifs à l'hydraulique agricole sont également imputés en catégories « dépenses de fonctionnement hors charges de personnel » et « transfert aux autres collectivités ».

Les crédits exécutés en 2020 sont engagés et payés par les services déconcentrés pour mener divers travaux de réfections d'ouvrages hydrauliques, au bénéfice de la Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne (CACG), notamment pour la mise en sécurité des retenues de Lavit et de Comberouger, et pour les canaux de Valserre (Hautes-Alpes), de Cassagnac (Gers), de la Hardt (Alsace) et de Beauregard (Martinique).

**Animation et développement rural au niveau national** : AE = 2 443 969 € CP = 2 233 163 €



**Compétitivité et durabilité de l'agriculture de l'agroalimentaire de la forêt de la pêche et de l'aquaculture**

Programme n° 149 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Les crédits de cette sous-action viennent en contrepartie des crédits du FEADER alloués au programme spécifique du réseau rural (PSRRN) copiloté par le MAA, l'ANCT et les Régions. Les crédits financent des projets nationaux ou inter-régionaux répondant aux objectifs du PSRRN, validés par la Commission européenne.

Cette sous-action comprend également les crédits délégués aux DRAAF pouvant venir compléter des projets des programmes de développement rural régionaux (PDRR).

**Actions nationales en faveur du cheval : AE = 4 319 194 € CP = 4 319 194 €**

4 319 194 € en AE=CP ont été délégués à l'Institut français du cheval et de l'équitation (IFCE) pour financer les aides à la filière : appui technique aux éleveurs, subventions aux associations nationales de races, concours et manifestations et de manière générale, ainsi que l'amélioration génétique des équidés.

**Foncier : AE = 343 311 € CP = 358 311 €**

L'exécution totale de cette sous-action, toutes catégories confondues, s'élève à 845 619 € en AE et 861 181 € en CP. Elle soutient notamment le financement des SAFER en difficulté, mais également la contribution du ministère chargé de l'agriculture au fonctionnement de l'Agence de développement rural et d'aménagement foncier (ADRAF), dont la mission consiste à participer dans les zones rurales et sub-urbaines à la mise en œuvre de la politique d'aménagement et de développement rural dans chaque province de la Nouvelle-Calédonie.

Un rétablissement de crédit est intervenu sur cette ligne à hauteur de 348 819 €.

**PMPOA : AE = -1 439 046 € CP= -1 439 046 €**

Un rétablissement de crédit est intervenu sur cette ligne à hauteur de 1 439 046 €.

**ICHN : AE = 251 600 000€ CP = 251 600 000 €**

La sous-action a fait l'objet d'une sous-consommation de 4,1 M€ à la suite de l'application d'un stabilisateur. Le reliquat a été redéployé sur le financement des aides COVID et le CIOM en substitution de la contribution devant être initialement versée par le ministère du Travail.

Un rétablissement de crédit est intervenu sur cette ligne à hauteur de 23 500 000 € et ces crédits ont ensuite été redéployés sur l'action 22 pour financer les aides sectorielles de soutien dans le cadre de la crise sanitaire.

**MAEC et agriculture biologique : AE = 157 631 292 € CP = 83 185 318 €**

Les crédits inscrits en LFI 2020 ont été sous-exécutés en AE de 65,8 M€ et de 40 M€ en CP.

La sous-consommation provient principalement des possibilités offertes par le règlement de transition sur le FEADER qui a permis de nombreuses souscriptions de contrats MAEC pour 1 an au lieu de 5 ans. La sous-consommation provient également de transferts annuels en gestion vers le programme 162 pour financer le PITE Bretagne (5 M€ en AE=CP) et le PITE Pays-de-la-Loire (3,2 M€ en AE). Les crédits disponibles ont été mobilisés à hauteur de 40,2 M€ en AE et 38,5 M€ en CP pour les aides COVID et 25,5 M€ en AE et 1,4 M€ en CP pour l'abondement duFNGRA.

Un retrait d'engagement juridique est intervenu sur cette ligne à hauteur de 123 908 portant ainsi l'exécution réelle à 157 755 200 €.

**PHAE : AE = - 2 194 408 € CP= -2 194 408 €**

Un rétablissement de crédit est intervenu sur cette ligne à hauteur de 2 194 408 €.

**Rotationnelle : AE = 0 € CP= 1 033 596 €****Autres actions environnementales et pastoralisme : AE = 21 304 656 € CP = 19 112 000 €**

Ces crédits ont permis de financer les actions de lutte contre la prédation du loup, ainsi que l'animation en faveur des mesures agro-environnementales et climatiques, de l'agriculture biologique et des groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE).

Un transfert en gestion d'un montant de 3,2 M€ en provenance du MTE a été reçu sur cette ligne en 2020.

**Expertise technique- eaux et sols** : AE= 0 € CP = 70 000 €

Ces crédits financent une subvention avec l'ACTA. Le détail de l'utilisation des crédits de cette sous-action figure dans la catégorie « transfert aux autres collectivités ».

TRANSFERTS AUX COLLECTIVITÉS AE = 179 048 € CP = 168 618 €

**Foncier** : AE = 133 681 € CP = 133 681 €

Ces crédits financent le soutien apporté à certaines catégories d'opérations réalisées par les sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER). L'exécution globale des crédits « Appui aux Safer » est détaillée à la catégorie « transferts aux entreprises ».

**Autres actions environnementales et pastoralisme** : AE = 45 367 € CP = 34 937 €

Ces crédits correspondent à des dépenses d'urgence en faveur de la prédation contre le loup, gérés en services déconcentrés. Le détail de l'utilisation des crédits de cette sous-action figure dans la catégorie « transferts aux entreprises ».

Un retrait d'engagement juridique est intervenu sur cette ligne à hauteur de 747 € portant ainsi l'exécution réelle à 46 114 €.

TRANSFERTS AUX AUTRES COLLECTIVITÉS AE = 20 700 183 € CP = 20 615 234 €

**Hydraulique agricole** : AE = 215 000 € CP = 407 668 €

Ces crédits correspondent aux versements effectués en faveur de la compagnie d'aménagement des coteaux de Gascogne. L'exécution globale des crédits « Hydraulique agricole » est détaillée à la catégorie « transferts aux entreprises ».

**Formation et information des syndicats agricoles** : AE = 5 920 345 € CP = 5 920 345 €

Ces crédits financent la formation des travailleurs appelés à exercer des responsabilités dans des organisations syndicales ou professionnelles. Gérés par la direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) du ministère de l'agriculture, ces crédits sont répartis entre les bénéficiaires dans les conditions fixées par le décret n°2002-451 du 2 avril 2002.

Les crédits inscrits en LFI 2020 ont été exécutés intégralement.

**Animation et développement rural au niveau national** : AE = 0 € CP = 4 000 €**Foncier** : AE = 119 189 € CP = 119 189 €

Ces crédits correspondent aux crédits d'appui à la SAFER de Martinique. L'exécution globale des crédits Appui aux Safer est détaillée à la catégorie « transferts aux entreprises ».

**Autres actions environnementales et pastoralisme** : AE = 183 152 € CP = 183 152 €

Ces crédits gérés en services déconcentrés correspondent à des dépenses d'urgence en faveur de la prédation contre le loup. Le détail de l'utilisation des crédits de cette sous-action figure dans la catégorie « transferts aux entreprises ».

**Expertise technique eau, sols, biodiversité et climat** : AE = 993 644 € CP = 712 027 €

Ces crédits ont permis de financer la réalisation d'études (expertises techniques) dans le domaine de la gestion quantitative et qualitative de l'eau (irrigation et pollutions diffuses), de la connaissance des sols, de la préservation de la biodiversité en lien avec les activités agricoles, de l'énergie, du changement climatique pour ses deux volets (adaptation et atténuation), de la qualité de l'air et de la bioéconomie.

**Compétitivité et durabilité de l'agriculture de l'agroalimentaire de la forêt de la pêche et de l'aquaculture**

Programme n° 149 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Ces dépenses correspondent à des conventions passées avec les organismes prestataires de service dans ce domaine (INRA, France Nature Environnement, IRSTEA, COMIFER, COOP de France, Ademe, bureaux d'études...).

Un retrait d'engagement juridique est intervenu sur cette ligne à hauteur de 31 911 € portant ainsi l'exécution réelle à 1 025 555 €.

**Autres soutiens aux syndicats :** AE = 13 268 853€ CP = 13 268 853 €

Ces crédits financent le fonctionnement des syndicats agricoles conformément aux dispositions du décret n° 2003-406 du 2 mai 2003.

**CONTRIBUTION AU GRAND PLAN D'INVESTISSEMENT**

	Prévisions LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement	0	231 640 000	<b>231 640 000</b>	0	157 631 292	<b>157 631 292</b>
Crédits de paiement	0	128 305 318	<b>128 305 318</b>	0	83 185 318	<b>83 185 318</b>

Les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) et les aides à l'agriculture biologique font partie du volet agricole du Grand plan d'investissement dans la mesure où elles permettent d'accompagner les agriculteurs dans l'adoption de pratiques agricoles favorables à l'environnement. L'objectif de ces aides est d'apporter une compensation financière pour les surcoûts et les manques à gagner engendrés.

La sous-consommation observée en 2020 s'explique principalement par la sous-consommation de la sous-action 24-08 MAEC et agriculture biologique du fait des possibilités offertes par le règlement de transition sur le FEADER qui a permis une souscription de la majorité des contrats MAEC pour 1 an au lieu de 5 ans.

**ACTION**
**25 – Protection sociale**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
25 – Protection sociale		117 387 865	<b>117 387 865</b>		117 387 865	<b>117 387 865</b>
		125 341 384	<b>125 341 384</b>		125 339 583	<b>125 339 583</b>

Les montants programmés en LFI 2020, 117 387 865 € en AE et en CP, font état d'une sur-consommation de 7 953 519 € en AE et en CP exclusivement liée au dispositif d'exonérations TO-DE, pour s'établir à 125 341 384 € en AE et en CP.

Il convient de noter que, dans le cadre du financement des dispositifs liés à la covid, un rétablissement de crédits de 58 311 € vient porter une moindre consommation sur la sous-action 25-17.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		23 854		23 854
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		3 854		3 854
Subventions pour charges de service public		20 000		20 000
Titre 6 : Dépenses d'intervention	117 387 865	125 317 530	117 387 865	125 315 729
Transferts aux entreprises		125 018 689		125 018 689
Transferts aux autres collectivités	117 387 865	298 841	117 387 865	297 040
<b>Total</b>	<b>117 387 865</b>	<b>125 341 384</b>	<b>117 387 865</b>	<b>125 339 583</b>

### RÉGLEMENTATION ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL : AE = 352 935 € CP = 351 133 €

Ces crédits visent à améliorer la prévention des risques professionnels des travailleurs ruraux, notamment par la réalisation d'études prospectives, la recherche de solutions techniques et organisationnelles innovantes et la participation aux travaux de normalisation à l'échelle nationale, européenne et internationale. Les mesures ainsi financées entrent dans le cadre des actions programmées dans le plan santé au travail pour la période 2015-2020 (PST3), auquel contribue le ministre de l'agriculture et de l'alimentation en qualité de ministre chargé du travail des professions agricoles, ce plan ayant fait l'objet d'une large consultation du Conseil d'orientation sur les conditions de travail (COCT).

La différence de montant entre les CP et les AE d'un montant de 1 800 € s'explique par le non-versement d'une partie du montant des 10 083 € initialement prévus par la convention conclue avec l'INRAE. En effet, les circonstances liées à la crise sanitaire ont conduit à l'annulation de déplacement et de l'achat de certains consommables spécifiques, réduisant ainsi les coûts de réalisation de l'action et conséquemment le montant de la subvention.

### EXONÉRATIONS DE CHARGES SOCIALES : AE = 124 988 449 € CP = 124 988 449 €

Ces crédits correspondent principalement à la compensation, par l'État, des moindres recettes perçues par la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA) et par l'UNEDIC au titre des mesures d'exonération de charges sociales ciblées en faveur du secteur agricole, à savoir l'exonération de charges patronales pour l'embauche de travailleurs occasionnels.

Ce dispositif prévoit que les employeurs relevant du régime agricole et employant des travailleurs occasionnels pour des tâches temporaires liées au cycle de la production animale et végétale, et aux activités de transformation, de conditionnement et de commercialisation de produits agricoles, lorsque ces activités, accomplies sous l'autorité d'un exploitant agricole, constituent le prolongement direct de l'acte de production, bénéficient d'une exonération dégressive de charges sociales patronales.

L'exonération est limitée à une durée maximum de 119 jours ouvrés consécutifs ou non par année civile pour un même salarié, que ce soit en qualité d'employeur ou en qualité d'adhérent à un groupement d'employeurs.

Dans le contexte lié au renforcement des allègements généraux de cotisations sur les bas salaires mis en place par la LFSS pour 2018 et in fine au réexamen des dispositifs d'exonération spécifiques dans le cadre de la LFSS pour 2019, un dispositif transitoire a été mis en place pour les années 2019-2020, consistant à aligner le champ des cotisations exonérées sur celui des allègements généraux renforcés et à modifier le plateau d'exonération dans les conditions suivantes :

- exonération totale pour une rémunération mensuelle inférieure ou égale à 1,2 SMIC mensuel (1,25 SMIC avant 2019),
- puis dégressive pour les rémunérations comprises entre 1,2 SMIC mensuel et 1,6 SMIC (1,5 SMIC avant 2019),
- et enfin, nulle pour une rémunération mensuelle égale ou supérieure à 1,6 SMIC.

**Compétitivité et durabilité de l'agriculture de l'agroalimentaire de la forêt de la pêche et de l'aquaculture**

Programme n° 149 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

En 2020, la compensation au titre du dispositif TODE correspondant au surplus d'exonération lié au maintien d'un plateau d'exonération totale à 1,2 SMIC par rapport aux allègements généraux, opérée sur le programme 149 s'élève à 124 988 449 €, soit une sur-consommation en AE et CP de 8 M€ par rapport aux crédits LFI.

**ACTION**
**26 – Gestion durable de la forêt et développement de la filière bois**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
26 – Gestion durable de la forêt et développement de la filière bois		241 067 948	<b>241 067 948</b>		246 418 359	<b>246 418 359</b>
		235 051 394	<b>235 051 394</b>		241 731 668	<b>241 731 668</b>

Les montants programmés en LFI 2020, 241 067 948 € en AE et 246 418 359 € en CP, font état d'une sous-exécution de 6 016 554 € en AE et 5 686 691 € en CP, pour s'établir à 235 051 394 € en AE et 241 731 668 € en CP.

Il convient de noter que dans le cadre du financement des dispositifs liés à la covid, un rétablissement de crédits de 14 541 € vient porter une moindre consommation sur la sous-action 26-12-FSFB.

Des retraits d'engagements juridiques basculés sont également à noter sur cette activité en 2020, pour un montant de 666 724 € en AE.

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	194 114 319	191 815 784	194 114 319	192 674 563
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	294 526	3 874 840	294 526	4 467 289
Subventions pour charges de service public	193 819 793	187 940 944	193 819 793	188 207 274
Titre 5 : Dépenses d'investissement	4 614 491	2 788 184	5 606 398	1 574 556
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	4 614 491	2 493 606	5 606 398	1 543 960
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		294 578		30 595
Titre 6 : Dépenses d'intervention	42 339 138	39 457 331	46 697 642	46 482 550
Transferts aux ménages		-40		
Transferts aux entreprises	21 000 000	23 208 797	24 312 705	30 204 106
Transferts aux collectivités territoriales	13 052 877	5 620 310	14 067 658	6 105 989
Transferts aux autres collectivités	8 286 261	10 628 264	8 317 279	10 172 454
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières		990 094		1 000 000
Dotations en fonds propres		-9 906		
Dépenses de participations financières		1 000 000		1 000 000
<b>Total</b>	<b>241 067 948</b>	<b>235 051 394</b>	<b>246 418 359</b>	<b>241 731 668</b>

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT AE = 3 874 840 € CP = 4 467 289€

Défense des forêts contre les incendies (DFCI) AE = 596 522€ CP = 688 105 €

Le détail de l'exécution pour cette sous-action figure dans la catégorie « transferts aux collectivités territoriales ».

**Restauration des terrains de montagne (RTM)** AE = 1 965 899 € CP = 2 531 304 €

Ces crédits sont exécutés dans leur intégralité par les services déconcentrés. Les opérations réalisées permettent de stabiliser et restaurer les sols en pente. L'exécution budgétaire sur l'ensemble de cette ligne est décrite dans la catégorie « immobilisations corporelles de l'État ».

**Classement en forêt de protection et lutte phytosanitaire** AE = 49 936 € CP = 43 056 €

Ces crédits ont financé les frais occasionnés par le classement de forêts (frais d'enquêtes publiques et de géomètres en forêt de protection) et des aides pour la mise en œuvre d'opérations de lutte phytosanitaire (traitements phytosanitaires ou luttés sylvicoles, notamment contre les scolytes).

**Études recherche** AE = 439 732 € CP = 218 802 €

Les dépenses exécutées sur cette sous-action sont décrites dans la catégorie transfert aux autres collectivités.

**Fonds stratégique de la forêt et du bois** AE = 822 750€ CP = 986 021 €

Ces dépenses sont détaillées dans la catégorie "transferts aux collectivités territoriales".

**SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC** AE = 187 940 944 € CP = 188 207 274 €

**Versement compensateur et subvention d'équilibre (ONF)** AE = 140 400 000 € CP= 140 400 000 €

La mise en œuvre du régime forestier dans les forêts appartenant aux collectivités publiques (État et collectivités territoriales) est confiée à l'Office national des forêts (ONF). Cette mission de service public garantit une gestion durable de ce patrimoine forestier et permet de répondre aux attentes de la société comme la protection de l'environnement et l'accueil du public, tout en assurant la pérennité des forêts concernées. Le régime forestier comprend la gestion foncière, la surveillance générale, l'aménagement forestier, le règlement et le marquage des coupes ainsi que la mise en vente.

L'ONF étant opérateur de l'État, une description détaillée de ses comptes et de ses missions figure dans la partie opérateurs.

**Mission d'intérêt général (ONF)** AE = 26 016 232 € CP= 26 016 232 €

Les missions d'intérêt général (MIG) regroupent les activités confiées à l'Office par voie de conventions spécifiques en conformité avec le code forestier. L'ONF est chargé, en application du contrat d'objectif et de performance 2016-2020 du 7 mars 2016, de la réalisation de MIG pour le compte de la DGPE.

Ces crédits financent les charges de fonctionnement et de personnel (fonctionnaires et ouvriers) de l'ONF, ainsi que les travaux associés aux missions de service public que lui confie l'État. Depuis 2018, la convention ONF sur les MIG intègre l'ensemble des dépenses des travaux d'entretien réalisés en régie par l'ONF au sein de la MIG rétablissement des terrains de montagne (RTM).

**Subvention d'équilibre (ONF)** AE = 6 505 273 € CP= 6 505 273 €

Ces crédits correspondent la subvention d'équilibre de l'ONF à hauteur de 6 505 273 € (AE = CP). L'écart entre l'exécution constatée et le montant LFI correspond à la mise en réserve.

**Centre national de la propriété forestière (CNPFF)** AE = 14 658 869 € CP = 14 658 869 €

Cet établissement public national à caractère administratif a pour mission le développement de l'orientation de la gestion forestière des forêts privées, et d'améliorer leurs productions en promouvant une gestion forestière durable. Le contrat d'objectif et de performance du CNPFF reprend les grands enjeux du Programme national de la forêt et du bois (PNFB) à travers trois grands objectifs :

- Améliorer la gestion durable en forêt privée pour mobiliser davantage de bois ;
- Conduire le changement par l'innovation, le transfert des connaissances et le partenariat ;

**Compétitivité et durabilité de l'agriculture de l'agroalimentaire de la forêt de la pêche et de l'aquaculture**

Programme n° 149 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

- Adapter le fonctionnement du CNPF.

Les crédits inscrits en LFI 2020 s'élevaient à 14 968 827 € en AE = CP. L'écart entre l'exécution constatée et le montant LFI correspond à la mise en réserve.

**Défense des forêts contre les incendies (DFCI) AE = 9 048 € CP = 6 662 €**

L'exécution des crédits pour cette sous-action est détaillée dans la catégorie intervention « transfert aux collectivités territoriales ».

**Études recherche AE = 343 600 € CP = 306 238 €**

Ces dépenses correspondent à des travaux de recherches (études, diagnostics, élaboration de référentiels) réalisés par des opérateurs de l'État (INRAE, AgroParisTech, ONF, etc). L'exécution budgétaire sur l'ensemble de cette ligne est décrite dans la catégorie « transfert aux autres collectivités ».

**Fonds stratégique de la forêt et du bois (FSFB) AE = 7 922€ CP = 314 000 €**

Ces dépenses correspondent à des travaux de recherches sur l'amélioration des peuplements forestiers compte tenu du changement climatique. Ces études sont réalisées par des opérateurs de l'État tels que INRAE, CNPF, ONF. L'exécution budgétaire sur l'ensemble de cette ligne est décrite dans la catégorie « transfert aux entreprises ».

**DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**

**IMMOBILISATIONS CORPORELLES DE L'ÉTAT : AE = 2 493 606 € CP = 1 543 560 €**

**Défense des forêts contre les incendies (DFCI) AE = 748 724 € CP = 195 715 €**

L'exécution de ces crédits est détaillée dans la catégorie intervention « transfert aux collectivités territoriales ».

**Restauration des terrains de montagne (RTM) AE= 1 744 882 € CP = 1 348 246 €**

Ces crédits permettent le financement de travaux de restauration des terrains en montagne (RTM) par l'État sur les terrains domaniaux : création et entretien d'un parc de plus de 20 000 ouvrages de génie civil (pare-avalanches, filets pare-blocs, barrages pour prévention des coulées boueuses dans le lit des torrents, etc.) ou de génie biologique répartis sur 392 000 hectares de terrains domaniaux, dont la finalité est d'assurer la sécurité des personnes et des biens face aux risques naturels en montagne (glissements de terrains, crues torrentielles, avalanches, érosion des sols, chutes de blocs rocheux, etc.).

La sous-exécution identifiée par rapport à la LFI résulte de la perturbation des travaux due à la crise sanitaire et les crédits ont été redéployés, pour les AE, vers la sous-action 26-12 « fonds stratégique de la forêt et du bois » pour financer la lutte contre la crise des scolytes.

**IMMOBILISATION INCORPORELLE DE L'ETAT : AE = 294 578 € CP = 30 595 €**

**Etudes recherche AE = 294 578 € CP = 30 595 €**

Ces dépenses correspondent à des travaux de recherches (études, diagnostics, élaboration de référentiels) réalisés par des opérateurs de l'État (INRAE, AgroParisTech, ONF, etc). L'exécution budgétaire sur l'ensemble de cette ligne est décrite dans la catégorie « transfert aux autres collectivités ».

**DÉPENSES D'INTERVENTION AE = 39 457 331 € CP = 46 482 550€**

**TRANSFERTS AUX ENTREPRISES AE = 23 208 797 € CP = 30 204 106 €**

**Chablis Klaus AE = 8 474 € CP = 7 652 007 €**

Le plan Klaus, dont l'objectif est d'aider les propriétaires forestiers dans le nettoyage et la reconstitution des peuplements forestiers dévastés par la tempête du 26 janvier 2009, est désormais achevé. Pour finaliser le plan Chablis Klaus, les paiements s'étaleront jusqu'en 2022. Ces crédits sont exécutés par l'ASP.

La sous-réalisation en CP par rapport à la dotation LFI sur cette ligne correspond à la mise en réserve. La consommation de 8 474 € en AE n'était pas inscrite en LFI 2020 et a été réalisée en fongibilité par la DRAAF par redéploiement à partir d'autres lignes de l'action 26.

**Fond stratégiques de la forêt et du bois (FSFB) AE = 19 857 464 € CP = 18 705 774 €**

Ce dispositif finance principalement des mesures de soutien aux investissements en forêt inscrites dans la réalisation du volet agricole du Grand plan d'investissement (GPI), et notamment :

- Les dessertes forestières qui ont pour objet d'aider financièrement les propriétaires forestiers (particuliers ou communes) à améliorer la desserte de leurs parcelles. Les opérations entreprises permettent une meilleure mobilisation des ressources forestières. Les bénéficiaires finaux étant soit des propriétaires forestiers soit d'autres collectivités, la totalité des crédits a été regroupée dans la catégorie "transferts aux entreprises". Ces crédits sont exécutés par l'ASP et l'ODARC ;
- Le fonds de prêt participatif pour les investissements innovants dans la filière forêt-bois destiné à favoriser la compétitivité des entreprises de la filière, mis en place par Bpifrance ;
- Les conventions relatives à l'Appel à manifestation d'intérêt (AMI) Projet de territoires, passées en fin de gestion 2019 et mises en œuvre au niveau des DRAAF ;
- L'accélérateur de PME dédié à la filière forêt-bois, mis en œuvre par BPI France.

Cette sous-action a également été mobilisée pour mettre en œuvre une aide à la mobilisation et la commercialisation dans le cadre des scolytes.

Les crédits réellement exécutés sur cette sous action s'élèvent à 23 412 329 € en AE et à 22 308 835 € en CP, incluant les crédits animation des filières régionales inscrits dans les rubriques « transfert aux collectivités territoriales » et « fonctionnement courant », les travaux de recherche sur l'amélioration des peuplements forestiers inscrit dans la rubrique « subvention pour charges du service publics » et les projets sélectionnés dans le cadre de l'Appel à projets innovation et investissements pour l'amont forestier inscrits dans la rubrique « transfert aux autres collectivités ».

Cette sur-exécution s'explique notamment par le report de crédits 2019 vers 2020 (4,3M€) pour financer les scolytes.

**Défense des forêts contre les incendies (DFCI) AE = 3 213 774 € CP = 3 846 325 €**

L'exécution de ces crédits est détaillée dans la catégorie « transferts aux collectivités territoriales ».

**Restauration des terrains de montagne (RTM) AE = 87 620 € CP = 0 €**

L'exécution de ces crédits est détaillée dans la catégorie « immobilisation corporelle de l'Etat ».

**Etudes et recherche AE = 41 465 € CP = 0 €**

L'exécution budgétaire sur l'ensemble de cette ligne est décrite dans la catégorie « transfert aux autres collectivités ».

**TRANSFERTS AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES AE = 5 620 310€ CP = 6 105 989 €**

**Défense des forêts contre les incendies (DFCI) AE = 5 714 299 € CP = 5 907 485€**

Ces crédits concernent les subventions majoritairement accordées aux collectivités territoriales, pour la construction des infrastructures de DFCI (pistes d'accès, points d'eau, tours de guet, pare feu, etc.).

Une partie de ces crédits est déléguée aux opérations de DFCI méditerranéenne gérées par la Délégation à la protection de la forêt méditerranéenne (DPFM) et programmées par le préfet de la zone de défense et de sécurité Sud (ZDS Sud) dans le cadre de sa mission d'harmonisation et de coordination des politiques de prévention et de lutte contre l'incendie au niveau zonal.

Les crédits inscrits en LFI 2020 (13 052 877 € en AE et 14 067 658 € en CP) ont été sous-exécutés à hauteur de 1 601 258 € en AE et 2 037 775 € en CP. Cette sous-réalisation correspond principalement à la perturbation des travaux due à la crise sanitaire, permettant ainsi de financer en gestion diverses sur-consommations sur le programme, et notamment les besoins identifiés au titre des prêts bonifiés.

**Fonds stratégiques de la forêt et du bois AE = - 15 373 € CP= 25 753 €**



**Compétitivité et durabilité de l'agriculture de l'agroalimentaire de la forêt de la pêche et de l'aquaculture**

Programme n° 149 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Un retrait d'engagement juridique de 15 373 € est comptabilisé en AE en 2020.

Ces crédits relatifs à l'animation des filières régionales permettent de financer des actions destinées à favoriser l'évolution et l'adaptation de la production forestière face aux demandes du marché. L'exécution de ces crédits est détaillée dans la catégorie "transfert aux entreprises".

**Restauration des terrains de montagne (RTM)** AE = - 78 616 € CP = 172 750 €

Un retrait d'engagement juridique basculé de 99 766 € vient porter l'exécution à 21 150 € en AE.

L'exécution de ces crédits est détaillée dans la catégorie "immobilisations corporelles de l'Etat".

**TRANSFERTS AUX AUTRES COLLECTIVITÉS** AE = 10 628 264 € CP = 10 172 454 €

**Défense des forêts contre les incendies (DFCI)** AE = 1 169 842 € CP = 1 386 181 €

L'exécution de ces crédits est détaillée dans la catégorie « transferts aux collectivités territoriales ».

**Études recherche** AE = 7 708 951 € CP = 7 508 986 €

Les crédits réellement exécutés au titre de cette sous-action sont de 8 828 327 € en AE et 8 064 622 € en CP.

Ces crédits ont permis notamment de financer :

- 7 064 000 € en AE = CP pour l'Institut technologique Forêt cellulose bois-construction ameublement (FCBA) ;
- 1 764 327 € en AE et 1 000 622 € en CP pour les évaluations et perspectives forestières.

La sur-consommation identifiée sur cette sous-action par rapport à la LFI a été permise grâce à la mobilisation de diverses sous-consommations sur les autres sous-actions de l'action 26.

**Fonds stratégique de la forêt et du bois (FSFB)** AE = 1 749 471 € CP = 1 277 287 €

Ces crédits ont permis principalement de financer les projets sélectionnés dans le cadre de l'appel à projet innovation et investissements pour l'amont forestier. L'exécution de ces crédits est détaillée dans la catégorie "transfert aux entreprises".

**DÉPENSES D'OPERATIONS FINANCIERES**

**DOTATION EN FONDS PROPRES** : AE = - 9 906 € CP = 0 €

**Fonds stratégique de la forêt et du bois (FSFB)** AE = - 9 906 € CP = 0 €

Ce montant correspond à une erreur d'imputation. Ces dépenses sont à imputer sur les dépenses d'intervention.

**DEPENSES DE PARTICIPATIONS FINANCIERES** AE = 1 000 000 € CP = 1 000 000 €

**Fonds stratégique de la forêt et du bois (FSFB)** AE = 1 000 000 € CP = 1 000 000 €

Ces crédits financent le fonds de modernisation des scieries (ex OSEO). Il est mis en œuvre par Bpifrance financement.

### CONTRIBUTION AU GRAND PLAN D'INVESTISSEMENT

	Prévisions LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement	0	23 050 000	<b>23 050 000</b>	0	5 000 000	<b>5 000 000</b>
Crédits de paiement	0	18 050 000	<b>18 050 000</b>	0	8 022 548	<b>8 022 548</b>

Dans le domaine de la forêt et du bois, les dispositifs intégrés dans le volet agricole du GPI, qui ont fait l'objet d'un financement en 2020, sont les suivants :

- le soutien aux investissements pour les dessertes forestières : l'aménagement des dessertes forestières permet aux propriétaires forestiers d'assurer l'écoulement des ressources, concourant ainsi à une plus grande mobilisation du bois. Les opérations réalisées sont, entre autres, la création et mise au gabarit des routes forestières accessibles aux grumiers, l'aménagement de places de dépôt et/ou de retournement, l'ouverture de pistes accessibles aux « engins de débardage (tracteurs, porteurs), ou des travaux d'insertion paysagère. 4 M€ ont été réservés au financement de la desserte forestière dans le cadre du FSFB, ce dernier dispositif étant également financé par des ressources fiscales affectées (indemnité de défrichement et TATFNB).
- le Fonds de prêts participatifs pour les investissements innovants : le prêt participatif filière Bois (de 40 à 300 000 €, sans garantie sur les actifs de l'entreprise, ni sur le patrimoine du dirigeant, d'une durée de 5 ou 7 ans) finance le développement ou l'extension d'activité d'entreprises de la filière bois afin d'accompagner leurs investissements destinés notamment à favoriser leur compétitivité, croissance et renforcement de leurs fonds propres. Près d'1M€ ont été engagés en 2020.

### ACTION

#### 27 – Moyens de mise en oeuvre des politiques publiques et gestion des interventions

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
27 – Moyens de mise en oeuvre des politiques publiques et gestion des interventions		487 052 310	<b>487 052 310</b>		487 052 310	<b>487 052 310</b>
		380 280 814	<b>380 280 814</b>		384 860 215	<b>384 860 215</b>

Les montants programmés en LFI 2020, 487 052 310 € en AE = CP, font état d'une sous-consommation de 106 771 497 € en AE et de 102 192 095 € en CP pour s'établir à 380 280 814 € en AE et 384 860 215 € en CP. La sous-exécution s'explique principalement par le redéploiement d'une partie de la provision pour aléas sur le financement du FNGRA à hauteur de 97 M€.

Des retraits d'engagements juridiques basculés sont également à noter sur cette activité en 2020, pour un montant de 57 506 € en AE.

### ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	449 032 941	340 216 478	449 032 941	340 238 373
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	182 800 000	78 136 683	182 800 000	78 158 578

**Compétitivité et durabilité de l'agriculture de l'agroalimentaire de la forêt de la pêche et de l'aquaculture**

Programme n° 149 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Subventions pour charges de service public	266 232 941	262 079 795	266 232 941	262 079 795
Titre 6 : Dépenses d'intervention	295 480	7 214 336	295 480	11 771 842
Transferts aux entreprises	295 480	271 842	295 480	271 842
Transferts aux autres collectivités		6 942 494		11 500 000
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières	37 723 889	32 850 000	37 723 889	32 850 000
Dotations en fonds propres	37 723 889	32 850 000	37 723 889	32 850 000
<b>Total</b>	<b>487 052 310</b>	<b>380 280 814</b>	<b>487 052 310</b>	<b>384 860 215</b>

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT AE = 78 136 683 € CP = 78 136 683 €

**Préfinancement des aides européennes et apurement communautaire** : AE = 78 110 112 € CP = 78 110 112 €

En 2020, la contrepartie de la compensation faite sur les fonds européens au titre de l'apurement communautaire est de 78 110 112 € en AE = CP. Ces crédits financent le remboursement des décisions de refus d'apurement des dépenses de la Commission européenne, soit dans le détail :

- la décision ad hoc 61 du 30 octobre 2019 écartant du financement de l'Union européenne certaines dépenses effectuées par les Etats membres au titre du Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) pour un montant de 6 M€, et du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) pour un montant de 0,9 M€, soit un total de 6,9 M€ ;
- la décision ad hoc 62 écartant du financement de l'Union européenne certaines dépenses effectuées par les Etats membres au titre du Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) pour un montant de 40,2 M€, et du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) pour un montant de 0,6 M€, soit un total de 40,8 M€ ;
- la décision ad hoc 63 du 16 juin 2020 écartant du financement de l'Union européenne certaines dépenses effectuées par les Etats membres au titre du Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) pour un montant de 24,2 M€, du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) pour un montant de 5,5 M€, soit un total de 29,7 M€ ;
- 1,3 M€ d'apurement comptable ;
- -0,54 M€ au titre des frais financiers.

L'écart entre le montant exécuté sur cette ligne (environ 78,1 M€) et le montant prévu en LFI (174,8 M€) a été redéployé pour financer les autres aléas du programme, en particulier l'abondement opéré sur le FNGRA.

**Autres moyens dédiés à la mise en œuvre des politiques publiques** : AE = 26 570 € CP = 48 465 €

Ces crédits portent sur trois prestations de l'IGN pour l'estimation de chiffrages relatifs aux mesures surfaciques dans le cadre de la déclaration graphique des aides agricoles.

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC AE = 262 079 795 € CP = 262 079 795 €

**Institut français du cheval et de l'équitation (IFCE)** : AE = 37 159 808 € CP = 37 159 808 €

Cette somme correspond à la subvention pour charge de service public (SCSP) versée à l'établissement par le MAA. L'écart entre le montant alloué en LFI et l'exécution budgétaire constatée correspond à la mise en réserve initiale.

**Agence de services et de paiement (ASP)** : AE = 105 480 000 € CP = 105 480 000 €

Cette somme correspond à la subvention pour charge de service public (SCSP) versée à l'établissement par le MAA. L'écart entre le montant alloué en LFI et l'exécution budgétaire constatée correspond à la mise en réserve initiale.

**Agence Bio** : AE = 2 057 195 € CP = 2 057 195 €

Cette somme correspond à la subvention pour charge de service public (SCSP) versée à l'établissement par le MAA. L'écart entre le montant alloué en LFI et l'exécution budgétaire constatée correspond à la mise en réserve initiale.

**Institut national de l'origine et de la qualité (INAO) :** AE = 17 059 883 € CP = 17 059 883 €

Cette somme correspond à la subvention pour charge de service public (SCSP) versée à l'établissement par le MAA. L'écart entre le montant alloué en LFI et l'exécution budgétaire constatée correspond à la mise en réserve initiale.

**Établissement français des produits de l'agriculture et de la mer (FranceAgriMer) :** AE= 95 271 236 € CP = 95 271 236 €

Cette somme correspond à la subvention pour charge de service public (SCSP) versée à l'établissement par le MAA. L'écart entre le montant alloué en LFI et l'exécution budgétaire constatée correspond à la mise en réserve initiale.

**Office de développement de l'économie agricole des départements d'Outre-mer (ODEADOM) :** AE = 5 051 673 € CP = 5 051 673 €

Cette somme correspond à la subvention pour charge de service public (SCSP) versée à l'établissement par le MAA. L'écart entre le montant alloué en LFI et l'exécution budgétaire constatée correspond à la mise en réserve initiale.

#### DÉPENSES D'INTERVENTION

**TRANSFERTS AUX ENTREPRISES :** AE = 271 842 € CP = 271 842 €

**Office du développement agricole et rural de Corse :** AE = 271 842 € CP = 271 842€

Ces crédits relèvent de la subvention pour charges de service public. 271 842 € ont été octroyés à l'Office du développement agricole et rural de Corse (ODARC).

**TRANSFERTS AUX AUTRES COLLECTIVITÉS :** AE = 6 942 494 € CP = 11 500 000 €

**Autres moyens dédiés aux politiques publiques :** AE = 6 942 494 € CP = 11 500 000 €

Ces crédits financent la convention entre le MAA, l'ASP et l'IGN au titre de l'actualisation du registre parcellaire graphique pour la campagne 2019. La surconsommation en CP par rapport aux montants prévus en LFI correspond à la refonte de la convention financière avec l'IGN, et a été financée par la mobilisation de diverses sous-consommation sur le programme.

**DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES** AE = 32 850 000 € CP = 32 850 000 €

**DOTATION EN FONDS PROPRES** AE = 32 850 000 € CP = 32 850 000 €

**Agence de services et de paiement (ASP) :** AE = 25 850 000 € CP = 25 850 000 €

Une dotation en fonds propres a été octroyée à l'agence à hauteur de 25 850 000 €.

**Établissement français des produits de l'agriculture et de la mer (FranceAgriMer) :**

AE= 7 000 000 € CP = 7 000 000 €

Une dotation en fonds propres a été octroyée à l'établissement à hauteur de 7 000 000 €.

**Compétitivité et durabilité de l'agriculture de l'agroalimentaire de la forêt de la pêche et de l'aquaculture**

Programme n° 149 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

**ACTION****28 – Pêche et aquaculture**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
28 – Pêche et aquaculture		50 563 822 40 907 776	<b>50 563 822</b> <b>40 907 776</b>		50 573 391 34 523 784	<b>50 573 391</b> <b>34 523 784</b>

Cette action fait l'objet d'une sous-exécution de 10 M€ en AE et 6 M€ en CP, malgré le redéploiement de 6,87 M€ en AE et CP pour financer le dispositif d'arrêts temporaires déployé dans le cadre du soutien apporté à la filière pêche pendant la crise sanitaire.

La consommation 2020 de l'action 28 du programme 149 a été affectée par des retraits d'engagements pour un montant de 455 361€ d'AE.

Ces désengagements affectent essentiellement les dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel au niveau du suivi statistique et des données.

De plus, un rétablissement de crédits, redéployé sur le financement des mesures sectorielles de crise de l'action 22, est venu diminuer la consommation de l'action pour un montant de 1 037 991 €.

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	14 117 825	11 565 158	14 127 394	10 305 099
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	10 837 825	11 165 158	10 847 394	9 342 703
Subventions pour charges de service public	3 280 000	400 000	3 280 000	962 396
Titre 6 : Dépenses d'intervention	36 045 997	29 181 539	36 045 997	24 211 804
Transferts aux entreprises	31 675 740	25 427 025	31 675 740	21 240 227
Transferts aux collectivités territoriales	180 000		180 000	
Transferts aux autres collectivités	4 190 257	3 754 514	4 190 257	2 971 578
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières	400 000	161 079	400 000	6 880
Dotations en fonds propres	400 000	161 079	400 000	6 880
<b>Total</b>	<b>50 563 822</b>	<b>40 907 776</b>	<b>50 573 391</b>	<b>34 523 784</b>

**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 11 565 158 € EN AE 10 305 019 € EN CP**

**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT AUTRES QUE CELLES DE PERSONNEL : 11 165 158 € EN AE 9 342 703 € EN CP**

**149-28-01 Suivi statistique et des données : 4 154 276 € en AE et 2 433 578 € en CP**

Les crédits concernant les moyens dédiés au suivi statistique et des données sont consacrés au recueil des données relatives aux pêches maritimes indispensables pour répondre aux obligations internationales ou européennes de la France par le biais de programmes d'observations scientifiques à la mer. Ces programmes sont mis en œuvre par des marchés attribués à des entreprises spécialisées. Elles effectuent des plans d'échantillonnages biologiques des captures réalisées par les navires professionnels de France métropolitaine (hors Corse) par zones de pêche, par

métiers et par espèce, permettant de collecter les données connexes à l'activité de pêche, notamment celle des rejets en mer.

**149-28-02 Contrôle des pêches maritimes : 5 533 924 € en AE et 5 367 555 € en CP**

Les conventions entre la DPMA et ses unités opérationnelles informatiques sont exécutées par délégation de crédits à hauteur de 3,59 M€ en AE et 3,53 M€ en CP pour le développement des systèmes d'information des pêches et l'hébergement des applications informatiques de la DPMA.

Les dépenses liées à la maintenance et à la réalisation d'outils informatiques de contrôle des pêches, à l'utilisation de moyens de surveillance et moyens de déclaration, de produits de sécurité, à la prise en charge d'outils de contrôle et à la formation aux « obligations déclaratives » s'ajoutent à ces montants à hauteur de 1,94 M€ en AE et 1,84M€ en CP.

**149-28-03 Appui technique: 1 085 154 € en AE et 1 152 166 € en CP**

Ces crédits ont en partie financé les frais de formation, de déplacement, de représentation, de communication et d'assistance technique FEAMP, à hauteur de 0,32 M€ en AE et 0,45 M€ en CP.

Un montant de 0,77 M€ en AE et 0,70 M€ en CP a été affecté au paiement de la part fonctionnement des frais de gestion du Fonds européens pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) à destination de l'Agence de services et de paiement (ASP) qui traite les dossiers de demande de paiement des subventions du fonds.

**149-28-04 Interventions socio-économiques : 152 500 € en AE=CP**

Ce montant correspond à la partie frais de gestion de la convention relative au versement par l'État au Comité national des pêches maritimes et des élevages marins (CNPMEM) d'une subvention pour le fonctionnement des caisses de garantie contre les intempéries et avaries (CGIA).

**149-28-05 Interventions économiques non-cofinancées : 236 904 € en AE=CP**

La dépense correspond à des frais de contentieux.

**149-28-05 Interventions économiques non-cofinancées : 2 400 € en AE et 0 € en CP**

L'exécution de cette ligne est détaillé dans la catégorie "transferts aux entreprises".

**SUBVENTION POUR CHARGE DE SERVICE PUBLIC (SCSP) : 400 000 € EN AE 962 396 € EN CP**

**149-28-01 Suivi statistique et des données : 562 396 € en CP**

Un montant de 0,45 M€ en CP a été versé à l'IFREMER dans le cadre de la convention engagée en 2019 en tant que SCSP pour des travaux d'expertise halieutique.

Le reliquat de 0,11 M€ en CP correspond au paiement du solde de la convention passée en 2017 entre la DPMA et le Muséum national d'histoire naturelle portant sur l'étude de la raie brunette (Raja Undulata) au niveau national et dans le golf normand-breton.

**149-28-06 Interventions économiques cofinancées : 400 000 € en AE=CP**

La dépense correspond à la partie frais de fonctionnement de la convention relative au concours apporté par le MAA à FranceAgriMer à la mise en œuvre des actions de soutien aux filières des produits de la pêche et de l'aquaculture.

**DEPENSES D'INTERVENTIONS : 29 181 539 € EN AE 24 211 804 € EN CP**

**TRANSFERTS AUX ENTREPRISES : 25 427 025 € EN AE 21 240 227 € EN CP**

**149-28-01 Suivi statistique et des données : 1 674 763 € en AE et 1 351 767 € en CP**

**Compétitivité et durabilité de l'agriculture de l'agroalimentaire de la forêt de la pêche et de l'aquaculture**

Programme n° 149 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Il s'agit de crédits délégués à l'IFREMER dans le cadre de deux conventions de financement d'actions, la première dans le domaine halieutique et la seconde dans le domaine aquacole.

**0149-28-04 Intervention socio-économique : 5 959 342 € en AE=CP**

Cette dépense concerne la partie transfert indirect de la dotation due au Comité national des pêches maritimes et des élevages marins (CNPMEM) au titre de la participation de l'État pour financer le régime des caisses de chômage intempéries et avaries (CGIA).

**0149-28-05 Interventions économiques non cofinancées : 48 162 € en AE=CP**

C'est le montant de la participation de la DPMA pour permettre à des pêcheurs professionnels de mettre en œuvre une opération d'acquisition d'équipements nécessaires à la manutention et au transport des poissons.

**0149-28-06 Interventions économiques cofinancées : 17 744 758 € en AE et 13 880 956 € en CP**

Une partie de la dépense (1,51 M€ en AE=CP) correspond à la partie intervention économique en contrepartie du FEAMP de la convention relative au concours apporté par le MAA à FranceAgriMer afin de contribuer aux actions relatives au soutien économique et d'accompagnement des filières des produits de la pêche et de l'aquaculture.

Une enveloppe de 9,36 M€ en AE et 5,5 M€ en CP a été consacrée au financement de la contrepartie nationale (CPN 149) des projets examinés au cours des Commissions de sélection nationale du FEAMP 2014-2020. Il convient d'y ajouter 6,87 M€ en AE et CP au titre du dispositif exceptionnel d'arrêts temporaires déployé dans le cadre des aides d'urgences COVID au profit de la filière pêche.

**TRANSFERTS AUX AUTRES COLLECTIVITÉS : 3 754 514 € EN AE 2 971 578 € EN CP****149-28-01 Suivi statistique et des données : 1 241 104 € en AE et 442 974 € en CP**

Ces dépenses sont destinées à différents organismes au titre de leur expertise sur les données statistiques et scientifiques.

**149-28-03 Appui technique : 744 108 € en AE=CP**

Ces dépenses correspondent à des versements aux organisations régionales de gestion de la pêche et aux conseils consultatifs régionaux de pêche dans le cadre de la contribution financière de la France à ces organismes internationaux.

**149-28-05 Interventions économiques non cofinancées : 1 769 302 € en AE et 1 784 496 € en CP**

Ces crédits sont consacrés au financement des opérations de repeuplement d'anguilles en application du plan de gestion européenne de l'espèce.

**DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES 161 079 € EN AE 6 880 € EN CP****DOTATIONS EN FONDS PROPRES : 161 079 € EN AE 6 880 € EN CP****149-28-03 Appui technique**

Ces dépenses sont relatives à la part investissement de la convention cadre relative aux frais de gestion de l'ASP pour le FEAMP 2014-2020.





**Compétitivité et durabilité de l'agriculture de l'agroalimentaire de la forêt de la pêche et de l'aquaculture**

Programme n° 149 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts						23 203
<b>Business France (P134)</b>					<b>3 710 000</b>	<b>3 386 500</b>
Transferts					3 710 000	3 386 500
<b>Universités et assimilés (P150)</b>	<b>10 793</b>	<b>37 829</b>			<b>20 000</b>	<b>35 921</b>
Subventions pour charges de service public	10 793	25 743			20 000	20 000
Transferts		12 086				15 921
<b>Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche (P150)</b>	<b>124 000</b>	<b>220 410</b>			<b>925 200</b>	<b>427 675</b>
Subventions pour charges de service public		220 410				133 500
Transferts	124 000				925 200	294 175
<b>CIRAD - Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (P172)</b>		<b>40 600</b>				<b>8 000</b>
Subventions pour charges de service public		40 600				8 000
<b>CNRS - Centre national de la recherche scientifique (P172)</b>		<b>203 830</b>			<b>-99</b>	<b>28 331</b>
Subventions pour charges de service public		30 400			-99	4 901
Transferts		173 430				23 430
<b>IFREMER - Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (P172)</b>	<b>1 852 843</b>	<b>2 285 000</b>	<b>2 880 000</b>	<b>2 880 000</b>	<b>1 674 763</b>	<b>1 806 663</b>
Subventions pour charges de service public	1 106 614	1 837 262	2 880 000	2 880 000		454 896
Transferts	746 229	447 738			1 674 763	1 351 767
<b>INRAE - Institut national pour la recherche en agriculture, alimentation et environnement (P172)</b>	<b>760 269</b>	<b>830 232</b>			<b>831 779</b>	<b>696 496</b>
Subventions pour charges de service public	299 069	573 922			-9 431	410 045
Transferts	461 200	256 310			841 210	286 451
<b>INSERM - Institut national de la santé et de la recherche médicale (P172)</b>					<b>12 000</b>	<b>12 000</b>
Transferts					12 000	12 000
<b>Associations de coordination technique agricole et des industries agroalimentaires (P142)</b>	<b>70 000</b>				<b>180 950</b>	<b>124 533</b>
Transferts	70 000				180 950	124 533
<b>Ecoles d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire (P142)</b>	<b>43 000</b>	<b>33 485</b>			<b>-14 030</b>	<b>155 673</b>
Transferts	43 000	33 485			-14 030	155 673
<b>IRD - Institut de recherche pour le développement (P172)</b>	<b>53 160</b>	<b>33 700</b>			<b>267 902</b>	<b>110 890</b>
Transferts	53 160	33 700			267 902	110 890
<b>Total</b>	<b>1 083 170 954</b>	<b>1 239 878 771</b>	<b>1 398 147 174</b>	<b>1 320 001 836</b>	<b>1 352 660 373</b>	<b>1 285 990 620</b>
Total des subventions pour charges de service public	444 298 505	445 595 693	469 332 734	469 332 734	450 407 065	451 548 302
Total des dotations en fonds propres	29 393 066	29 285 089	38 123 889	38 123 889	33 011 079	32 856 880
Total des transferts	609 479 382	764 997 989	890 690 551	812 545 213	869 242 229	801 585 438

L'écart entre le prévisionnel et le réalisé s'explique essentiellement du fait de la mise en réserve.

Le détail est précisé opérateur par opérateur dans le RAP opérateurs, en commentaire des financements Etat.

Le P149 finance également des opérateurs dont il n'a pas la tutelle. C'est le cas notamment de :

- l'IGN, au titre de l'actualisation du registre parcellaire graphique ;
- BPI, dans le cadre de dispositifs d'accompagnement de TPE et PME et d'actions de développement à l'export d'entreprises françaises ;
- l'IFREMER, via la convention engagée en 2019 portant sur des travaux d'expertise halieutique.

**CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE**

**EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT**

Opérateur	Réalisation 2019 Prévision 2020 Réalisation 2020	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités
			sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	
ASP - Agence de services et de paiement	0 0 0	0 0 0	1 795 1 745 1 725	204 410 333	3 0 8	0 0 0	0 0 0
CNPF - Centre national de la propriété forestière	0 0 0	0 0 0	345 341 340	111 110 97	0 0 0	0 0 0	3 0 0
FranceAgriMer	0 0 0	0 0 0	1 024 1 006 1 005	11 10 13	11 8 0	0 2 9	0 0 0
GIP - BIO - Agence française pour le développement et la promotion de l'agriculture biologique	0 0 0	0 0 0	17 17 18	2 3 1	0 0 0	0 0 1	0 0 0
IFCE - Institut français du cheval et de l'équitation	0 0 0	0 0 0	709 673 672	13 22 14	0 0 0	11 14 15	0 8 3
INAO - Institut national de l'origine et de la qualité	0 0 0	0 0 0	236 235 234	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0
ODEADOM - Office de développement de l'économie agricole d'Outre-mer	0 0 0	0 0 0	38 41 39	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0
ONF - Office national des forêts	0 0 0	0 0 0	8 059 8 485 7 892	492 626 407	144 576 358	348 50 49	0 0 0
<b>Total</b>	<b>0 0 0</b>	<b>0 0 0</b>	<b>12 223 12 543 11 925</b>	<b>833 1 181 865</b>	<b>158 584 366</b>	<b>359 66 74</b>	<b>3 8 3</b>

\* Les emplois sous plafond 2020 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2020 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2020

Les opérateurs ont tous respecté le plafond d'emplois qui leur avait été assigné pour l'année 2020 avec 11 925 ETPT réalisés pour 12 543 ETPT autorisés en LFI. Pour l'essentiel, l'écart est lié à une réduction plus importante que prévue des effectifs de l'ONF. Les autres opérateurs ont pu sous exécuter de manière marginale leur plafond d'emplois. Toutefois, dans leur cas, il s'agit d'un décalage entre les vacances d'emplois et les recrutements.

Enfin, le GIP BIO présente une exécution supérieure de 1 ETPT à son plafond d'emplois. Cette augmentation a été rendue possible par redéploiement de 1 ETPT depuis le plafond d'emplois de l'INAO.

**SCHÉMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT**

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
<b>Emplois sous plafond 2020 *</b>	<b>12 543</b>	<b>11 925</b>

\* Ces emplois sous plafond font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2020 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2020

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2020 en ETP	-183	-183

**Compétitivité et durabilité de l'agriculture de l'agroalimentaire de la forêt de la pêche et de l'aquaculture**

Programme n° 149 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Le schéma d'emplois des opérateurs relevant du programme 149 a été strictement respecté. La sous exécution du plafond d'emplois de certains opérateurs ne résulte pas de la mise en oeuvre d'un schéma d'emplois plus important que prévu en LFI, mais d'un décalage entre les vacances d'emplois et les recrutements.

**FISCALITÉ AFFECTÉE AUX OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE**

Intitulé de l'opérateur	Budget initial	Compte financier
ASP - Agence de services et de paiement	0	0
CNPF - Centre national de la propriété forestière	9 273 881	9 539 754
FranceAgriMer	0	0
GIP - BIO - Agence française pour le développement et la promotion de l'agriculture biologique	0	0
IFCE - Institut français du cheval et de l'équitation	0	0
INAO - Institut national de l'origine et de la qualité	6 550 000	6 953 734
ODEADOM - Office de développement de l'économie agricole d'Outre-mer	0	0
ONF - Office national des forêts	28 494 000	27 876 000
<b>Total</b>	<b>44 317 881</b>	<b>44 369 488</b>



## OPÉRATEURS

## ASP - AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMENT

## ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

L'ASP est un établissement public au service de la mise en oeuvre des politiques publiques européennes, nationales et locales. 1er organisme payeur européen, l'ASP gère plus de 200 dispositifs dans des domaines variés (agricoles, aides à l'emploi, environnement...) et verse plus de 19 milliards d'aides publiques. Elle intervient également dans des dispositifs comme le chèque énergie, bonus écologique...

Par ailleurs, l'ASP a entamé une réflexion sur la transformation en profondeur de l'Agence qui doit porter sur l'organisation du réseau territorial, les métiers, la nature et les modalités d'exercice des activités. Ce plan de transformation se décline en 10 chantiers et est actuellement conduit en parallèle des autres chantiers de l'ASP.

Enfin, l'année 2020 a été fortement marquée par la crise sanitaire, l'ASP s'est vue confier la mise en oeuvre de nouveaux dispositifs tels que le plan d'urgence et le plan de relance, engendrant ainsi un surcroît d'activités de manière exceptionnelle, tant en volume qu'en nature d'activités.

S'agissant du plan de relance, l'ASP est directement concernée par trois grands dispositifs Emploi, à savoir :

- la modification du régime de l'activité partielle par la mise en place d'une activité partielle de longue durée et le changement des paramètres et des barèmes de l'activité partielle classique,
- l'aide à l'embauche des jeunes et son volet complémentaire pour les travailleurs handicapés,
- l'aide exceptionnelle aux employeurs d'apprentis, avec une aide spécifique aux contrats de professionnalisation, habituellement gérés par Pôle emploi.

L'ASP est également concernée par d'autres volets du plan de relance :

- Le bonus automobile et la prime à la conversion,
- Les aides à la transformation numérique pour les TPE-PME et entreprises de taille intermédiaire. Ce dernier dispositif a été confié à l'ASP par la Direction générale des entreprises,
- Une partie du volet agricole du plan de relance (soutien aux cantines scolaires, renouvellement forestier, pacte biosécurité bien-être animal, développement des haies, aide à l'achat d'équipements de protection contre les aléas climatiques à grande échelle).

## FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P356 – Prise en charge du dispositif exceptionnel de chômage partiel à la suite de la crise sanitaire</b>					<b>17 500 000</b>	<b>17 500 000</b>
Transferts					17 500 000	17 500 000

**Compétitivité et durabilité de l'agriculture de l'agroalimentaire de la forêt de la pêche et de l'aquaculture**

OPÉRATEURS | Programme n° 149

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P149 – Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture</b>	<b>607 899</b>	<b>775 342</b>	<b>903 949</b>	<b>825 803</b>	<b>794 816</b>	<b>769 458</b>
Subventions pour charges de service public	95 605	95 605	106 866	106 866	105 480	105 480
Dotations en fonds propres	21 893	21 785	30 614	30 614	26 011	25 857
Transferts	490 401	657 952	766 469	688 323	663 325	638 121
<b>P215 – Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture</b>						
Subventions pour charges de service public						
<b>P131 – Création</b>					<b>18 727</b>	<b>18 727</b>
Transferts					18 727	18 727
<b>P224 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture</b>	<b>14 385</b>	<b>14 385</b>				
Transferts	14 385	14 385				
<b>P134 – Développement des entreprises et régulations</b>	<b>102 123</b>	<b>102 123</b>			<b>447 037</b>	<b>337 928</b>
Transferts	102 123	102 123			447 037	337 928
<b>P205 – Affaires maritimes</b>	<b>90</b>		<b>1</b>	<b>1</b>	<b>290</b>	<b>380</b>
Transferts	90		1	1	290	380
<b>P113 – Paysages, eau et biodiversité</b>	<b>15 168</b>	<b>16 164</b>	<b>17 000</b>	<b>17 000</b>	<b>16 625</b>	<b>15 924</b>
Subventions pour charges de service public		105			250	344
Transferts	15 168	16 059	17 000	17 000	16 375	15 580
<b>P174 – Énergie, climat et après-mines</b>	<b>823 500</b>	<b>823 500</b>	<b>800 000</b>	<b>800 000</b>	<b>1 941 440</b>	<b>1 917 521</b>
Subventions pour charges de service public	0					
Transferts	823 500	823 500	800 000	800 000	1 941 440	1 917 521
<b>P345 – Service public de l'énergie</b>	<b>912 030</b>	<b>756 707</b>				
Transferts	912 030	756 707				
<b>P230 – Vie de l'élève</b>	<b>286 569</b>	<b>286 571</b>	<b>94 044</b>	<b>94 044</b>	<b>77 847</b>	<b>77 847</b>
Subventions pour charges de service public		1				
Transferts	286 569	286 569	94 044	94 044	77 847	77 847
<b>P303 – Immigration et asile</b>						
Transferts						
<b>P107 – Administration pénitentiaire</b>	<b>40</b>	<b>40</b>			<b>40</b>	<b>40</b>
Transferts	40	40			40	40
<b>P182 – Protection judiciaire de la jeunesse</b>	<b>1 600</b>	<b>1 600</b>			<b>1 259</b>	<b>1 259</b>
Transferts	1 600	1 600			1 259	1 259
<b>P180 – Presse et médias</b>					<b>18 586</b>	<b>18 586</b>
Transferts					18 586	18 586
<b>P334 – Livre et industries culturelles</b>					<b>3 709</b>	<b>3 709</b>
Transferts					3 709	3 709
<b>P123 – Conditions de vie outre-mer</b>	<b>1 919</b>	<b>1 806</b>			<b>1 705</b>	<b>1 076</b>
Transferts	1 919	1 806			1 705	1 076
<b>P304 – Inclusion sociale et protection des personnes</b>	<b>146 775</b>	<b>146 775</b>	<b>115 000</b>	<b>115 000</b>	<b>49 855</b>	<b>49 855</b>
Transferts	146 775	146 775	115 000	115 000	49 855	49 855
<b>P157 – Handicap et dépendance</b>	<b>1 387 143</b>	<b>1 387 143</b>	<b>1 200</b>	<b>1 200</b>	<b>1 511 016</b>	<b>1 511 016</b>
Subventions pour charges de service public	530	530				
Transferts	1 386 613	1 386 613	1 200	1 200	1 511 016	1 511 016
<b>P219 – Sport</b>	<b>86</b>	<b>86</b>	<b>175</b>	<b>175</b>	<b>135</b>	<b>108</b>
Transferts	86	86	175	175	135	108
<b>P102 – Accès et retour à l'emploi</b>	<b>1 647 249</b>	<b>2 266 019</b>	<b>2 310 835</b>	<b>2 278 568</b>	<b>2 478 068</b>	<b>2 453 594</b>
Subventions pour charges de service public	43 428	43 428	43 500	43 500	65 000	65 000

**Compétitivité et durabilité de l'agriculture de l'agroalimentaire de la forêt de la pêche et de l'aquaculture**

Programme n° 149 | OPÉRATEURS

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dotations en fonds propres	3 210	3 210	7 900	7 900	9 084	9 084
Transferts	1 600 611	2 219 381	2 259 435	2 227 168	2 403 984	2 379 510
<b>P103 – Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi</b>	<b>1 166 855</b>	<b>650 866</b>	<b>1 026 097</b>	<b>792 850</b>	<b>-1 213 204</b>	<b>1 324 423</b>
Transferts	1 166 855	650 866	1 026 097	792 850	-1 213 204	1 324 423
<b>P111 – Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail</b>						
Transferts						
<b>P112 – Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire</b>	<b>400</b>	<b>400</b>			<b>688</b>	<b>365</b>
Transferts	400	400			688	365
<b>P162 – Interventions territoriales de l'État</b>	<b>2 721</b>	<b>4 039</b>	<b>953</b>	<b>1 228</b>	<b>5 752</b>	<b>3 935</b>
Subventions pour charges de service public		499				683
Transferts	2 721	3 540	953	1 228	5 752	3 252
<b>P147 – Politique de la ville</b>	<b>66 500</b>	<b>66 500</b>	<b>82 866</b>	<b>82 866</b>	<b>87 891</b>	<b>87 867</b>
Transferts	66 500	66 500	82 866	82 866	87 891	87 867
<b>P775 – Développement et transfert en agriculture</b>	<b>39 558</b>	<b>39 923</b>	<b>39 000</b>	<b>39 000</b>	<b>39 555</b>	<b>39 556</b>
Transferts	39 558	39 923	39 000	39 000	39 555	39 556
<b>P776 – Recherche appliquée et innovation en agriculture</b>					<b>-37</b>	
Transferts					-37	
<b>P344 – Fonds de soutien relatif aux prêts et contrats financiers structurés à risque</b>		<b>177 466</b>				<b>179 368</b>
Transferts		177 466				179 368
<b>P349 – Fonds pour la transformation de l'action publique</b>					<b>28 840</b>	<b>7 720</b>
Subventions pour charges de service public					1 470	470
Dotations en fonds propres					27 370	7 250
<b>P797 – Contribution au financement de l'attribution d'aides à l'acquisition de véhicules propres au bénéfice des particuliers (fermé en 2019)</b>	<b>140 644</b>	<b>140 619</b>				
Transferts	140 644	140 619				
<b>P798 – Contribution au financement de l'attribution d'aides à l'acquisition de véhicules propres au bénéfice des personnes morales (fermé en 2019)</b>	<b>176 000</b>	<b>176 000</b>				
Transferts	176 000	176 000				
<b>Total</b>	<b>7 539 257</b>	<b>7 834 076</b>	<b>5 391 119</b>	<b>5 047 735</b>	<b>23 810 638</b>	<b>26 320 262</b>

En 2020, l'ASP a reçu un total de 26 320 M€ de financements Etat. La plupart étant gérés en compte de tiers, ils ne figurent pas dans la comptabilité budgétaire et patrimoniale de l'agence.

Les subventions pour charges de service public représentent 169 M€ dont 105,5 M€ versés par le programme 149. La différence avec le montant de la LFI provient, d'une part de l'application d'une mise en réserve et, d'autre part d'un versement complémentaire de 1,5M€ pour solder la gestion interfonds européens pour le Système d'information Etat-Régions (Synergie). La SCSP versée par le ministère du travail a été abondée par rapport au montant prévu en LFI afin de permettre à l'agence de faire face au surcroît d'activité lié à la crise sanitaire et à la mise en oeuvre du plan de relance.

L'ASP a également perçu 40,7 M€ de dotations en fonds propres destinées à assurer le financement de ses investissements dont 25,9 M€ versés par le programme 149 et 7,7 M€ au titre du fonds pour la transformation de l'action publique (FTAP).

Les transferts du programme 149 à l'ASP d'un montant de 663,3M€ en AE et 638,1M€ en CP correspondent aux crédits d'intervention qui financent :

- les aides à la filière sucre dans les DOM ;
- les aides à l'agriculture en cofinancement du FEADER (installation, modernisation, ICHN, MAEC-bio, lutte contre la prédation, réseau rural) et gérées en DRAAF ;
- les aides à la filière forêt-bois (Chablis Klaus, défense des forêts contre les incendies, investissements et animation dans le cadre du fonds stratégique de la forêt et du bois) ;
- les aides en faveur de la pêche et de l'aquaculture en contrepartie du FEAMP.

Concernant le programme 102, les principaux dispositifs suivants ont fait l'objet des versements suivants :

- Aide exceptionnelle contrats de professionnalisation : 140M€ en AE/CP ;
- CUI marchands et non marchands : 324M€ en AE et 284M€ en CP ;
- Emplois d'avenir : 15,5M€ en CP ;
- aides aux postes aux entreprises adaptées : 438M€ en AE/CP ;
- Associations intermédiaires : 21,6M€ en AE/CP ;
- Chantiers d'insertion : 568M€ en AE/CP ;
- Entreprises d'insertion : 145M€ en AE/CP Fonds départemental pour l'insertion (FDI) : 248M€ en AE et 253M€ en CP ;
- Entreprises de travail temporaire d'insertion : 44M€ en AE/CP ;
- Entreprises d'insertion par le travail indépendant : 2,8M€ en AE/CP
- Garantie Jeunes allocations : 406M€ en AE/CP ;
- Allocation Pacea : 67M€ en AE/CP.

Sur le P103, les principaux montants suivants ont été versés à l'ASP :

- Aide à l'embauche des jeunes : 174M€ en AE/CP ;
- Aide exceptionnelle apprentissage : 630M€ en AE/CP ;
- Aide unique apprentissage : 51M€ en AE et 409M€ en CP ;
- Activité partielle (au titre des demandes antérieures à mars 2020) : 87M€ en AE/CP ;

Enfin, concernant l'activité partielle liée aux mesures d'urgence, 17 500M€ en AE/CP ont été versés à l'ASP.



## Compétitivité et durabilité de l'agriculture de l'agroalimentaire de la forêt de la pêche et de l'aquaculture

Programme n° 149 | OPÉRATEURS

### COMPTE FINANCIER 2020

#### Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

### COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *	Produits	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Personnel	146 659	141 353	Subventions de l'État	164 047	195 083
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	<i>34 712</i>	<i>33 756</i>	– subventions pour charges de service public	<i>146 860</i>	<i>169 450</i>
			– crédits d'intervention( transfert)	<i>17 187</i>	<i>25 633</i>
Fonctionnement autre que les charges de personnel	117 974	124 011	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)	30 361	44 169	Autres subventions	31 106	24 395
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	35 081	69 122	Revenus d'activité et autres produits	63 158	69 923
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>35 081</i>	<i>69 122</i>	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>		<i>9 678</i>
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>	<i>1 966</i>	<i>18</i>
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		<i>15 201</i>
<b>Total des charges</b>	<b>294 994</b>	<b>309 532</b>	<b>Total des produits</b>	<b>258 310</b>	<b>289 402</b>
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	36 683	20 131
Total : équilibre du CR	294 994	309 532	Total : équilibre du CR	294 994	309 532

\* Voté

### ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *	Ressources	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Insuffisance d'autofinancement	3 569		Capacité d'autofinancement		24 093
Investissements	52 603	52 105	Financement de l'actif par l'État	33 513	40 684
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	2 587	7
			Autres ressources	1 966	24
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		580
<b>Total des emplois</b>	<b>56 172</b>	<b>52 105</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>38 066</b>	<b>65 388</b>
Augmentation du fonds de roulement		13 282	Diminution du fonds de roulement	18 106	

\* Voté

Le résultat 2020 enregistre une perte de 20,13M€ (-28,05M€ en 2019) pour un déficit prévu de -36,68 M€, dû majoritairement aux charges calculées.

Dans ce contexte, l'établissement dégage une capacité d'autofinancement de 24 M€ (+6,71 M€ en 2019) et une augmentation de 65% du financement de l'actif par l'Etat en 2020 (+16 M€ par rapport à 2019), concomitantes à un volume d'investissement de l'ASP en baisse de 9% en 2020 par rapport à 2019 (-4.5 M€), permettant un apport au fonds de roulement de 13,3 M€.

## AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2020		Compte financier 2020 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	146 659	146 659	143 685	143 685
Fonctionnement	73 550	82 363	74 096	79 049
Intervention	30 361	30 361	25 819	25 819
Investissement	50 708	46 263	44 352	38 445
<b>Total des dépenses AE (A) CP (B)</b>	<b>301 278</b>	<b>305 646</b>	<b>287 952</b>	<b>286 998</b>
dont contributions employeur au CAS pensions	34 712	34 712	33 756	33 756

\* Voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
<b>Recettes globalisées</b>	<b>203 753</b>	<b>215 052</b>
Subvention pour charges de service public	146 860	169 450
Autres financements de l'État	855	987
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	2 127	2 190
Recettes propres	53 911	42 425
<b>Recettes fléchées</b>	<b>84 357</b>	<b>105 603</b>
Financements de l'État fléchés	51 446	961
Autres financements publics fléchés	32 645	29 036
Recettes propres fléchées	266	75 606
<b>Total des recettes (C)</b>	<b>288 110</b>	<b>320 655</b>
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)</b>	<b>0</b>	<b>33 657</b>
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)</b>	<b>17 536</b>	<b>0</b>

\* Voté

## DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel Budget initial Compte financier *	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
		AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE
01 - Dépenses pour gestion des interventions	0 0	5 985 8 665	6 230 8 380	30 361 25 819	30 361 25 819	159 0	415 0	36 504 34 484	37 006 34 199
02 - Dépenses immobilières	0 0	9 203 10 435	11 906 12 615	0 0	0 0	1 057 176	1 082 834	10 261 10 611	12 988 13 449
03 - Dépenses affectées aux contrôles	0 0	5 600 3 445	5 882 3 829	0 0	0 0	520 464	544 410	6 120 3 909	6 426 4 239
04 - Dépenses support	0 0	11 801 8 988	11 628 8 192	0 0	0 0	3 674 2 455	3 478 1 895	15 475 11 443	15 105 10 087
05 - Masse salariale	146 659 143 685	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	146 659 143 685	146 659 143 685
06 - Informatique : infrastructure et architecture	0 0	6 476 8 374	7 552 10 579	0 0	0 0	3 665 5 301	3 615 5 589	10 141 13 674	11 167 16 168
07 - Informatique opérationnelle	0 0	11 431 11 024	15 584 10 535	0 0	0 0	41 485 35 937	36 969 29 695	52 916 46 961	52 552 40 230
08 - Dépenses remboursables	0 0	23 055 23 165	23 581 24 918	0 0	0 0	148 19	161 22	23 203 23 184	23 742 24 940
<b>Total</b>	<b>146 659</b>	<b>73 550</b>	<b>82 363</b>	<b>30 361</b>	<b>30 361</b>	<b>50 708</b>	<b>46 263</b>	<b>301 278</b>	<b>305 646</b>

## Compétitivité et durabilité de l'agriculture de l'agroalimentaire de la forêt de la pêche et de l'aquaculture

Programme n° 149 | OPÉRATEURS

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	143 685	74 096	79 049	25 819	25 819	44 352	38 445	287 952	286 998	

\* Voté

## ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2)</b>	<b>17 536</b>	<b>0</b>
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	40	5
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	18 393 155	47 148 474
Autres décaissements non budgétaires	0	-363
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)</b>	<b>18 410 731</b>	<b>47 148 116</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)</b>	<b>0</b>	<b>4 402 860</b>
Abondement de la trésorerie fléchée	0	19 969
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	4 382 891
<b>Total des besoins</b>	<b>18 410 731</b>	<b>51 550 976</b>

\* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1)</b>	<b>0</b>	<b>33 657</b>
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	5
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	18 392 155	51 517 320
Autres encaissements non budgétaires	0	-7
<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)</b>	<b>18 392 155</b>	<b>51 550 976</b>
<b>PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)</b>	<b>18 576</b>	<b>0</b>
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	18 576	0
<b>Total des financements</b>	<b>18 410 731</b>	<b>51 550 976</b>

\* Voté

Le solde budgétaire de l'ASP est excédentaire de 33,7 M€ pour une prévision de 17,5 M€. Cette amélioration est due notamment au versement en fin d'exercice d'un complément de SCSP du Ministère du travail (+13,6 M€) liée au plan de relance et à la hausse d'activités engendrée par la crise sanitaire. L'ASP a par ailleurs bénéficié d'un versement non prévu au BI de 7,7 M€ au titre du fonds de transformation de l'action publique (FTAP).

L'abondement de la trésorerie à hauteur de 4 383 M€ résulte principalement des crédits gérés en compte de tiers (dispositifs de soutien à l'emploi dans le cadre de la crise sanitaire en particulier, dont activité partielle).

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2019 (1)	Prévision 2020 (2)	Réalisation 2020
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>1 999</b>	<b>2 155</b>	<b>2 058</b>
– sous plafond	1 795	1 745	1 725
– hors plafond	204	410	333
<i>dont contrats aidés</i>	3		8
<i>dont apprentis</i>			
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2019.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2020.

L'ASP respecte le plafond global d'emplois voté par son Conseil d'administration à hauteur de 2 059 ETPT, répartis en 1 745 ETPT sous plafond LFI et 314 ETPT hors plafond. Le niveau d'autorisation d'emplois présente un taux d'exécution de 94% avec 1729 ETPT sous plafond et 211 ETPT hors plafond. Le reliquat non consommé résulte principalement des ETPT hors plafond d'emplois dont la réalisation a été impactée par la crise sanitaire (baisse du nombre de contrôles sur place agricoles, moindre mobilisation du personnel sur les aides du RDR3, report sur 2021 de certains dispositifs de politique publique hors agriculture).

## CNPF - CENTRE NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE

### ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

Le CNPF est un établissement public de l'État à caractère administratif, placé sous la tutelle du ministre chargé des forêts. Il est compétent, dans le cadre de la politique forestière définie par les lois et règlements, pour développer, orienter et améliorer la gestion forestière des bois, forêts et terrains privés autres que ceux mentionnés à l'article L. 321-1 du code forestier.

Ses principales missions sont les suivantes :

- **orienter la gestion des forêts privées** : il agréé et assure le suivi des documents de gestion durable, qui prévoient la gestion d'une propriété sur 10 à 20 ans. Tout propriétaire de plus de 25 ha doit avoir un plan simple de gestion agréé ;
- **conseiller et former** : il réalise des études et des expérimentations sur la forêt, puis vulgarise les méthodes de sylviculture auprès des propriétaires en les formant et les informant ;
- **regrouper la propriété privée** : face au morcellement de la forêt privée, le CNPF regroupe les propriétaires pour réaliser des projets de desserte, mobiliser les bois, regrouper les chantiers d'exploitation, mutualiser les coûts de travaux forestiers...

En 2020, l'activité et les finances de l'établissement ont été profondément marqués par la crise sanitaire et les différentes contraintes qui en ont résulté. La mise en œuvre du contrat d'objectif et de performance de l'établissement a notamment été affecté, particulièrement s'agissant des indicateurs nécessitant des rencontres présentes. Toutefois, les contacts avec les différents partenaires ont pu être réalisés en visioconférences ou audioconférences. Par ailleurs, sur le plan financier, de nombreuses dépenses ont du être reportées sur 2021, générant un excédent budgétaire pour partie temporaire.

**Compétitivité et durabilité de l'agriculture de l'agroalimentaire de la forêt de la pêche et de l'aquaculture**

Programme n° 149 | OPÉRATEURS

**FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT**

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P149 – Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture</b>	<b>15 249</b>	<b>15 070</b>	<b>13 969</b>	<b>13 969</b>	<b>15 214</b>	<b>15 073</b>
Subventions pour charges de service public	15 061	14 834	13 969	13 969	14 989	14 975
Dotations en fonds propres						
Transferts	187	235			225	97
<b>P206 – Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation</b>	<b>400</b>	<b>402</b>			<b>404</b>	<b>363</b>
Subventions pour charges de service public						
Transferts	400	402			404	363
<b>P113 – Paysages, eau et biodiversité</b>	<b>25</b>	<b>36</b>			<b>229</b>	<b>172</b>
Transferts	25	36			229	172
<b>P190 – Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables</b>	<b>0</b>					
Transferts	0					
<b>P112 – Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire</b>		<b>24</b>			<b>20</b>	<b>6</b>
Transferts		24			20	6
<b>Total</b>	<b>15 674</b>	<b>15 532</b>	<b>13 969</b>	<b>13 969</b>	<b>15 867</b>	<b>15 614</b>

Les crédits versés par le programme 149 en 2020 s'élèvent à 15,2 M€ en AE et 15,1 M€ en CP. Ils se décomposent de la manière suivante :

- Une subvention pour charges de service public (SCSP) de 14,975 M€ net, contribuant au fonctionnement courant de l'établissement. La différence avec le montant figurant dans la colonne LFI résulte de l'adoption d'un amendement parlementaire revalorisant la SCSP versée au CNPF.
- des crédits de transferts d'un montant de 225 k€ en AE et 97 k€ en CP, correspondant à diverses conventions entre l'État et le CNPF.

Les crédits en provenance du programme 206 (0,4 M€) financent les actions du département de la santé des forêts des propriétaires privés au titre de conventions mises en œuvre en 2020.

Le compte de résultat du CNPF fait cependant apparaître 16,1 M€ de crédits versés par l'État. Cette différence s'explique par la mise en œuvre de conventions avec l'État, établies au niveau local.

## COMPTE FINANCIER 2020

### Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

## COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *	Produits	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Personnel	26 751	24 278	Subventions de l'État	15 802	16 126
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	568	468	– subventions pour charges de service public	15 802	16 126
			– crédits d'intervention( transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	9 654	7 936	Fiscalité affectée	9 274	9 540
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	7 096	5 353
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	1 674	1 372	Revenus d'activité et autres produits	3 838	2 256
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	1 674	1 361	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	275	287
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>		11	<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>	78	119
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	5	17
<b>Total des charges</b>	<b>36 405</b>	<b>32 214</b>	<b>Total des produits</b>	<b>36 009</b>	<b>33 275</b>
Résultat : bénéfice		1 061	Résultat : perte	396	
Total : équilibre du CR	36 405	33 275	Total : équilibre du CR	36 405	33 275

\* Voté

## ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *	Ressources	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	919	2 010
Investissements	1 675	877	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	16	
			Autres ressources	72	119
Remboursement des dettes financières		19	Augmentation des dettes financières		
<b>Total des emplois</b>	<b>1 675</b>	<b>896</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>1 007</b>	<b>2 129</b>
Augmentation du fonds de roulement		1 233	Diminution du fonds de roulement	669	

\* Voté

La réalisation 2020 fait apparaître un résultat bénéficiaire de 1,06 M€.

L'État a versé 15,1 M€ à l'établissement en 2020, soit 14,9 M€ au titre de la SCSP en provenance du programme 149 auxquels s'ajoute 1 M€ d'autres subventions : 0,4 M€ sont issus du programme 206, au titre de la santé des forêts, le reste étant issu du programme 149 et de conventions établies au niveau national, ainsi que d'autres crédits reversés via les DRAAF. La différence avec le budget prévisionnel 2020 s'explique par le report de la mise en œuvre de certaines conventions sur l'exercice suivant en lien avec la crise sanitaire. Les crédits de transferts reçus de l'État ne figurent pas sur la ligne « crédits d'intervention » du compte financier, ils sont comptabilisés par l'établissement dans les « autres subventions ».

## Compétitivité et durabilité de l'agriculture de l'agroalimentaire de la forêt de la pêche et de l'aquaculture

Programme n° 149 | OPÉRATEURS

Par ailleurs, le CNPF a bénéficié de 9,5 M€ en 2020 au titre du reversement de la taxe additionnelle à la taxe sur le foncier non bâti (TATFNB), en légère augmentation.

Les produits et les charges sont en repli par rapport au BI 2020 du fait du report sur l'exercice 2021 de conventions prévues en 2020 mais non engagées ou soldées sur l'exercice, et des baisses de dépense consécutives à la crise sanitaire Covid-19 (diminution des frais de déplacement, retards des recrutements, etc.).

Les conséquences de ce report sont :

- une sous-réalisation de la ligne « autres subventions », qui agrège les produits issus des conventions ainsi que des « autres produits » intégrant les recettes propres dégagées par le CNPF, notamment via son Institut du développement forestier (prestations de formation, vente d'ouvrages, etc.) ;

- et une sous-réalisation des charges de personnel et de fonctionnement, le CNPF ayant recruté moins de contractuels que prévu pour la mise en œuvre des conventions.

Le CNPF dégage ainsi une capacité d'autofinancement de 2 M€ d'un niveau artificiellement élevé. De même, au 31/12/2020, le CNPF dispose d'un fonds de roulement de 10,7 M€ et d'un niveau de trésorerie de 8,2 M€.

### AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2020		Compte financier 2020 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	27 140	27 140	25 933	25 933
Fonctionnement	7 173	7 260	5 521	5 099
Intervention	0	0	0	0
Investissement	1 379	1 675	1 373	861
<b>Total des dépenses AE (A) CP (B)</b>	<b>35 692</b>	<b>36 075</b>	<b>32 827</b>	<b>31 893</b>
dont contributions employeur au CAS pensions	568	568	470	470

\* Voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
<b>Recettes globalisées</b>	<b>34 838</b>	<b>34 152</b>
Subvention pour charges de service public	13 671	14 659
Autres financements de l'État	2 579	1 506
Fiscalité affectée	9 274	9 540
Autres financements publics	5 871	6 239
Recettes propres	3 444	2 209
<b>Recettes fléchées</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Financements de l'État fléchés	0	0
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	0	0
<b>Total des recettes (C)</b>	<b>34 838</b>	<b>34 152</b>
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)</b>	<b>0</b>	<b>2 260</b>
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)</b>	<b>1 237</b>	<b>0</b>

\* Voté

## DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	Budget initial Compte financier *	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Immobilier		0	1 410	1 410	0	0	253	230	1 662	1 640
		0	1 229	1 222	0	0	102	102	1 331	1 324
Informatique		0	645	645	0	0	682	962	1 327	1 607
		0	807	562	0	0	470	275	1 277	837
Moyens généraux		0	4 868	4 955	0	0	471	483	5 339	5 439
		0	3 331	3 169	0	0	802	484	4 133	3 653
Ressources humaines		27 140	250	250	0	0	0	0	27 390	27 390
		25 933	154	147	0	0	0	0	26 087	26 079
<b>Total</b>		<b>27 140</b>	<b>7 173</b>	<b>7 260</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 406</b>	<b>1 675</b>	<b>35 719</b>	<b>36 075</b>
		<b>25 933</b>	<b>5 521</b>	<b>5 099</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 373</b>	<b>861</b>	<b>32 827</b>	<b>31 893</b>

\* Voté

## ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2)</b>	<b>1 237</b>	<b>0</b>
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	20
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	1 097	338
Autres décaissements non budgétaires	256	562
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)</b>	<b>2 590</b>	<b>921</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)</b>	<b>0</b>	<b>2 278</b>
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	2 278
<b>Total des besoins</b>	<b>2 590</b>	<b>3 199</b>

\* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1)</b>	<b>0</b>	<b>2 260</b>
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	1 162	401
Autres encaissements non budgétaires	236	538
<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)</b>	<b>1 398</b>	<b>3 199</b>
<b>PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)</b>	<b>1 192</b>	<b>0</b>
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	1 192	0
<b>Total des financements</b>	<b>2 590</b>	<b>3 199</b>

\* Voté

L'équilibre financier de l'établissement résulte principalement de son solde budgétaire (+ 2 261 k€). Les opérations pour compte de tiers (TVA, Fonds d'aide à la reconstitution de la ressource résineuse, AMI Ademe Dynamic Bois, etc...) et les autres encaissements et décaissements non budgétaires (essentiellement les parts salariales des titres



## Compétitivité et durabilité de l'agriculture de l'agroalimentaire de la forêt de la pêche et de l'aquaculture

Programme n° 149 | OPÉRATEURS

restaurants alloués par le CNPF à son personnel) ont un impact résiduel (+ 17 k€) sur l'abondement global de trésorerie (+ 2 278 k€).

### CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2019 (1)	Prévision 2020 (2)	Réalisation 2020
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>456</b>	<b>451</b>	<b>437</b>
– sous plafond	345	341	340
– hors plafond	111	110	97
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2019.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2020.

Le CNPF a appliqué un schéma d'emplois de - 3 ETPT et respecte son plafond d'emplois à 341 ETPT en 2020. On observe une variation des emplois hors plafond (97 ETPT en exécution 2020 contre 111 ETPT en réalisation 2019), en lien avec l'activité conventionnelle de l'établissement qui a été fortement perturbée par la crise sanitaire.

## FRANCEAGRIMER

### ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

L'activité de l'établissement a été fortement marquée par le confinement des agents et la crise économique engendrée par la crise sanitaire. Ainsi, l'établissement a connu un accroissement important de son activité au titre de l'année 2020 du fait de l'augmentation des dispositifs d'intervention (aides de crise et du plan de relance).

FAM a en effet mis en place en 2020 l'aide de crise à destination de la filière cidricole ainsi que l'aide à la distillation pour la filière vini-viticole.

Un appel à projet de soutien à l'achat de pulvérisateurs pour limiter les rejets de produits phytosanitaires dans les zones de non traitement (ZNT) a également été engagé à hauteur de 15 M€ et un paiement de 5 M€ est intervenu en 2020.

FAM a également été chargée du déploiement en fin de gestion 2020 de la majeure partie du volet agricole du plan de relance, et notamment le plan protéines, le soutien à l'investissement en agroéquipements ou encore l'aide à la modernisation des abattoirs.

L'année 2020 a aussi été marquée par la création, à compter du 1er mai 2020, d'un groupement comptable commun aux établissements FranceAgriMer, INAO, ODEADOM et Agence Bio. En outre, FranceAgriMer a intégré les orientations du plan de transformation numérique du ministère chargé de l'agriculture dans son schéma directeur des systèmes d'information et élaboré un plan d'action pour parvenir à 80 % de démarches dématérialisées et accessibles. L'établissement a également pu définir sa nouvelle stratégie immobilière, en vue d'une validation par les tutelles en 2021.

## FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P185 – Diplomatie culturelle et d'influence</b>						<b>37</b>
Transferts						37
<b>P149 – Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture</b>	<b>112 142</b>	<b>112 142</b>	<b>133 068</b>	<b>133 068</b>	<b>192 127</b>	<b>150 127</b>
Subventions pour charges de service public	97 425	97 425	98 181	98 181	95 671	95 671
Dotations en fonds propres	7 500	7 500	7 509	7 509	7 000	7 000
Transferts	7 217	7 217	27 377	27 377	89 456	47 456
<b>P206 – Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation</b>	<b>5 129</b>	<b>5 129</b>	<b>5 133</b>	<b>5 133</b>	<b>5 243</b>	<b>5 119</b>
Subventions pour charges de service public	5 129	5 129	5 133	5 133	660	620
Dotations en fonds propres					1 224	1 224
Transferts	0				3 359	3 275
<b>P215 – Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture</b>	<b>74</b>	<b>74</b>			<b>88</b>	<b>88</b>
Transferts	74	74			88	88
<b>P209 – Solidarité à l'égard des pays en développement</b>					<b>195</b>	<b>195</b>
Transferts					195	195
<b>P143 – Enseignement technique agricole</b>					<b>300</b>	<b>300</b>
Transferts					300	300
<b>P142 – Enseignement supérieur et recherche agricoles</b>					<b>140</b>	<b>140</b>
Transferts					140	140
<b>P304 – Inclusion sociale et protection des personnes</b>	<b>29 928</b>	<b>29 512</b>	<b>42 514</b>	<b>42 514</b>	<b>44 901</b>	<b>44 501</b>
Subventions pour charges de service public	2 141	2 726	2 167	2 167	3 707	3 307
Transferts	27 786	26 786	40 347	40 347	41 194	41 194
<b>P775 – Développement et transfert en agriculture</b>	<b>11 949</b>	<b>10 763</b>	<b>12 000</b>	<b>12 000</b>	<b>10 564</b>	<b>8 452</b>
Transferts	11 949	10 763	12 000	12 000	10 564	8 452
<b>P776 – Recherche appliquée et innovation en agriculture</b>	<b>11 591</b>	<b>11 717</b>	<b>11 500</b>	<b>11 500</b>	<b>11 123</b>	<b>8 898</b>
Transferts	11 591	11 717	11 500	11 500	11 123	8 898
<b>P723 – Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État</b>	<b>173</b>	<b>173</b>				
Dotations en fonds propres	173	173				
<b>Total</b>	<b>170 986</b>	<b>169 511</b>	<b>204 215</b>	<b>204 215</b>	<b>264 682</b>	<b>217 857</b>

En 2020, FAM a bénéficié de 217,9 M€ de financements Etat.

Les subventions pour charges de service public se sont élevées à 141 M€, dont 95,7 M€ versés par le programme 149 pour :

- la mise en oeuvre des dispositifs agricoles dont 0,4 M€ que FAM n'a pas inscrit en SCSP dans son compte financier et qui ont été versés au vue des dépenses de fonctionnement supportées par FAM au titre du soutien aux filières des produits de la pêche et de l'aquaculture ;
- la mise en oeuvre du fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD) pour un montant de 3,3 M€ versé par le programme 304. Le décalage entre le montant exécuté et la LFI s'explique essentiellement par la mise en réserve et par un complément de SCSP du programme 304, versés pour compenser les charges supplémentaires supportées par FAM dans le cadre de la gestion du FEAD au cours de l'année 2019.

## Compétitivité et durabilité de l'agriculture de l'agroalimentaire de la forêt de la pêche et de l'aquaculture

Programme n° 149 | OPÉRATEURS

FAM a également bénéficié de dotations en fonds propres pour un montant de 8,2 M€ dont 7 M€ versés par le programme 149 au titre du financement des investissements courant de l'établissement. 1,2 M€ ont également été versés par le programme 206 pour le financement de l'application Expadon.

Les transferts du MAA à FranceAgriMer au titre du programme 149 s'élèvent à 89,5 € en AE et 47,5 M€ en CP et qui comprennent principalement, les 72 M€ d'AE et 30 M€ de CP au titre des dispositifs d'aides COVID mis en place par FAM. A noter que les crédits n'ayant pas pu être engagés et payés en 2020 ont fait l'objet d'un report sur 2021.

Les transferts du programme 206 financent les actions menées par FAM dans le domaine du service public de l'équarrissage (2 935 k€ contre 4 000 k€ prévu en LFI) et le financement du programme apicole 2020-2022 (340 k€).

FAM assure par ailleurs la gestion de crédits d'intervention des programmes 775 et 776, En 2020, les crédits correspondant au programme génétique animal (7,935 M €) et au dispositif d'assistance technique régionalisée (2,579 M €) ont été engagés, En revanche, seules les avances sur les dossiers de génétique animale (6,388 M €) et d'assistance technique (2, 063 M €) ont été versées, représentant 80 % des montants engagés,

Enfin, 41 M€ de crédits de transferts ont été versés par le programme 304 au titre du FEAD.

Une partie des crédits d'intervention est gérée en compte de tiers et ne figurent donc pas dans la comptabilité patrimoniale et budgétaire de l'établissement.

## COMPTE FINANCIER 2020

### Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

## COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *	Produits	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Personnel	74 113	72 119	Subventions de l'État	237 950	247 204
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	18 194	17 119	– subventions pour charges de service public	99 316	105 025
			– crédits d'intervention( transfert)	138 634	142 179
Fonctionnement autre que les charges de personnel	54 026	58 681	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)	140 925	142 183	Autres subventions		21 525
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	7 500	9 852	Revenus d'activité et autres produits	18 175	585
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	7 500	9 852	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>		444
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>	350	
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		400
<b>Total des charges</b>	<b>269 064</b>	<b>272 983</b>	<b>Total des produits</b>	<b>256 125</b>	<b>269 314</b>
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	12 939	3 669
Total : équilibre du CR	269 064	272 983	Total : équilibre du CR	269 064	272 983

\* Voté

## ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *	Ressources	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Insuffisance d'autofinancement	5 789		Capacité d'autofinancement		5 339
Investissements	12 222	10 853	Financement de l'actif par l'État	7 000	8 224
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières	350		Augmentation des dettes financières		
<b>Total des emplois</b>	<b>18 362</b>	<b>10 853</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>7 000</b>	<b>13 563</b>
Augmentation du fonds de roulement		2 710	Diminution du fonds de roulement	11 362	

\* Voté

Sur le compte de résultat

On note une augmentation des charges de fonctionnement à hauteur de 4 millions d'euros par rapport à la prévision LFI, en partie liée à la forte augmentation de la dotation aux amortissements et provisions.

A l'inverse, les charges de personnel ont été sous-exécutées à hauteur de 2 millions d'euros en raison d'une part de la non-réalisation de mesures inscrites au budget initial telles que la mise en oeuvre de la procédure de rupture transactionnelle en cas de départ volontaire et le report de la mesure d'ajustement au RIFSEEP des agents du statut unifié. D'autre part, les indemnités de sujétion versées aux agents mobilisés dans le cadre de contrôles sur place ont été fortement réduites et les missions d'expertise à l'étranger ont été suspendues du fait de la crise sanitaire.

Concernant les produits, le montant reporté dans la colonne "autres subventions" correspond à des recettes fléchées de fonctionnement.

Sur la situation patrimoniale

Il convient de noter une sous-exécution des emplois qui s'explique par la crise sanitaire.

Seule la dotation aux amortissements et provisions augmente de 2,3 millions d'euros à la suite de plusieurs décisions du Conseil d'Etat défavorables à FranceAgriMer.

En parallèle, l'établissement parvient à dégager une capacité d'autofinancement qui n'était pas prévue en LFI.

## AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2020		Compte financier 2020 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	80 148	80 148	78 051	78 051
Fonctionnement	24 490	40 491	23 324	36 912
Intervention	138 266	140 925	220 286	152 120
Investissement	12 446	12 222	11 655	10 853
<b>Total des dépenses AE (A) CP (B)</b>	<b>255 351</b>	<b>273 786</b>	<b>333 316</b>	<b>277 936</b>
dont contributions employeur au CAS pensions	18 194	18 194	17 119	17 119

\* Voté

## Compétitivité et durabilité de l'agriculture de l'agroalimentaire de la forêt de la pêche et de l'aquaculture

Programme n° 149 | OPÉRATEURS

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
<b>Recettes globalisées</b>	<b>120 091</b>	<b>121 106</b>
Subvention pour charges de service public	97 316	98 579
Autres financements de l'État	8 000	7 000
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	1 000	1 020
Recettes propres	13 775	14 507
<b>Recettes fléchées</b>	<b>143 034</b>	<b>147 923</b>
Financements de l'État fléchés	142 334	145 085
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	700	2 838
<b>Total des recettes (C)</b>	<b>263 125</b>	<b>269 029</b>
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)</b>	<b>10 662</b>	<b>8 907</b>

\* Voté

## DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
01 Immobilier	0	5 603	20 450	0	0	334	240	5 937	20 690	
	0	6 591	19 039	0	0	29	19	6 620	19 059	
02 Informatique	0	3 538	3 823	0	0	8 318	7 879	11 855	11 701	
	0	3 677	3 798	0	0	195	322	3 872	4 120	
03 Moyens généraux	0	8 533	9 402	0	0	379	836	8 912	10 238	
	0	5 654	6 575	0	0	8 153	7 262	13 807	13 837	
04 Ressources Humaines	80 148	717	717	0	0	0	0	80 865	80 865	
	78 051	417	596	0	0	0	0	78 469	78 647	
06 Expadon	0	1 140	1 140	0	0	3 416	3 268	4 556	4 408	
	0	1 130	1 169	0	0	3 277	3 250	4 407	4 419	
07 Certiveto	0	660	660	0	0	0	0	660	660	
	0	638	638	0	0	0	0	638	638	
08 Service public à l'équarrissage	0	3 700	3 700	0	0	0	0	3 700	3 700	
	0	4 716	4 114	0	0	0	0	4 716	4 114	
09 Assistance technique FEAD	0	600	600	0	0	0	0	600	600	
	0	0	562	0	0	0	0	0	562	
10 Interventions	0	0	0	138 266	140 925	0	0	138 266	140 925	
	0	500	421	220 286	152 120	0	0	220 786	152 541	
<b>Total</b>	<b>80 148</b> <b>78 051</b>	<b>24 490</b> <b>23 324</b>	<b>40 491</b> <b>36 912</b>	<b>138 266</b> <b>220 286</b>	<b>140 925</b> <b>152 120</b>	<b>12 446</b> <b>11 655</b>	<b>12 222</b> <b>10 853</b>	<b>255 351</b> <b>333 316</b>	<b>273 786</b> <b>277 936</b>	

\* Voté

## ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2)</b>	<b>10 662</b>	<b>8 907</b>
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	36 331	30 334

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Autres décaissements non budgétaires	0	28 195
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)</b>	<b>46 992</b>	<b>67 436</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
<b>Total des besoins</b>	<b>46 992</b>	<b>67 436</b>

\* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	9 611	10 747
Autres encaissements non budgétaires	0	28 446
<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)</b>	<b>9 611</b>	<b>39 193</b>
<b>PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)</b>	<b>37 382</b>	<b>28 243</b>
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	6 118	13 468
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	31 263	14 775
<b>Total des financements</b>	<b>46 992</b>	<b>67 436</b>

\* Voté

Le solde budgétaire présente un déficit de 8 907 276,29 €, inférieur à celui qui était inscrit au budget initial. Il convient cependant de distinguer la situation des opérations courantes et la situation des opérations fléchées. Le solde budgétaire de fonctionnement courant (y compris l'investissement) se réalise en excédent de près de 5,2 M€ principalement en raison d'un volume de recettes supérieur aux prévisions et aux dépenses réalisées inférieures à l'estimation présentée en LFI principalement au titre des dépenses de personnel. S'agissant des opérations fléchées, elles affichent un déficit de l'ordre de 13,6 M€, principalement au titre des opérations d'intervention (8,8 M€ de déficit), dont les recettes sont, soit déjà perçues, soit issues des fonds propres de l'établissement. A contrario, s'agissant du déficit des recettes fléchées de fonctionnement, le solde négatif provient également de dispositifs tel que Certiveto, dont il conviendra de s'assurer du rétablissement des recettes en 2021. En prenant en compte les opérations gérées en compte de tiers et les autres encaissements et décaissements non budgétaires, le prélèvement sur la trésorerie atteint 28 M€. Ce prélèvement, effectué sur la trésorerie non fléchée à hauteur de 14,8 M d'euros, a permis d'équilibrer les comptes de l'opérateur.

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2019 (1)	Prévision 2020 (2)	Réalisation 2020
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>1 035</b>	<b>1 016</b>	<b>1 018</b>
– sous plafond	1 024	1 006	1 005
– hors plafond	11	10	13
<i>dont contrats aidés</i>	11	8	
<i>dont apprentis</i>		2	9
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

## Compétitivité et durabilité de l'agriculture de l'agroalimentaire de la forêt de la pêche et de l'aquaculture

Programme n° 149 | OPÉRATEURS

	Réalisation 2019 (1)	Prévision 2020 (2)	Réalisation 2020
--	-------------------------	-----------------------	------------------

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2019.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2020.

Le plafond d'emplois exécuté s'élève à 1005 ETPT pour un plafond notifié de 1006 ETPT, soit une exécution de 99,9 %.

Le schéma d'emplois de -27 ETP a été respecté.

## GIP - BIO - AGENCE FRANÇAISE POUR LE DÉVELOPPEMENT ET LA PROMOTION DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

### ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

L'année 2020 est la seconde année de mise en œuvre du contrat d'objectifs et de performance (COP) qui comprend les 5 objectifs opérationnels qui suivent :

- l'évolution de la gouvernance et des partenariats de l'Agence Bio ;
- optimiser notre connaissance du secteur ;
- contribuer à la structuration de filières ;
- informer, communiquer (y compris la gestion de la communication de crise) et promouvoir l'agriculture biologique et ses produits ;
- poursuivre la modernisation et l'optimisation de l'organisation interne et des moyens afin d'améliorer l'efficacité et la qualité de l'action publique.

Au cours de cette année, l'Agence Bio a poursuivi la mise en œuvre du plan ambition BIO 2022 avec 7,65 M€ d'engagements au titre du fonds avenir bio. Le développement de son système d'information s'est également poursuivi avec le recrutement d'un nouveau chef de projet SI en mai et le développement du système d'information géographique « *CartoBio* » en collaboration étroite avec la Direction interministérielle du numérique (DINUM). Par ailleurs, dans le cadre des mutualisations prévues avec les autres opérateurs du site de l'Arboreal à Montreuil, où l'agence a pu déménager en fin d'année, un groupement comptable a été mis en place à compter du 1<sup>er</sup> mai.

Son activité générale a toutefois été contrainte avec la crise sanitaire qui a conduit à des annulations et reprogrammations d'événements et salons auxquels participe l'Agence au titre de sa mission de communication. L'agence a également connu des retards dans la transmission des données des organismes certificateurs (chômage partiel) ainsi que pour les projets du Fonds avenir bio. Enfin, l'Agence a dû mettre en place des procédures comptables dématérialisées et organiser le télétravail de ses agents.

### FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P149 – Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture</b>	<b>10 057</b>	<b>6 057</b>	<b>10 155</b>	<b>10 155</b>	<b>10 057</b>	<b>7 057</b>
Subventions pour charges de service public	2 057	2 057	2 155	2 155	2 057	2 057

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts	8 000	4 000	8 000	8 000	8 000	5 000
<b>P159 – Expertise, économie sociale et solidaire, information géographique et météorologie</b>	<b>120</b>	<b>120</b>			<b>100</b>	<b>100</b>
Transferts	120	120			100	100
<b>Total</b>	<b>10 177</b>	<b>6 177</b>	<b>10 155</b>	<b>10 155</b>	<b>10 157</b>	<b>7 157</b>

Au titre du programme 149, les crédits versés à l'Agence Bio se composent d'une subvention pour charges de service public (SCSP) d'un montant net de 2,057 M€ après mise en réserve.

Le transfert depuis le P149 d'un montant de 8 M€ en AE et 5 M€ en CP alimente le fonds Avenir Bio qui a vocation à financer la structuration des filières issues de l'agriculture biologique. Ce montant a été revalorisé en 2018 dans le cadre du grand plan d'investissement et du programme ambition bio à horizon 2022. Il permet d'accompagner financièrement des acteurs économiques via des projets pluriannuels (2 appels à projets par an) impliquant des partenaires à divers stades de la filière.

Le financement du ministère de la transition écologique et solidaire à partir du programme 159 s'élève à 100 k€.

## COMPTE FINANCIER 2020

### Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

## COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *	Produits	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Personnel	1 319	1 080	Subventions de l'État	10 057	7 057
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	64	45	– subventions pour charges de service public	2 057	2 057
			– crédits d'intervention( transfert)	8 000	5 000
Fonctionnement autre que les charges de personnel	1 395	1 137	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)	7 000	5 892	Autres subventions	1 127	1 109
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	45	121	Revenus d'activité et autres produits	410	584
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	45	121	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>		
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		
<b>Total des charges</b>	<b>9 714</b>	<b>8 109</b>	<b>Total des produits</b>	<b>11 595</b>	<b>8 750</b>
Résultat : bénéfice	1 881	641	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	11 595	8 750	Total : équilibre du CR	11 595	8 750

\* Voté



## Compétitivité et durabilité de l'agriculture de l'agroalimentaire de la forêt de la pêche et de l'aquaculture

Programme n° 149 | OPÉRATEURS

### ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *	Ressources		
			Budget initial 2020	Compte financier 2020 *	
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	1 926	762
Investissements	515	503	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		12
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
<b>Total des emplois</b>	<b>515</b>	<b>503</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>1 926</b>	<b>774</b>
Augmentation du fonds de roulement	1 411	271	Diminution du fonds de roulement		

\* Voté

Le compte financier 2020 de l'Agence Bio présente un bénéfice de 0,641 M€ contre un bénéfice trois fois supérieur de 1,881 M€ au budget initial revu à 1,041 M€ dans le budget rectificatif de fin septembre.

Les charges s'établissent à 8,109 M€ contre un montant de produits de 8,750 M€.

Cette différence découle d'un moindre financement du Fonds avenir bio avec 5 millions d'euros de crédits versés en CP contre une prévision de 8 M€ conduisant à une baisse des produits de 2,845 millions d'euros (- 25%) qui n'est que partiellement compensé par une diminution des charges de 1,605 M€.

La dotation aux amortissements est multipliée par 3 avec le renouvellement du matériel informatique de 2019 et les investissements pour le développement du portail de l'agence et de « CartoBio » .

L'Agence Bio dégage une capacité d'autofinancement de 0,762 M€. Le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement augmentent tous les deux respectivement de 0,270 M€ et 0,648 M€ par rapport à 2019 pour s'établir respectivement à 3,499 M€ et – 0,303 M€.

La trésorerie diminue quant à elle de 0,377 M€ pour atteindre un niveau final de 3,803 M€.

### AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2020		Compte financier 2020 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	1 489	1 489	1 240	1 240
Fonctionnement	1 226	1 226	1 619	1 306
Intervention	8 000	7 000	7 652	5 690
Investissement	405	515	456	587
<b>Total des dépenses AE (A) CP (B)</b>	<b>11 119</b>	<b>10 229</b>	<b>10 967</b>	<b>8 824</b>
dont contributions employeur au CAS pensions	64	64	45	45

\* Voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
<b>Recettes globalisées</b>	<b>2 217</b>	<b>2 463</b>
Subvention pour charges de service public	2 057	2 057
Autres financements de l'État	120	220
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	40	186
<b>Recettes fléchées</b>	<b>9 377</b>	<b>6 159</b>
Financements de l'État fléchés	8 000	5 000
Autres financements publics fléchés	1 007	859
Recettes propres fléchées	370	300
<b>Total des recettes (C)</b>	<b>11 595</b>	<b>8 622</b>
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)</b>	<b>1 366</b>	<b>0</b>
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)</b>	<b>0</b>	<b>202</b>

\* Voté

## DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total			
	Budget initial	Compte financier *	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP		
1- Promotion et communication	252	95	750	961	750	792	0	0	0	0	1 002	1 002
											1 056	888
2- Structuration des filières	337	116	0	109	0	109	8 000	7 000	0	0	8 337	7 337
							7 652	5 690	0	0	7 877	5 915

## ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2)</b>	<b>0</b>	<b>202</b>
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	0
Autres décaissements non budgétaires	0	175
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)</b>	<b>0</b>	<b>377</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)</b>	<b>1 366</b>	<b>0</b>
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	1 366	0
<b>Total des besoins</b>	<b>1 366</b>	<b>377</b>

\* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1)</b>	<b>1 366</b>	<b>0</b>
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	0
Autres encaissements non budgétaires	0	0
<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)</b>	<b>1 366</b>	<b>0</b>

## Compétitivité et durabilité de l'agriculture de l'agroalimentaire de la forêt de la pêche et de l'aquaculture

Programme n° 149 | OPÉRATEURS

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
<b>PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)</b>	<b>0</b>	<b>377</b>
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	0	377
<b>Total des financements</b>	<b>1 366</b>	<b>377</b>

\* Voté

Le solde budgétaire est déficitaire de 0,202 M€ contre un excédent au budget initial de 1,366 M€, réduit à 0,433 M€ dans le budget rectificatif de fin septembre. Cette dégradation tient essentiellement à la sous réalisation des recettes de l'agence (en particulier les recettes des interprofessions et les recettes du fonds avenir bio), qui n'est que partiellement compensée par une diminution des dépenses.

**Les dépenses** diminuent de 1,406 M€ (- 14 %) par rapport au BI 2020 sur les postes :

- intervention avec -1,310 M€ en CP (soit - 19 %) : retards dans certains projets du fonds avenir bio ;
- personnel de 0,250 M€ (- 17%) : vacance du poste de directeur à compter du 1<sup>er</sup> avril, délais de recrutement et des reports de dépenses ;

Cette diminution est partiellement compensée par la hausse de 0,153 M€ (+ 9 %) des dépenses sur les postes :

- fonctionnement (+ 81 k€) : augmentation liées aux études et au fonctionnement des réseaux ajoutée à une sous-estimation des dépenses de communication ;
- investissement (+ 72 k€) : augmentation de l'enveloppe pour « CartoBio » dans le cadre de la convention avec la DINUM.

La répartition des dépenses par destination est la suivante :

- 67 % des dépenses pour la structuration des filières (contre 59 % en 2019) ;
- 10 % pour la promotion et la communication (contre 19 % en 2019) ;
- 11 % pour les fonctions support (contre 15 % en 2019) ;
- 12 % pour l'observatoire de l'agriculture biologique (contre 8 % en 2019).

**Les recettes** sont aussi en diminution plus nette de 2,973 M€ (- 26%) par rapport à la prévision, essentiellement sur le poste des recettes fléchées avec de moindres financements pour les crédits d'interventions destinés au fonds avenir bio de - 3 M€ (- 38%), et sur celui des interprofessions de - 70 k€ (- 19%) alors même que ces dernières devaient rattraper leurs contributions au titre de 2019. Les recettes globalisées sont en revanche en légère augmentation de 0,246 M€ avec la perception de 120 k€ du ministère de la transition écologique (+ 83 %) correspondant au financement de 2019 et de 0,146 k€ de recettes propres (x 3,7) correspondant à des remboursements sociaux (maternité, subrogation) ainsi que sur les dossiers Fonds avenir bio.

### CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2019 (1)	Prévision 2020 (2)	Réalisation 2020
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>19</b>	<b>20</b>	<b>19</b>
– sous plafond	17	17	18
– hors plafond	2	3	1
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			1
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2019.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2020.

L'effectif total au 31/12/2020 est de 18,22 ETPT dont 17,56 ETPT sous plafond d'emplois et 0,66 ETPT hors plafond, correspondant à un contrat d'apprentissage. Le plafond d'emplois voté en LFI s'élevait à 17 ETPT, associé à un schéma d'emplois de – 1 ETP. Toutefois, le plafond a été relevé en cours de gestion à 18 ETPT pour permettre la poursuite de la refonte du SI de l'agence avec le recrutement d'un chef de projet informatique. L'Agence Bio a donc respecté son plafond d'emplois.

## IFCE - INSTITUT FRANÇAIS DU CHEVAL ET DE L'ÉQUITATION

### ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

L'année 2020 marque les dix ans de la création de l'établissement. Sous l'effet de la crise sanitaire, les activités de formation et de représentations du Cadre Noir de l'établissement ont connu un fort ralentissement. Les services de l'IFCE ont par ailleurs été sollicités à l'été 2020 dans le cadre du versement des aides de crise destinées aux centres équestres. En parallèle, l'établissement a poursuivi la mise en œuvre du COP 2018-2022 en poursuivant la réorganisation de ses activités au service de la filière équine. Pour accompagner la diminution de ses effectifs dans le cadre d'un plan d'accompagnement des personnels négocié, il a bénéficié d'une aide du fonds d'accompagnement interministériel des ressources humaines (FAIRH). En outre, il a prolongé la rationalisation de ses implantations immobilières, à l'origine de l'encaissement d'une somme de 2,9 M€ au titre des cessions immobilières.

### FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P149 – Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture</b>	<b>42 398</b>	<b>42 398</b>	<b>42 396</b>	<b>42 396</b>	<b>41 479</b>	<b>41 479</b>
Subventions pour charges de service public	38 033	38 033	37 651	37 651	37 160	37 160
Transferts	4 365	4 365	4 745	4 745	4 319	4 319
<b>P206 – Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation</b>		<b>4</b>				
Subventions pour charges de service public		4				
<b>P134 – Développement des entreprises et régulations</b>					<b>20 000</b>	<b>20 000</b>
Transferts					20 000	20 000
<b>P200 – Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)</b>						<b>3</b>
Transferts						3
<b>P219 – Sport</b>	<b>7 410</b>	<b>7 410</b>	<b>7 368</b>	<b>7 368</b>	<b>7 123</b>	<b>7 123</b>
Subventions pour charges de service public	7 410	7 410	7 368	7 368	7 121	7 121
Transferts					2	2
<b>Total</b>	<b>49 807</b>	<b>49 811</b>	<b>49 764</b>	<b>49 764</b>	<b>68 602</b>	<b>68 606</b>

Pour l'essentiel, l'État alloue à l'IFCE des moyens de fonctionnement. En 2020, les SCSP versées à l'établissement se décomposent de la manière suivante :

- Le MAA a versé 37,1 M € à l'IFCE au titre de son fonctionnement général au lieu de 37,6 M€ prévus en LFI. L'écart s'explique d'une part par une mise en réserve et, d'autre part, par le versement de 370 k€ au titre du

## Compétitivité et durabilité de l'agriculture de l'agroalimentaire de la forêt de la pêche et de l'aquaculture

Programme n° 149 | OPÉRATEURS

Fonds d'accompagnement interministériel des ressources humaines pour aider l'établissement à mettre en œuvre les restructurations prévues par son contrat d'objectifs et de performance ;

- Le ministère des sports a versé 7,1 M€. L'écart de 245 k€ par rapport à la LFI s'explique par la mise en réserve.

Le transfert depuis le P149 d'un montant de 4,319 M€ en AE=CP finance, par l'intermédiaire de l'IFCE :

- la recherche ;
- les circuits de concours pour jeunes équidés et reproducteurs, organisés par la Société hippique française (SHF) et la Société Française des Équidés de Travail (SFET) qui permettent dans la filière équine, la transformation, la qualification et la sélection des animaux ;
- des actions d'assistance technique auprès des éleveurs à travers des projets de promotion et de transfert d'information au bénéfice des éleveurs.

Par ailleurs, 20 M€ ont été transférés à l'IFCE depuis le P134 de la mission « Economie » dans le cadre de l'aide exceptionnelle octroyée aux centres équestres afin de les soutenir face aux conséquences économiques de la crise sanitaire. Sur ces 20 M€, 13,5 M€ ont été versés aux bénéficiaires et le reliquat rétrocédé à l'État en fin de gestion 2020.

Ces crédits de transfert sont gérés en compte de tiers ce qui explique qu'ils n'apparaissent pas dans le compte de résultat.

## COMPTE FINANCIER 2020

### Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas pu être voté par son Conseil d'Administration avant la date de rédaction du présent RAP. Les données sont donc provisoires. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

## COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *	Produits	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Personnel	42 945	38 332	Subventions de l'État	44 343	44 279
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	7 963	8 090	– subventions pour charges de service public	44 343	44 279
			– crédits d'intervention( transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	23 230	23 876	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)		2 329	Autres subventions	1 413	4 390
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	4 274	8 574	Revenus d'activité et autres produits	20 794	21 926
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	4 081	4 859	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	2 109	4 774
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>	193	3 716	<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>	270	2 093
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	900	2 306
<b>Total des charges</b>	<b>66 176</b>	<b>64 537</b>	<b>Total des produits</b>	<b>66 549</b>	<b>70 595</b>
Résultat : bénéfice	374	6 059	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	66 549	70 595	Total : équilibre du CR	66 549	70 595

\* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

## ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *	Ressources	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	1 369	5 459
Investissements	5 591	3 794	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		87
			Autres ressources	2 820	2 969
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
<b>Total des emplois</b>	<b>5 591</b>	<b>3 794</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>4 189</b>	<b>8 515</b>
Augmentation du fonds de roulement		4 720	Diminution du fonds de roulement	1 402	

\* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

Le compte de résultat 2020 de l'IFCE enregistre un bénéfice de 6 M€, cohérent avec l'excédent enregistré en comptabilité budgétaire, mais supérieur de 5,6 M € au BI. Cet écart au prévisionnel s'explique par la sous-réalisation des dépenses de personnel (89,2 %), à laquelle s'ajoute une sous-réalisation des dépenses de fonctionnement qui s'explique notamment par les mesures sanitaires, ainsi que des produits de cession d'actifs supérieurs aux prévisions. L'établissement a par ailleurs généré une capacité d'autofinancement de 5,5 M€, supérieure à celle qui était inscrite en LFI, qui lui a permis de couvrir le besoin de financement des investissements et d'abonder le fonds de roulement de 4,7 M€.

## AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2020		Compte financier 2020 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	42 945	42 945	40 272	40 272
Fonctionnement	17 903	17 306	16 340	15 598
Intervention	0	0	0	0
Investissement	7 459	5 591	6 168	3 331
<b>Total des dépenses AE (A) CP (B)</b>	<b>68 307</b>	<b>65 842</b>	<b>62 779</b>	<b>59 200</b>
dont contributions employeur au CAS pensions	8 113	8 113	8 090	8 090

\* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

**Compétitivité et durabilité de l'agriculture de l'agroalimentaire de la forêt de la pêche et de l'aquaculture**

Programme n° 149 | OPÉRATEURS

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
<b>Recettes globalisées</b>	<b>66 105</b>	<b>64 734</b>
Subvention pour charges de service public	43 909	43 909
Autres financements de l'État	434	370
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	213	373
Recettes propres	21 550	20 081
<b>Recettes fléchées</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Financements de l'État fléchés	0	0
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	0	0
<b>Total des recettes (C)</b>	<b>66 105</b>	<b>64 734</b>
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)</b>	<b>263</b>	<b>5 534</b>
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

\* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

**DÉPENSES PAR DESTINATION**

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
01-Expertise réglementaire et soutien à la filière	0 0	69 56	69 55	0 0	0 0	0 0	0 0	69 56	69 55	
02-Eclairer les décisions, contribuer à l'élaboration des stratégies de la filière équine	0 0	358 76	358 122	0 0	0 0	0 0	0 0	358 76	358 122	
03-Former les compétences utiles aux acteurs professionnels de la filière	0 0	979 707	946 692	0 0	0 0	0 5	0 5	979 711	946 697	
04-Devenir l'institut technique de référence de la filière équine	0 0	1 437 1 247	1 021 1 187	0 0	0 0	0 0	0 0	1 437 1 247	1 021 1 187	
05-Contribuer au développement de la pratique des sports équestres	0 0	531 272	530 263	0 0	0 0	0 3	0 3	531 275	530 266	
06-Sécuriser la traçabilité zootechnique et sanitaire des équidés	0 0	4 208 3 749	4 208 3 827	0 0	0 0	0 0	0 0	4 208 3 749	4 208 3 827	
07-Valoriser le patrimoine équestre français	0 0	1 216 759	1 216 753	0 0	0 0	0 215	0 217	1 216 974	1 216 970	
08-Moderniser le fonctionnement et la gouvernance de l'IFCE	0 0	1 161 1 163	1 153 1 038	0 0	0 0	0 56	0 27	1 161 1 220	1 153 1 065	
09-Achat et entretien des chevaux	0 0	88 102	88 87	0 0	0 0	430 416	430 375	518 518	518 461	
10-Immobilier	0 0	1 554 1 459	1 515 1 454	0 0	0 0	5 249 3 431	3 781 1 165	6 803 4 889	5 296 2 620	
11-Ressources humaines	42 945 40 272	1 894 2 309	1 894 2 149	0 0	0 0	0 0	0 0	44 839 42 581	44 839 42 421	
12-Informatique	0 0	1 500 978	1 500 935	0 0	0 0	1 400 1 524	1 000 1 222	2 900 2 502	2 500 2 157	
13-Moyens généraux	0	2 909	2 808	0	0	380	380	3 289	3 188	

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	0	3 463	3 034	0	0	518	317	3 981	3 351	
<b>Total</b>	<b>42 945</b> <b>40 272</b>	<b>17 903</b> <b>16 340</b>	<b>17 306</b> <b>15 598</b>	<b>0</b> <b>0</b>	<b>0</b> <b>0</b>	<b>7 459</b> <b>6 168</b>	<b>5 591</b> <b>3 331</b>	<b>68 307</b> <b>62 779</b>	<b>65 842</b> <b>59 200</b>	

\* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

## ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	5 525	25 155
Autres décaissements non budgétaires	1	300
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)</b>	<b>5 526</b>	<b>25 455</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)</b>	<b>293</b>	<b>5 249</b>
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	293	5 249
<b>Total des besoins</b>	<b>5 819</b>	<b>30 704</b>

\* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1)</b>	<b>263</b>	<b>5 534</b>
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	5 503	25 152
Autres encaissements non budgétaires	54	19
<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)</b>	<b>5 819</b>	<b>30 704</b>
<b>PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	0	0
<b>Total des financements</b>	<b>5 819</b>	<b>30 704</b>

\* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

En 2020, sous l'effet des économies résultant de la crise sanitaire sur ses dépenses de fonctionnement et de personnel, ainsi que de la révision de ses implantations territoriales, l'IFCE a pu dégager un excédent budgétaire de 5,5 M€ qui a conduit à abonder la trésorerie de 5,25 M€. Le différentiel entre prévision et exécution s'explique par les opérations gérées en compte de tiers, et notamment par l'aide de crise versée aux centres équestres, pour une enveloppe budgétaire de 20 M€ depuis le P134 de la mission « Economie », dont 6,5 M€ de reliquat ont été rétrocédés à l'État.



## Compétitivité et durabilité de l'agriculture de l'agroalimentaire de la forêt de la pêche et de l'aquaculture

Programme n° 149 | OPÉRATEURS

### CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2019 (1)	Prévision 2020 (2)	Réalisation 2020
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>722</b>	<b>695</b>	<b>686</b>
– sous plafond	709	673	672
– hors plafond	13	22	14
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>	11	14	15
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>		<b>8</b>	<b>3</b>
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		8	3

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2019.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2020.

En 2020, l'IFCE a respecté le plafond d'emplois et le schéma d'emplois présentés en LFI. Cela représente un important effort de restructuration avec une baisse des effectifs de 5 % par rapport à 2019, s'ajoutant à des baisses d'effectifs du même ordre de grandeur au cours des dernières années ; ceci démontre la capacité de l'IFCE à mener à bien les évolutions majeures de ses métiers et de ses effectifs, telles que prévues par son contrat d'objectif et de performance.

## INAO - INSTITUT NATIONAL DE L'ORIGINE ET DE LA QUALITÉ

### ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

En 2020, le résultat patrimonial de l'INAO est bénéficiaire de 1,582 M€ et son solde budgétaire excédentaire de 0,246 M€ contre un bénéfice de 1,410 M€ et un solde budgétaire pratiquement à l'équilibre de 10 k€ prévus au budget initial.

Un budget rectificatif a été voté au conseil d'administration de juin 2020 afin d'augmenter les dépenses d'investissements (renouvellement du parc informatique pour le télétravail et remise à niveau du parc automobile à Colmar) ainsi que les engagements sur les dépenses de fonctionnement (ajustement du marché de surveillance des dépôts de marque et nettoyage des locaux dans le cadre de la crise sanitaire).

L'année 2020 est la première année de mise en œuvre du contrat d'objectifs et de performance (COP) articulé sur deux axes principaux avec 13 objectifs au total :

- l'axe 1 : développer les signes officiels de la qualité et de l'origine (SIQO), renforcer leur attractivité et leur impact ;
- l'axes 2 : poursuivre la modernisation de l'organisation interne afin d'améliorer l'efficacité et la qualité de l'action publique.

L'INAO a poursuivi ses efforts de maîtrise de ses coûts et a dû faire face à la crise sanitaire en organisant le télétravail, en réduisant ses formations internes et externes et avec une réduction significative des frais de déplacement de ses agents.

L'INAO a toutefois eu une activité soutenue sur toutes ses missions avec notamment le déploiement de l'applicatif de suivi et de pilotage des contrôles « VISIOCO » pour une mise en production prévue au début du second trimestre 2021 et une campagne de communication à l'attention de la restauration collective.

Au titre des mutualisations prévues avec les autres opérateurs du site de l'Arboreal à Montreuil (FranceAgrimer, ODEADOM, Agence Bio), un groupement comptable a été mis en place à compter du 1<sup>er</sup> mai.

## FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P149 – Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture</b>	<b>16 596</b>	<b>16 596</b>	<b>24 383</b>	<b>24 383</b>	<b>17 060</b>	<b>17 060</b>
Subventions pour charges de service public	16 596	16 596	24 383	24 383	17 060	17 060
<b>P206 – Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation</b>	<b>1</b>	<b>7</b>				
Transferts	1	7				
<b>Total</b>	<b>16 597</b>	<b>16 604</b>	<b>24 383</b>	<b>24 383</b>	<b>17 060</b>	<b>17 060</b>

L'INAO a perçu une subvention pour charges de service public (SCSP) du programme 149 d'un montant net de 17,060 M€ après la mise en réserve. Le projet de loi de finances prévoyait la suppression à compter de 2020 des droits payés par les professionnels et jusqu'alors perçus par l'INAO sur les productions sous signes officiels d'identification de la qualité d'origine (SIQO). En contrepartie, la SCSP devait être revalorisée de 7 M€. Cette disposition n'a toutefois pas été adoptée par les parlementaires en LFI. L'INAO continue par conséquent de percevoir des droits sur les SIQO. Ce sont ces raisons qui expliquent la différence entre le montant de SCSP perçu et le montant prévu initialement.

## COMPTE FINANCIER 2020

## Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

## COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *	Produits	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Personnel	18 652	16 985	Subventions de l'État	17 060	17 060
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	<i>4 914</i>	<i>4 099</i>	<i>– subventions pour charges de service public</i>	<i>17 060</i>	<i>17 060</i>
			<i>– crédits d'intervention( transfert)</i>		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	5 674	6 169	Fiscalité affectée	6 550	6 954
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions		
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	325	511	Revenus d'activité et autres produits	632	723
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>325</i>	<i>511</i>	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>		<i>6</i>
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		
<b>Total des charges</b>	<b>24 327</b>	<b>23 154</b>	<b>Total des produits</b>	<b>24 241</b>	<b>24 736</b>
Résultat : bénéfice		1 582	Résultat : perte	85	
Total : équilibre du CR	24 327	24 736	Total : équilibre du CR	24 327	24 736

\* Voté

**Compétitivité et durabilité de l'agriculture de l'agroalimentaire de la forêt de la pêche et de l'aquaculture**

Programme n° 149 | OPÉRATEURS

## ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *	Ressources	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	240	2 088
Investissements	230	375	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
<b>Total des emplois</b>	<b>230</b>	<b>375</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>240</b>	<b>2 088</b>
Augmentation du fonds de roulement	10	1 712	Diminution du fonds de roulement		

\* Voté

Le compte financier 2020 de l'INAO présente un bénéfice de 1,582 M€ contre un budget initial quasi à l'équilibre avec une légère perte de 86 k€ qui passe à 115 k€ dans le budget rectificatif voté en juin. Les charges s'établissent à 23,154 M€ contre un montant de produits de 24,736 M€. Cette différence a pour origine, d'une part des charges en diminution de - 1,173 M€ (- 5%) par rapport à la prévision initiale avec une diminution des charges de personnel de -1,667 M€ (- 9%) partiellement compensées par une hausse des charges de fonctionnement de 0,494 M€ (+ 9%) et d'autre part, des produits en augmentation de 0,495 M€ (+ 2%) composés des droits perçus sur les SIQO pour 0,403 M€ (+ 6%) et des autres produits pour 0,091 M€ (+ 14%). La dotation aux amortissements de 0,510 M€ est similaire à celle de 2019, en corrélation avec les investissements réalisés. L'INAO Bio dégage une capacité de financement de 2,088 M€ en 2020 (contre 1,421 en 2019). Le fonds de roulement et le besoins en fonds de roulement augmentent tous les deux respectivement de 1,717 M€ et 1,443 M€ par rapport à 2019 pour s'établir respectivement à 8,910 M€ et 2,610 M€. La trésorerie augmente aussi de 0,269 M€ pour atteindre un niveau final de 6,297 M€ ce qui correspond à un peu plus de 3 mois de fonctionnement courant.

## AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2020		Compte financier 2020 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	18 652	18 652	18 224	18 224
Fonctionnement	7 847	5 349	7 270	4 235
Intervention	0	0	0	0
Investissement	230	230	275	377
<b>Total des dépenses AE (A) CP (B)</b>	<b>26 729</b>	<b>24 232</b>	<b>25 770</b>	<b>22 836</b>
dont contributions employeur au CAS pensions	0	0	4 099	4 099

\* Voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
<b>Recettes globalisées</b>	<b>24 241</b>	<b>23 083</b>
Subvention pour charges de service public	17 060	17 060
Autres financements de l'État	0	0
Fiscalité affectée	6 550	5 570
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	632	453
<b>Recettes fléchées</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Financements de l'État fléchés	0	0
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	0	0
<b>Total des recettes (C)</b>	<b>24 241</b>	<b>23 083</b>
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)</b>	<b>10</b>	<b>246</b>
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

\* Voté

## DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
01 Ressources humaines	18 612	133	133	0	0	0	0	18 745	18 745
	18 197	75	65	0	0	0	0	18 272	18 261
02 Experts	40	30	30	0	0	0	0	70	70
	27	27	27	0	0	0	0	54	54
03 Immobilier (loyers et charges)	0	5 119	2 616	0	0	0	0	5 119	2 616
	0	4 958	2 113	0	0	0	0	4 958	2 113
04 Immobilier (entretien et travaux)	0	15	15	0	0	15	15	30	30
	0	4	2	0	0	0	0	4	2
05 Déplacements	0	620	620	0	0	0	0	620	620
	0	258	258	0	0	0	0	258	258
06 Locations, entretien, assurances, carburant, péages des véhicules	0	100	220	0	0	0	0	100	220
	0	141	198	0	0	0	11	141	209
07 Protection des SIQO	0	924	889	0	0	0	0	924	889
	0	889	796	0	0	0	0	889	796
08 Communication	0	122	122	0	0	0	0	122	122
	0	252	172	0	0	0	0	252	172
09 Informatique	0	265	265	0	0	200	200	465	465
	0	209	289	0	0	247	337	456	626
10 Autres dépenses	0	505	425	0	0	15	15	520	440
	0	451	308	0	0	29	30	480	338
12 Coopération internationale	0	15	15	0	0	0	0	15	15
	0	6	6	0	0	0	0	6	6
<b>Total</b>	<b>18 652</b>	<b>7 847</b>	<b>5 349</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>230</b>	<b>230</b>	<b>26 729</b>	<b>24 232</b>
	<b>18 224</b>	<b>7 270</b>	<b>4 235</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>275</b>	<b>377</b>	<b>25 770</b>	<b>22 836</b>

\* Voté

## Compétitivité et durabilité de l'agriculture de l'agroalimentaire de la forêt de la pêche et de l'aquaculture

Programme n° 149 | OPÉRATEURS

### ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	0
Autres décaissements non budgétaires	0	0
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)</b>	<b>10</b>	<b>269</b>
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	10	269
<b>Total des besoins</b>	<b>10</b>	<b>269</b>

\* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1)</b>	<b>10</b>	<b>246</b>
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	0
Autres encaissements non budgétaires	0	23
<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)</b>	<b>10</b>	<b>269</b>
<b>PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	0	0
<b>Total des financements</b>	<b>10</b>	<b>269</b>

\* Voté

Le solde budgétaire est bénéficiaire de 0,246 M€.

Les taux d'exécution en dépenses et en recettes par rapport au budget initial sont respectivement de 94 % et 95 %.

Les dépenses diminuent de 1,395 M€ (- 6 %) par rapport au BI 2020 sur les postes :

- personnel avec -0,428 M€ en CP (soit - 2,3 %) : lié à une vacance de 7 postes lors de mouvements du personnel, à une surévaluation des crédits pour l'allocation de retour à l'emploi et à un ajustement à la baisse de la cotisation aux œuvres sociales ;
- fonctionnement de - 1,114 M€ (- 21 %) : outre la poursuite des efforts de maîtrise des coûts, cette sous-exécution découle principalement des effets de la crise sanitaire avec certains postes en hausse comme les frais d'entretien des locaux et les frais de télécommunications et d'autres en forte baisse comme les frais de déplacement, ceux liés à la protection des SIQO et les frais relatifs aux véhicules.

Cette diminution est compensée par la hausse de 0,147 M€ (+ 64 %) des dépenses d'investissement : développement du parc des ordinateurs portables pour le télétravail des agents et d'autres équipements et logiciels pour le développement du SI de l'institut.

La répartition des dépenses est la suivante :

- 80 % des dépenses pour le personnel a structuration des filières (contre 77,3 % en 2019) ;
- 18 % pour le fonctionnement (contre 21,3 % en 2019) ;
- 2 % pour les investissements (contre 1,4 % en 2019).

Les recettes sont aussi en diminution de - 1,159 M€ (- 5%) par rapport au budget initial avec :

- 0,980 M€ (- 15%) pour les recettes issues de la perception des droits sur les SIQO : avec un report d'encaissements prévus en 2021 du fait de l'envoi tardif des appels d'acompte de droits du fait du confinement ;
- 0,179 M€ (- 28%) pour les recettes propres : malgré l'augmentation de la participation des organismes de défense et de gestion (ODG) à la protection internationale par rapport à 2019 ainsi que des recettes liées à la gestion des manquements, les recettes issues de l'activité externe sont à la baisse avec le décalage de plusieurs d'entre-elles. Les attestations cadastrales sont également en baisse.

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2019 (1)	Prévision 2020 (2)	Réalisation 2020
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>236</b>	<b>235</b>	<b>234</b>
– sous plafond	236	235	234
– hors plafond			
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2019.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2020.

Au 31/12/2020 l'exécution du plafond d'emplois de l'INAO est de 234 ETPT, conforme à son plafond fixé en LFI avec un schéma d'emplois de -1 ETP. L'INAO n'a pas d'ETPT en hors plafond d'emplois.

## ODEADOM - OFFICE DE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE AGRICOLE D'OUTRE-MER

### ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

Créé en 1984, l'ODEADOM intervient en faveur de l'ensemble des filières agricoles des régions françaises d'outre-mer, à l'exception des territoires ultramarins du Pacifique.

Lieu d'échanges et de réflexion sur les filières agricoles et agroalimentaire, l'ODEADOM a des missions d'intervention, d'orientation économique et de paiement des aides européennes. Par ailleurs, il doit favoriser la concertation entre les professionnels et l'administration. Il offre un lieu de discussion permettant de confronter les expériences des acteurs du monde agricole ultramarin au niveau régional et d'adapter les soutiens nationaux et européennes aux contextes technique, commercial et économique des producteurs locaux.

L'année 2020 a été marquée par la mise en place du groupement comptable avec l'INAO, FRANCEAGRIMER et l'AgenceBio à compter du 1er mai 2020. De plus, la Présidence du Conseil d'Administration de l'ODEADOM a été renouvelée et sera assurée par le territoire de l'île de la Réunion.

Par ailleurs, la crise sanitaire de 2020 a impacté le fonctionnement de l'ODEADOM en imposant à tous les agents le télétravail dès le 17 mars 2020 et en l'incitant fortement pour le reste de l'exercice 2020, ce qui va engendrer de facto le report de certaines activités en 2021.

**Compétitivité et durabilité de l'agriculture de l'agroalimentaire de la forêt de la pêche et de l'aquaculture**

Programme n° 149 | OPÉRATEURS

**FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT**

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P149 – Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture</b>	<b>85 949</b>	<b>86 349</b>	<b>88 497</b>	<b>88 497</b>	<b>86 002</b>	<b>86 002</b>
Subventions pour charges de service public	4 999	4 999	4 397	4 397	5 052	5 052
Transferts	80 950	81 350	84 100	84 100	80 950	80 950
<b>P123 – Conditions de vie outre-mer</b>					<b>6 300</b>	<b>6 300</b>
Transferts					6 300	6 300
<b>Total</b>	<b>85 949</b>	<b>86 349</b>	<b>88 497</b>	<b>88 497</b>	<b>92 302</b>	<b>92 302</b>

En 2020, l'ODEADOM a reçu des financements Etat à hauteur de 92 M€ dont 5 M€ de SCSP et 81 M€ de crédits de transferts versés par le programme 149. S'agissant de la SCSP, son montant a dû être réévalué suite à l'adoption de la loi de finances pour prendre en compte les dépenses nécessaires à l'office pour la refonte de son système d'informations.

Les crédits de transferts MAA d'un montant total de 80,9M€ en AE et CP intègre :

- les interventions classiques (6,1M€ en AE et CP) ;
- les crédits relevant du Conseil interministériel pour l'Outre-mer de 2009 (CIOM), destinés à financer les dispositifs favorisant le développement endogène agricole dans les DOM : 36,4 M€. Ces derniers sont mobilisés essentiellement pour compléter le financement européen des mesures d'aide à la diversification intégrées dans le programme POSEI.
- aide nationale complémentaire à la filière canne-sucre des Antilles et de l'île de la Réunion : 38 M€ ;
- Saint-Pierre-et-Miquelon : 450 k€.

Par ailleurs, les crédits de transferts du MOM d'un montant de 6,3M€ correspondent à la participation au CIOM.

La plupart des crédits d'intervention étant gérés en compte de tiers, ils n'apparaissent pas dans la comptabilité budgétaire et patrimoniale de l'établissement.

Enfin, pour les crédits d'intervention du programme 149, l'écart à la LFI résulte de la mise en réserve.

## COMPTE FINANCIER 2020

### Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

## COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *	Produits	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Personnel	3 359	3 138	Subventions de l'État	11 152	10 328
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	<i>718</i>	<i>743</i>	– subventions pour charges de service public	5 052	5 052
			– crédits d'intervention( transfert)	6 100	5 276
Fonctionnement autre que les charges de personnel	3 168	2 478	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)	6 100	5 276	Autres subventions		
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	1 280	1 261	Revenus d'activité et autres produits	255	1 539
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>1 280</i>	<i>1 261</i>	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>40</i>	<i>1 213</i>
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		
<b>Total des charges</b>	<b>12 627</b>	<b>10 892</b>	<b>Total des produits</b>	<b>11 407</b>	<b>11 867</b>
Résultat : bénéfice		975	Résultat : perte	1 220	
Total : équilibre du CR	12 627	11 867	Total : équilibre du CR	12 627	11 867

\* Voté

## ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *	Ressources	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	20	1 022
Investissements	545	1 042	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	525	686
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
<b>Total des emplois</b>	<b>545</b>	<b>1 042</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>545</b>	<b>1 709</b>
Augmentation du fonds de roulement		666	Diminution du fonds de roulement	0	

\* Voté

Les charges de « personnel » ont été exécutées à hauteur de 3,12 M€, soit un taux d'exécution de 92,91% de l'enveloppe votée lors du budget initial (3,35 M€).

Le compte de résultat présente en 2020 un résultat bénéficiaire de 0,97M€, en augmentation par rapport à 2019 (0,73M€). Il permet de dégager une capacité d'autofinancement de 1,022M€, qui compte tenu des investissements de 1,042M€ et d'un financement de l'actif par l'Union européenne de 0,68M€, conduit à un apport au fonds de roulement de 0,66M€. Le niveau du fonds de roulement s'établit de ce fait à 4,20M€ (contre 3,53M€ en 2019).

Ce résultat bénéficiaire s'explique notamment par la crise sanitaire qui a entraîné une diminution conséquente des charges de l'office, notamment les frais de déplacement et les frais liés à l'organisation des conseils qui ont dû se tenir en visio-conférence et qui représentent habituellement des postes importants.



**Compétitivité et durabilité de l'agriculture de l'agroalimentaire de la forêt de la pêche et de l'aquaculture**

Programme n° 149 | OPÉRATEURS

Après un prélèvement d'un montant de 3,97M€, la trésorerie s'établit à 21,05 M€ au 31/12/2020 (contre 12,26M€ en 2019).

**AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES**

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2020		Compte financier 2020 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	3 359	3 359	3 121	3 121
Fonctionnement	1 888	1 888	1 618	1 416
Intervention	6 100	6 100	5 723	5 276
Investissement	200	850	622	1 042
<b>Total des dépenses AE (A) CP (B)</b>	<b>11 547</b>	<b>12 197</b>	<b>11 085</b>	<b>10 855</b>
dont contributions employeur au CAS pensions	718	718	743	743

\* Voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
<b>Recettes globalisées</b>	<b>11 182</b>	<b>11 347</b>
Subvention pour charges de service public	5 052	5 052
Autres financements de l'État	6 100	6 100
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	30	195
<b>Recettes fléchées</b>	<b>710</b>	<b>942</b>
Financements de l'État fléchés	0	0
Autres financements publics fléchés	710	942
Recettes propres fléchées	0	0
<b>Total des recettes (C)</b>	<b>11 892</b>	<b>12 289</b>
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)</b>	<b>0</b>	<b>1 434</b>
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)</b>	<b>305</b>	<b>0</b>

\* Voté

**DÉPENSES PAR DESTINATION**

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
01 Ressources humaines	3 359 3 121	101 79	101 61	0 0	0 0	0 0	0 0	3 460 3 200	3 460 3 182
02 Dépenses immobilières	0 0	508 507	508 507	0 0	0 0	0 0	0 0	508 507	508 507
03 Moyens généraux	0 0	805 624	805 608	0 0	0 0	5 0	5 0	809 624	809 608
04 Informatique	0 0	474 408	474 240	0 0	0 0	195 622	845 1 042	669 1 031	1 319 1 282
05 Interventions	0 0	0 0	0 0	6 100 5 723	6 100 5 276	0 0	0 0	6 100 5 723	6 100 5 276
<b>Total</b>	<b>3 359</b>	<b>1 888</b>	<b>1 888</b>	<b>6 100</b>	<b>6 100</b>	<b>200</b>	<b>850</b>	<b>11 547</b>	<b>12 197</b>

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	3 121	1 618	1 416	5 723	5 276	622	1 042	11 085	10 855	

\* Voté

## ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2)</b>	<b>305</b>	<b>0</b>
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	343 363	340 869
Autres décaissements non budgétaires	0	1
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)</b>	<b>343 668</b>	<b>340 869</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
<b>Total des besoins</b>	<b>343 668</b>	<b>340 869</b>

\* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1)</b>	<b>0</b>	<b>1 434</b>
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	343 038	335 462
Autres encaissements non budgétaires	0	12
<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)</b>	<b>343 038</b>	<b>336 908</b>
<b>PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)</b>	<b>629</b>	<b>3 961</b>
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	629	3 961
<b>Total des financements</b>	<b>343 668</b>	<b>340 869</b>

\* Voté

Le solde budgétaire de l'ODEADOM est excédentaire de 1,43M€, contre une prévision déficitaire de 1,085M€.

Ce décalage s'explique par la sous-réalisation des dépenses de fonctionnement et d'investissements en raison de la crise sanitaire qui n'a pas permis de réaliser les missions de contrôles sur place, d'organiser les déplacements et les comités sectoriels habituels. S'agissant des dépenses d'investissement, la sous-exécution est liée au retard de la refonte du système d'informations dû à des difficultés techniques.

Par ailleurs, les opérations pour compte de tiers (POSEI, complément POSEI, l'aide sucre et son complément) ont eu un impact positif sur la trésorerie de l'organisme.

Malgré ce solde budgétaire positif, on observe un prélèvement de 3,9 M€ sur la trésorerie. Il résulte de la mise en oeuvre des opérations pour compte de tiers avec des décaissements supérieurs aux encaissements.

**Compétitivité et durabilité de l'agriculture de l'agroalimentaire de la forêt de la pêche et de l'aquaculture**

Programme n° 149 | OPÉRATEURS

**CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR**

	Réalisation 2019 (1)	Prévision 2020 (2)	Réalisation 2020
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>38</b>	<b>41</b>	<b>39</b>
– sous plafond	38	41	39
– hors plafond			
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2019.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2020.

Au 31/12/2020, l'effectif total sous plafond est de 39,2 ETPT décomposé en : 26,73 ETPT d'agents titulaires et 12,47 ETPT de contractuels de droit public. Le plafond d'emplois exécuté en 2020 représente un taux d'exécution de 95,6% du plafond d'emploi notifié.

**ONF - OFFICE NATIONAL DES FORÊTS**
**ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR**

L'Office national des forêts (ONF) est un établissement public industriel et commercial créé par la loi n° 64-1268 du 23 décembre 1964. Il est placé sous la tutelle des ministres chargés de la forêt et de l'environnement. Ses principales missions consistent à mettre en œuvre le régime forestier et à assurer la gestion et l'équipement des bois et forêts de l'État.

L'année 2020 correspond à la dernière année du contrat d'objectifs et de performance (COP) 2016-2020 approuvé par le conseil d'administration du 17 décembre 2015 et signé le 7 mars 2016 par la Fédération nationale des communes forestières, l'ONF et l'État. Elle a donc été marquée par la préparation du prochain contrat entre l'État et l'ONF et par la recherche d'un redressement de son modèle économique à l'horizon 2025.

Enfin, l'année 2020 a été marquée par la persistance de la crise sanitaire dans les forêts (sécheresse, scolytes), notamment en région Grand-Est et par la nouvelle crise sanitaire Covid-19. La cumulation de ces crises a engendré des pertes supplémentaires pour l'ONF, qui n'ont été que très partiellement compensées par des retards dans les recrutements, et le report de certaines dépenses.

**FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT**

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P149 – Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture</b>	<b>178 389</b>	<b>178 558</b>	<b>178 851</b>	<b>178 851</b>	<b>180 986</b>	<b>181 158</b>
Subventions pour charges de service public	173 105	173 154	178 851	178 851	172 919	173 022

**Compétitivité et durabilité de l'agriculture de l'agroalimentaire de la forêt de la pêche et de l'aquaculture**

OPÉRATEURS | Programme n° 149

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dotations en fonds propres						
Transferts	5 284	5 404			8 068	8 137
<b>P206 – Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation</b>	<b>655</b>	<b>615</b>	<b>600</b>	<b>600</b>	<b>279</b>	<b>343</b>
Subventions pour charges de service public	299	296	600	600	354	343
Transferts	356	319			-75	
<b>P175 – Patrimoines</b>	<b>15</b>	<b>21</b>			<b>40</b>	<b>40</b>
Transferts	15	21			40	40
<b>P131 – Création</b>					<b>20</b>	<b>20</b>
Transferts					20	20
<b>P224 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture</b>	<b>5</b>	<b>5</b>			<b>6</b>	<b>6</b>
Transferts	5	5			6	6
<b>P134 – Développement des entreprises et régulations</b>					<b>39</b>	<b>39</b>
Transferts					39	39
<b>P203 – Infrastructures et services de transports</b>	<b>37</b>	<b>32</b>			<b>78</b>	<b>9</b>
Subventions pour charges de service public		32				9
Transferts	37				78	
<b>P113 – Paysages, eau et biodiversité</b>	<b>7 137</b>	<b>7 127</b>	<b>5 500</b>	<b>5 500</b>	<b>7 492</b>	<b>7 390</b>
Subventions pour charges de service public	156	103			5	65
Transferts	6 981	7 023	5 500	5 500	7 487	7 325
<b>P181 – Prévention des risques</b>	<b>3 166</b>	<b>3 595</b>	<b>3 340</b>	<b>3 340</b>	<b>3 487</b>	<b>3 677</b>
Subventions pour charges de service public	3 212	3 595	3 340	3 340	3 494	3 677
Transferts	-46				-7	
<b>P174 – Énergie, climat et après-mines</b>	<b>100</b>				<b>100</b>	<b>200</b>
Transferts	100				100	200
<b>P123 – Conditions de vie outre-mer</b>	<b>146</b>	<b>131</b>			<b>97</b>	<b>110</b>
Transferts	146	131			97	110
<b>P119 – Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements</b>					<b>200</b>	
Transferts					200	
<b>P200 – Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)</b>		<b>61</b>				<b>200</b>
Transferts		61				200
<b>P112 – Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire</b>	<b>210</b>	<b>286</b>			<b>97</b>	<b>115</b>
Subventions pour charges de service public		41			89	37
Transferts	210	246			8	78
<b>P723 – Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État</b>	<b>8 172</b>	<b>8 172</b>			<b>1 983</b>	<b>1 979</b>
Subventions pour charges de service public	8 172	8 172			1 962	1 962
Dotations en fonds propres					21	17
<b>Total</b>	<b>198 032</b>	<b>198 603</b>	<b>188 291</b>	<b>188 291</b>	<b>194 905</b>	<b>195 286</b>

Plusieurs programmes participent au financement de l'ONF. Au titre de la mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales » il s'agit des programmes 149 « Économie et développement durable des entreprises agricoles, agroalimentaires et forestières » à titre principal et 206 « Sécurité et qualité sanitaire de l'alimentation ». La mission « Écologie, développement et aménagement durable » finance quant à elle l'ONF au travers des programmes 113 « Paysages, eau et biodiversité » et 181 « Prévention des risques ».

**Compétitivité et durabilité de l'agriculture de l'agroalimentaire de la forêt de la pêche et de l'aquaculture**

Programme n° 149 | OPÉRATEURS

S'agissant du programme 149, les crédits versés pour 181 M€ en 2020, en SCSP et transferts sur l'action 24 « Gestion durable de la forêt et filière bois » financent :

- le versement compensateur (140,4 M€) ;
- la subvention exceptionnelle d'équilibre (6,5 M€) ;
- des missions d'intérêt général confiées par l'État à l'établissement (26 M€) ;
- un forfait au titre de la convention scolytes pour 0,1 M€ ;
- diverses conventions avec l'ONF, pour 2,55 M€ en CP, qui ont notamment permis de financer le dispositif d'aide aux scolytes pour la mobilisation des bois contaminés par ce ravageur en forêt domaniale ou le programme de conservation des ressources génétiques forestières ;
- les transferts venant des services déconcentrés les 4 668 k€ en AE et 5 470 k€ en CP, issus des lignes 260004 (DFCI) et 260005 (RTM) du P149 et ayant servi à financer des actions locales sur ces thématiques.

S'agissant du programme 206, les crédits proviennent de l'action relevant du département « Santé des forêts » pour un montant de 0,35 M€ en AE et 0,34 M€ en CP, au titre de conventions mises en oeuvre en 2020.

Les crédits issus des programmes 113 et 181 concernent les missions d'intérêt général confiées à l'ONF au titre de la prévention des risques, notamment liés aux incendies, et la préservation de la biodiversité. Pour le programme 113, ils se montent à 7,5 M€ en AE et 7,4 M€ en CP et à 3,5 M€ en AE et 3,7 M€ en CP pour le programme 181.

Les crédits du programme 723 correspondent au reversement du produit des ventes des maisons forestières réalisées en 2020 (1,9 M€, contre 8,1 M€ en 2019).

## COMPTE FINANCIER 2020

### Avertissement

Le compte financier de l'opérateur a été certifié par un commissaire aux comptes.

## COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *	Produits	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Personnel	463 721	450 693	Subventions de l'État	187 991	195 270
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	<i>94 500</i>	<i>90 942</i>	<i>– subventions pour charges de service public</i>	<i>182 491</i>	<i>179 115</i>
			<i>– crédits d'intervention( transfert)</i>	<i>5 500</i>	<i>16 155</i>
Fonctionnement autre que les charges de personnel	434 981	420 634	Fiscalité affectée	28 494	27 876
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	41 240	39 337
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	75 100	85 735	Revenus d'activité et autres produits	593 536	541 017
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>74 700</i>	<i>84 720</i>	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>12 000</i>	<i>20 702</i>
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>	<i>400</i>	<i>1 015</i>	<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>	<i>8 000</i>	<i>6 246</i>
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	<i>6 600</i>	<i>3 793</i>
<b>Total des charges</b>	<b>898 702</b>	<b>871 327</b>	<b>Total des produits</b>	<b>851 261</b>	<b>803 500</b>
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	47 441	67 827
Total : équilibre du CR	898 702	871 327	Total : équilibre du CR	898 702	871 327

\* Voté

## ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *	Ressources	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Insuffisance d'autofinancement		12 833	Capacité d'autofinancement	1 059	
Investissements	102 002	92 096	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	18 400	6 365
			Autres ressources	11 872	14 437
Remboursement des dettes financières		70	Augmentation des dettes financières	50 000	50 057
<b>Total des emplois</b>	<b>102 002</b>	<b>104 999</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>81 331</b>	<b>70 859</b>
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	20 671	34 140

\* Voté

## Compte de résultat

Le résultat de l'exercice s'est établi à -67,8 en 2020 contre -0,4 M€ en 2019.

L'ONF a réalisé un chiffre d'affaires « Bois » à hauteur de 218,7 M€, soit un repli de 37,4 M€ par rapport à l'exécution 2019 (256,1 M€). Cette importante variation s'explique d'une part par une accélération des effets du dépérissement sur plusieurs essences notamment l'épicéa, le frêne, le hêtre et le sapin mais aussi le chêne, et d'autre part par les conséquences de la crise sanitaire Covid qui a entraîné, notamment avec le premier confinement, une baisse d'activité des clients bois de l'ONF sur l'ensemble de l'année de 10 à 15 % par rapport à 2019.

Le total des charges s'élève à 871,3 M€, soit 25,9 M€ de moins par rapport à l'exécution 2019 (897,2 M€). Les charges externes s'établissent à 211,5 M€ contre 219,6 M€ en 2019. Cette baisse s'explique entre autres par le recul des dépenses relatives à l'exploitation des bois domaniaux, la baisse des travaux sylvicoles, l'amélioration du modèle de l'Agence nationale études et travaux et la baisse des charges concurrentielles.

Les charges de personnel sont en baisse, à 450,7 M€, soit -11,5 M€ par rapport à l'exécution 2019. Cela s'explique par une diminution des effectifs et, du fait de la crise sanitaire qui induit une baisse d'activité, par une baisse du recrutement saisonnier et du décalage de certains recrutements du fait de la crise sanitaire et d'un moindre versement de certaines primes ou indemnités variables.

Le niveau des dotations aux provisions est en hausse (84,7 M€) par rapport au budget initial (71,7 M€) notamment du fait par la constitution d'une provision de 8,5 M€ pour tenir compte de la dépréciation des travaux forestiers réalisés sur les jeunes peuplements du fait de l'augmentation significative du taux d'échec des travaux de régénération dans un contexte de réchauffement climatique.

## Evolution de la situation patrimoniale

La ligne « investissements » du tableau d'évolution de la situation patrimoniale intègre :

- les investissements (hors prêts), qui s'établissent à 71,6 M€ (contre 74,9 M€ en 2019). Les investissements en forêts (travaux forestiers et touristiques) s'élèvent à 46,8 M€ tandis que les investissements propres se chiffrent à 24,8 M€ ;
- les opérations de régularisations comptables des forêts au bilan de l'ONF pour 6,1 M€.

L'année 2020 se termine avec un fonds de roulement de -28,5 M€. Le besoin de financement total de l'Office (cumul lignes de trésorerie et emprunts) au 31/12/2020 s'établit à -397,4 M€, soit une dégradation de 45,7 M€ par rapport à l'exercice précédent.

**Compétitivité et durabilité de l'agriculture de l'agroalimentaire de la forêt de la pêche et de l'aquaculture**

Programme n° 149 | OPÉRATEURS

**DÉPENSES PAR DESTINATION**

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Budget initial 2020	463 721 0	359 881 0	0 0	102 002 0	<b>925 604 0</b>
Compte financier 2019	462 218 0	343 935 0	0 0	85 457 0	<b>891 610 0</b>
<b>Total</b>	<b>925 939 0</b>	<b>703 816 0</b>	<b>0 0</b>	<b>187 459 0</b>	<b>1 817 214 0</b>

\* Voté

**CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR**

	Réalisation 2019 (1)	Prévision 2020 (2)	Réalisation 2020
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>8 551</b>	<b>9 111</b>	<b>8 299</b>
– sous plafond	8 059	8 485	7 892
– hors plafond	492	626	407
<i>dont contrats aidés</i>	144	576	358
<i>dont apprentis</i>	348	50	49
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2019.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2020.

L'effectif total au 31/12/2020 est de 8 299 ETPT et se décompose en :

- 7 892 ETPT sous plafond, dont 4 507 ETPT pour le secteur public et 3 385 ETPT pour le secteur privé ;
- 407 ETPT sous contrats aidés et contrat d'apprentissage, comptabilisés hors plafond.

Le schéma d'emplois de -95 ETP prévu en LFI 2020 a été réalisé.